



DREAM IT
DO IT

PERSONALIZED
SPINAL IMPLANTS
ARE A REALITY

RAPPORT
ANNUEL 2014

MEDICREA[®]
(IM)PROVE

Personalized Spine

«Personalized Spine» ce n'est pas seulement être capable de créer des implants sur mesure pour les patients. C'est pouvoir, dans le monde entier, apporter aux chirurgiens un service complet et inédit : rationalisation de l'analyse avec outil dédié, planification raisonnée et maîtrisée du profil sagittal de chaque patient, production de l'implant spécifique, livraison en salle d'opérations en un temps record, analyse post-opératoire.

En construisant pour chaque cas une relation de partenariat unique, Medicea ouvre la voie de la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale.

Search 



MEDICREA EST SPÉCIALISÉ DANS LA
CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT, LA
FABRICATION ET LA COMMERCIALISATION
DE TECHNOLOGIES PROPRIÉTAIRES
INNOVANTES DESTINÉES EXCLUSIVEMENT
À LA CHIRURGIE DE LA COLONNE
VERTÉBRALE.

(IM)PROVE

leading personalized spine | medicrea.com



NO
THING
IS
IM-
POSS-
IBLE

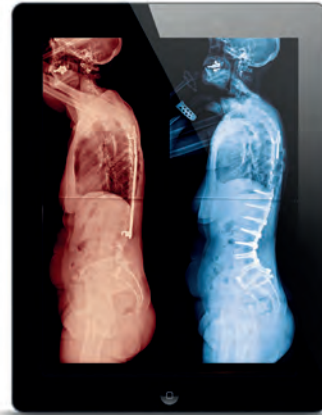
DREAM IT DO IT

PERSONALIZED
SPINAL IMPLANTS
ARE A REALITY



medicrea.com | leading personalized spine

UNiD™
YOUR SAGITTAL CODE



THE FIRST PATIENT-SPECIFIC ROD
PLAN AND EXECUTE WITHOUT COMPROMISES
OR APPROXIMATION ERRORS.
IMPROVE SAGITTAL ALIGNMENT SUCCESS RATE.
REDUCE RISK OF ROD FAILURE.
SAVE TIME IN THE OPERATING ROOM.

MEDICREA®
(IM)PROVE

NO
THING
IS
IM-
POSS-
IBLE



DREAM IT DO IT

PERSONALIZED
SPINAL IMPLANTS
ARE A REALITY

medicrea.com | leading personalized spine



THE FIRST PATIENT-SPECIFIC 3-D PRINTED IMPLANT

MEDICREA®
(IM)PROVE

LE MONDE A BESOIN D'UTOPIES

Parce que nous avons la conviction que rien n'est impossible, nous voulons produire les meilleurs implants et instruments pour la chirurgie du rachis. Améliorer, toujours améliorer, c'est la promesse que partage MEDICREA avec ses partenaires chirurgiens du monde entier.

L'aventure que nous avons démarrée il y a 20 ans est toujours portée par la même vision : pour améliorer le confort opératoire du praticien, pour diminuer les temps d'intervention, pour soulager durablement le patient même sur les indications les plus complexes, nous avons construit une expertise unique et une entreprise qui ne ressemble à aucune autre. Indépendants et à taille humaine, nous cultivons une culture de start-up avec les outils et procédures d'une société du fortune 500.

/ Cotés sur Alternext depuis 2006, nous investissons plus de 10% de notre chiffre d'affaires en recherche & développement.

/ Notre souplesse permet la plus belle réactivité du secteur. Nous allons là où les autres ne vont pas, utilisons des matériaux inédits et des procédés jamais exploités.

/ Nous proposons des alternatives à des techniques qui faisaient précédemment référence.

/ Nous maîtrisons l'intégralité de la chaîne, depuis la conception et la fabrication par notre usine française jusqu'à la distribution sur les 5 continents.

Plaçant la créativité au-dessus de tout, croyant au pouvoir d'invention de ses ingénieurs et partenaires chirurgiens, MEDICREA est reconnue comme un laboratoire de développement en avance sur son marché.

Avec le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies dégénératives de la colonne, les implants du rachis deviennent un véritable enjeu de santé publique.

Améliorer est une course qui ne finit pas. Nous travaillons sans cesse à une chirurgie toujours plus simple, plus sûre, plus rapide et moins invasive.

Safer, faster, better.



SOM MAI RE

NO
THING
IS
IMP
OSS
IBLE

SOM MAI RE

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
2 LE GROUPE EN UN CLIN D'ŒIL	16
3 GOUVERNANCE	22
4 INFORMATIONS BOURSIÈRES ET ACTIONNARIAT	29

ANNEXES

I COMPTES CONSOLIDÉS	
- ETATS FINANCIERS ET ANNEXES	
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
II COMPTES SOCIAUX	
- ETATS FINANCIERS ET ANNEXES	
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
III RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
IV TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2015	



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

leading personalized spine | medicrea.com

Spécialisé dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation d'implants orthopédiques destinés exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale, le Groupe MEDICREA évolue sur le marché de la chirurgie du rachis estimé à environ 11 milliards de dollars, de nouveau en croissance après une longue période de stagnation.

Le marché a subi depuis 2010 les contrecoups de la crise financière et économique particulièrement aux Etats-Unis et en Europe, dans un contexte général de réforme des politiques de santé visant notamment à réduire les budgets des établissements de santé publics et privés. La pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux, la réduction des bases de remboursements à l'initiative des gouvernements, des organismes de sécurité sociale, des assurances et des mutuelles et le durcissement des procédures d'homologation des dispositifs médicaux ont pesé sur le développement du marché. Les industriels ont également été mis à contribution avec l'instauration de taxes spécifiques sur les ventes de dispositifs médicaux, comme aux Etats-Unis où cette taxe représentant 2,3% du chiffre d'affaires sert à financer la couverture maladie de classes sociales défavorisées. Enfin, la réglementation sur la transparence des avantages accordés aux professionnels de santé a été renforcée avec l'entrée en vigueur du Sunshine Act aux Etats-Unis et de la loi Bertrand en France.

Malgré ces éléments défavorables, le marché de la chirurgie du rachis reprend son développement et devrait croître à un rythme de plus de 5% par an sous l'influence de plusieurs éléments :

- l'évolution des facteurs démographiques : vieillissement de la population, sédentarisation, augmentation des cas de surpoids et d'obésité qui favorisent l'apparition de pathologies rachidiennes ;
- l'accès aux soins dans les pays émergents dont le niveau de qualité se rapproche de celui des pays occidentaux ;
- l'évolution des techniques chirurgicales grâce à la réduction des temps opératoires, au développement de chirurgies moins invasives et à l'apparition de la médecine personnalisée.

Les opérations financières ont également repris en 2014 avec plusieurs regroupements d'acteurs moyens aux Etats-Unis et l'introduction en bourse (Nasdaq et Alternext) de plusieurs sociétés intervenant sur des segments très spécialisés de la colonne vertébrale.

Le marché de la colonne vertébrale est fortement concentré, les dix premières sociétés, toutes américaines, contrôlant près de 80 % du marché mondial (Medtronic, Depuy/Synthes, Stryker, Nuvasive, Orthofix, Globus Medical, Zimmer, Biomet, Alphatec, Integra). Ces grands acteurs offrent une large gamme de produits commercialisés dans le monde entier grâce à d'importantes forces de vente, mais font face à une érosion de leur part de marché au profit de concurrents de taille moyenne essentiellement centrés sur les Etats-Unis (K2M et LDR) et bien positionnés pour pénétrer des segments spécifiques, ou de sociétés de plus petite taille, dont MEDICREA, indépendantes et qui font de l'innovation le cœur de leur stratégie.

Il existe deux grands types de chirurgie instrumentée de la colonne vertébrale :

- la fusion rachidienne, qui consiste à corriger la partie instable de la colonne en reliant les vertèbres entre elles par des implants (vis, tiges, crochets) et en retirant dans certains cas le disque cervical ou lombaire endommagé pour le remplacer par des cages maintenues entre les vertèbres par des plaques ;
- la non fusion rachidienne, qui permet notamment dans les cas où les disques intervertébraux abîmés sont remplacés par des disques artificiels ou prothèses, de conserver une certaine mobilité en évitant le recours à la fusion des vertèbres.

Les implants de fusion représentent environ 75 % des ventes. Le segment de la non fusion, secteur prometteur, représente une part encore limitée du marché (5 %) mais devrait connaître à l'avenir les taux de croissance les plus importants. Les autres technologies (stimulation vertébrale, thérapies thermales, etc...) représentent le solde du marché, soit environ 20 %.

MEDICREA possède une gamme étendue d'implants du rachis qui a été conçue pour traiter les pathologies de la colonne vertébrale à tous les niveaux, des cervicales aux vertèbres lombaires et sacrum, quelle qu'en soit la cause, scoliose, malformations, maladies dégénératives, traumatismes ou tumeurs et qui s'adapte à toutes les techniques chirurgicales traditionnelles ou d'avant-garde. MEDICREA fabrique et commercialise une gamme d'implants et d'instruments s'adressant aux marchés de la fusion et de la non fusion rachidienne, composée des produits suivants :

- des tiges d'ostéosynthèse UNiD® produites sur-mesure pour chaque patient, offre particulièrement innovante et unique à ce jour sur le marché ;
- un système de stabilisation et de fixation thoraco-lombaire, PASSLP®, complété par des innovations lancées récemment : PASSMIS®, LIGAPASS® et PASSOCT® ;
- des cages intersomatiques ;
- des agrafes compressives JAWS®, pour la fixation cervicale et lombaire ;
- une prothèse de disque cervical, GRANVIA®C, ainsi qu'une version lombaire en développement.

Le Groupe se distingue singulièrement par son dynamisme et sa capacité d'innovation. Bénéficiant d'une notoriété croissante et entretenant des relations privilégiées avec des chirurgiens visionnaires et créatifs, les produits brevetés et développés par MEDICREA apportent de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles, notamment pour toutes les chirurgies complexes de la colonne vertébrale de l'adolescent et de l'adulte.

MEDICREA s'est introduit en Bourse sur le marché Alternext en juin 2006 par augmentation de capital faisant appel public à l'Épargne, et a réalisé plusieurs autres opérations de renforcement des fonds propres sur la période 2008-2012. Au total, le Groupe a levé environ 30 millions d'euros consacrés à la mise en place d'une équipe de recherche et de développement, probablement la plus importante d'Europe dans le secteur d'activité, à l'élargissement de la gamme de produits conçus à partir de ma-

tériaux et de procédés inédits, et à la création de filiales autonomes de distribution sur des marchés clefs (Etats-Unis, France, Grande Bretagne et bientôt Allemagne).

MEDICREA a multiplié par 4 son chiffre d'affaires depuis son introduction en bourse, ce dernier s'élevant à 24,2 millions d'euros en 2014, grâce aux investissements importants consacrés à la recherche et développement qui ont permis de lancer des produits innovants améliorant le confort opératoire des praticiens, diminuant les temps d'intervention et soulageant durablement le patient. Sur la même période, l'effectif a quadruplé pour atteindre 130 personnes au 31 décembre 2014.

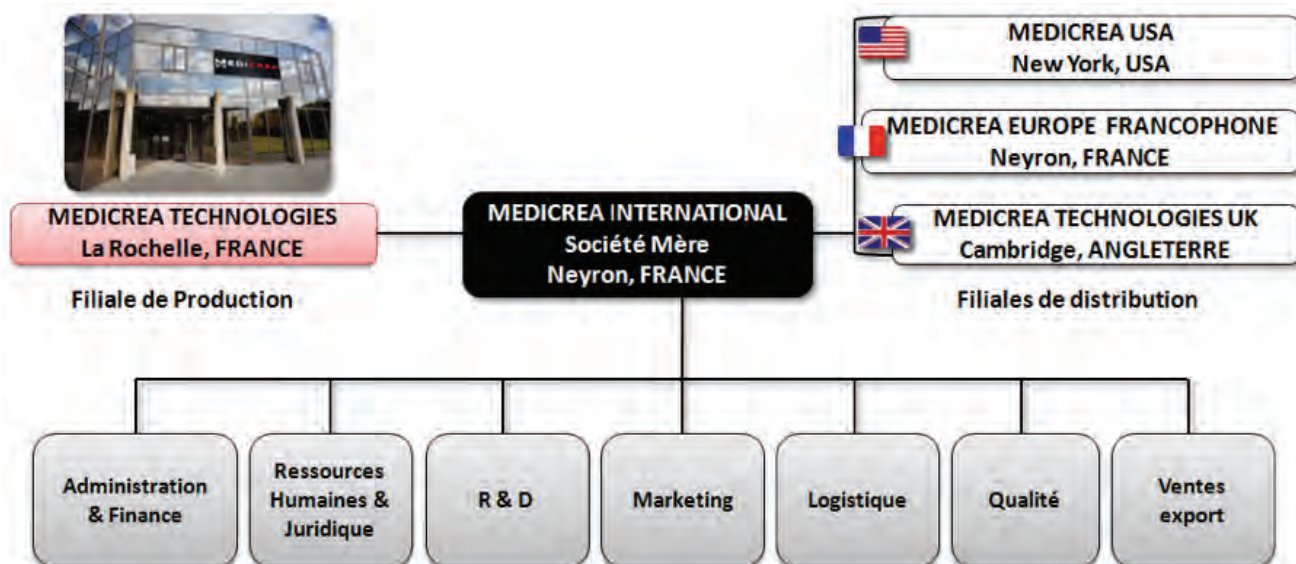
En 2014, MEDICREA a engagé une nouvelle phase beaucoup plus offensive de son développement, dans le but d'augmenter ses ventes à un rythme soutenu, en étoffant sa force commerciale aux Etats-Unis et sur tous les autres marchés. Ces actions se sont accompagnées d'une hausse des investissements en recherche et développement et en marketing, ce qui a réduit la rentabilité du Groupe par rapport à l'exercice 2013.



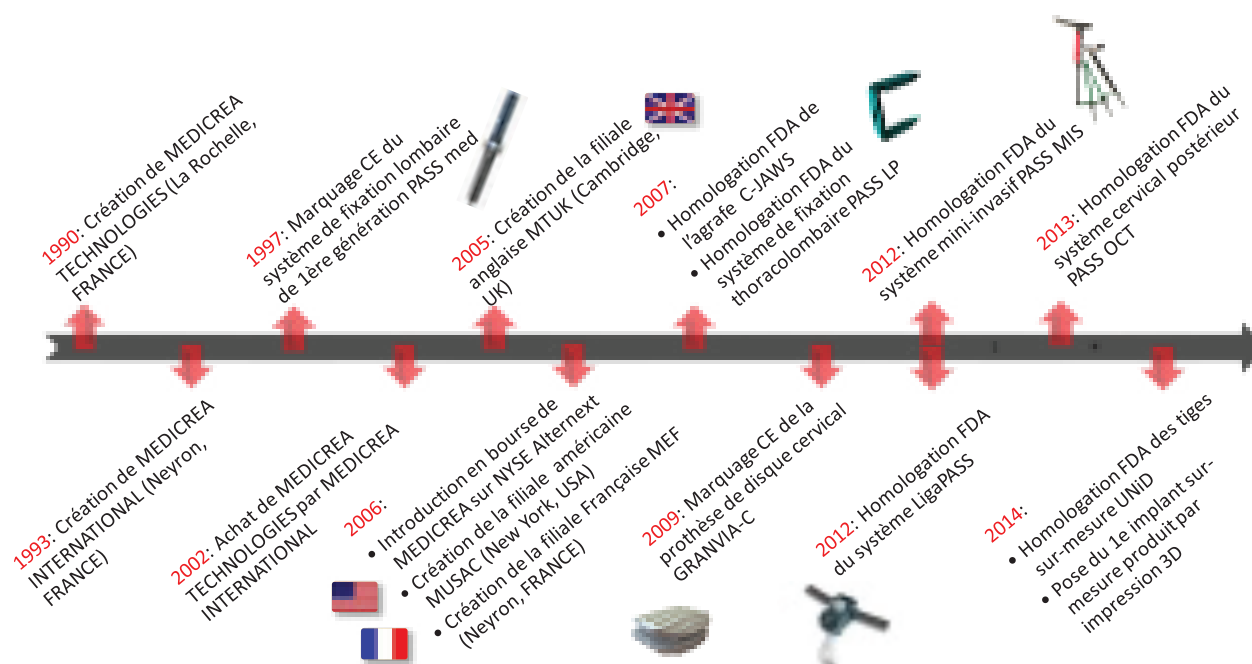
LE GROUPE EN UN CLIN D'ŒIL

leading personalized spine | medicrea.com

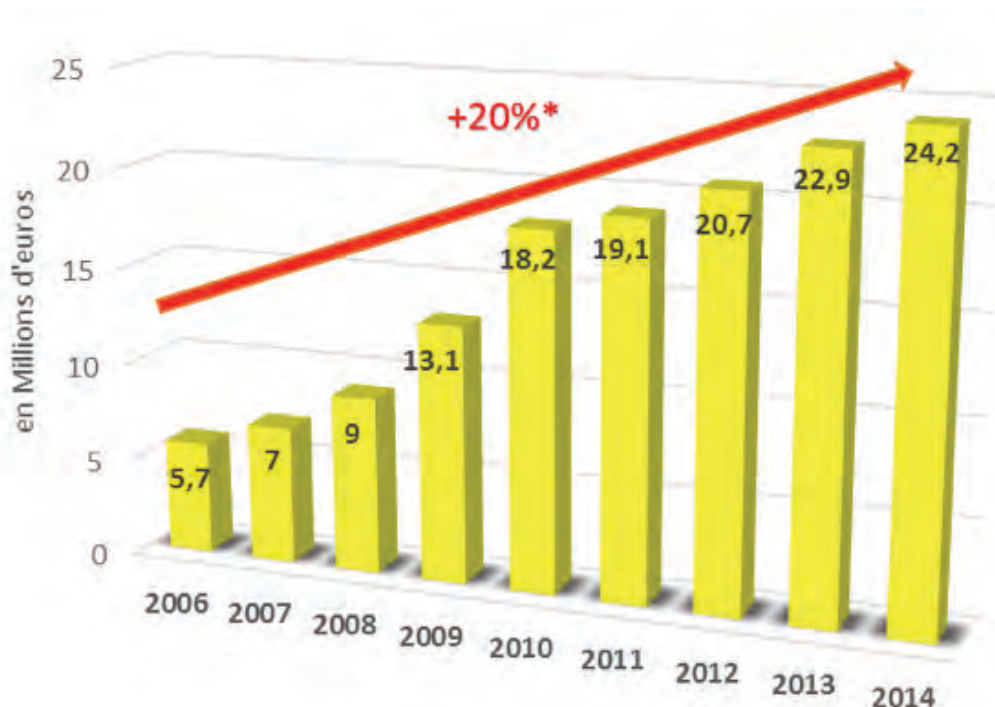
1 • ORGANISATION



2 • HISTOIRE



3 • DÉVELOPPEMENTS



4 • RÉALISATIONS

Présence internationale :

- 85% des ventes à l'export
- 3 filiales de ventes
- Distribution dans 25 pays

Support scientifique :

- 7 études en cours
- Equipe dédiée au support scientifique
- Etroite collaboration avec les leaders d'opinion

R&D :

- Effort de R&D représentant plus de 10% du chiffre d'affaires
- 9 ingénieurs développement
- Portefeuille robuste de brevets

Offre étendue :

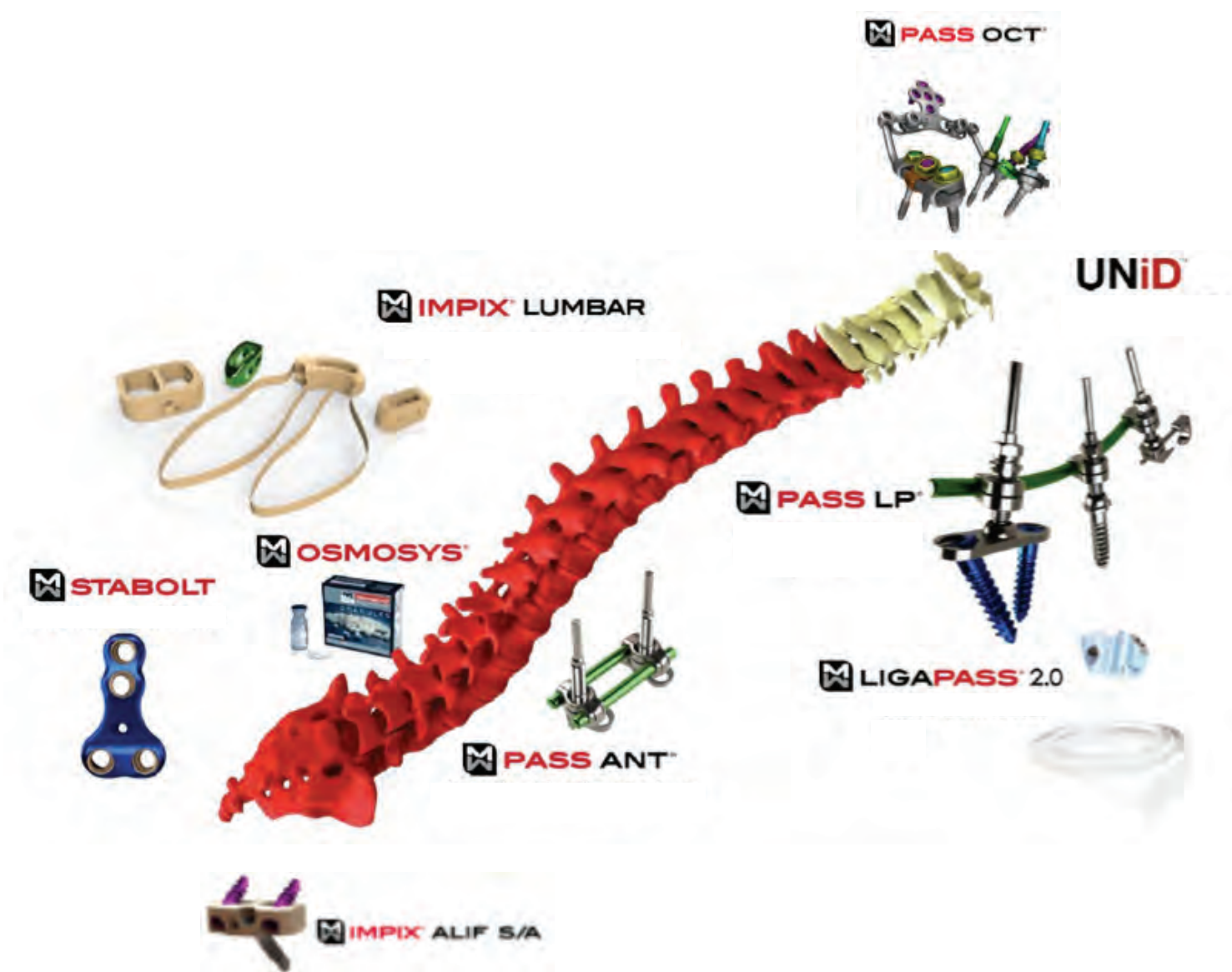
- Gamme intégrant plus d'une vingtaine de produits
- Développement d'une gamme d'implants et de services pour une chirurgie personnalisée du rachis
- Traitement des pathologies dégénératives, traumatiques, tumorales et des grandes déformations
- Programme de développement soutenu

5 • GAMME DE PRODUITS

> CERVICAL



> LOMBAIRE ET THORACO-LOMBAIRE



6 • INNOVATIONS

Implants spécifiques patients :

- Solution parfaitement adaptée à chaque patient
- Service complet d'analyse et de planification à disposition du chirurgien
- Utilisation de technologies innovantes

Instrumentation à usage unique :

- Réduction du risque patient
- Diminution des temps opératoires
- Parfaite traçabilité

Disque de 4ème génération :

- Matériel innovant
- Totale compatibilité IRM
- Absorption des chocs

Gamme JAWS :

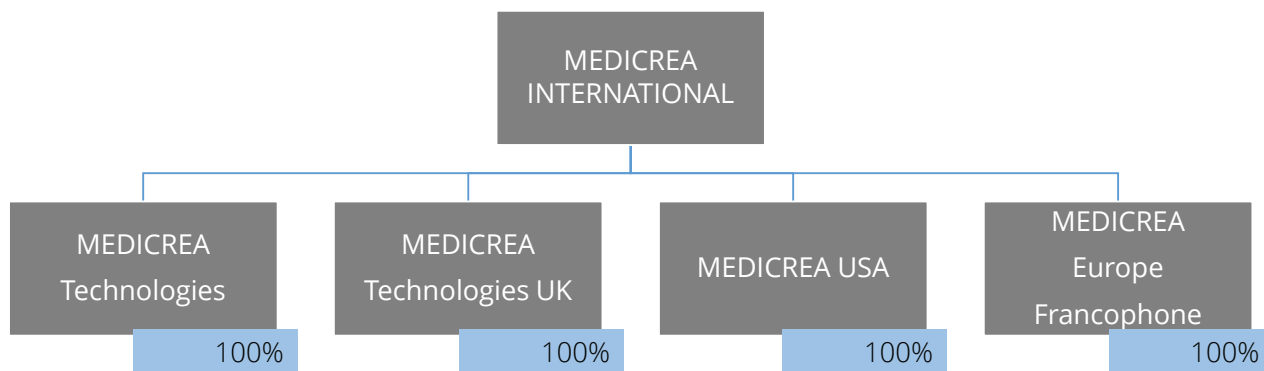
- Ancrage facilité
- Simplification du geste opératoire
- Large couverture en propriété industrielle



GOUVERNANCE

leading personalized spine | medicrea.com

1 • ORGANISATION JURIDIQUE



- MEDICREA INTERNATIONAL, siège du Groupe, basée à Neyron à proximité de Lyon, regroupe les activités de direction générale, de distribution à l'export, de marketing, de recherche et développement, de suivi des études cliniques et scientifiques, ainsi que les fonctions administratives, financières et informatiques pour les différentes entités du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES, basée à LA ROCHELLE, assure la fabrication exclusive des implants et instruments rachidiens distribués par les sociétés de commercialisation du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK, basée à Cambridge, distribue les produits du Groupe spécifiquement au Royaume Uni.

- MEDICREA USA, basée à New York, distribue les produits du Groupe spécifiquement aux Etats-Unis.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, basée à Neyron, commercialise les produits du Groupe en France et dans certains pays d'Europe. *Elle est détenue à hauteur de 100% par MEDICREA INTERNATIONAL depuis juin 2014 (70% au 31 décembre 2013).

2 • ORGANES DE GESTION

Le Groupe définit sa stratégie, pilote sa gestion et contrôle le bon fonctionnement de l'ensemble de ses activités en s'appuyant sur les organes décisionnels suivants :

Le Conseil d'Administration

Il veille aux intérêts de l'Entreprise et de ses actionnaires et s'assure que les décisions prises sont mises en œuvre par l'équipe dirigeante. Les principes directeurs du fonctionnement du Conseil sont fixés par un règlement adopté en octobre 2006. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2014, avec un taux de présence de ses administrateurs de plus de 80 %. Au 31 décembre 2014, le Conseil est composé des membres suivants :

Denys SOURNAC, Président et Directeur Général

Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué

Patrick BERTRAND, administrateur

Christophe BONNET, administrateur

Pierre BUREL, administrateur

Jean Joseph MORENO, administrateur

François Régis ORY, administrateur

Marc RECTON, administrateur

Le montant total des jetons de présence versé aux membres du Conseil d'Administration en 2014 au titre de 2013, s'est élevé à 28 000 euros hors forfait social de 4 200 euros payé directement par la Société. Ce montant a été porté à 48 000 euros pour l'exercice 2014.

Le Comité adhoc

Sous la supervision du Conseil d'Administration, il définit et propose les montants et modalités des prestations rendues par la société ORCHARD INTERNATIONAL dans laquelle Messieurs Denys SOURNAC et Jean Philippe CAFFIERO sont actionnaires, en s'assurant de leurs cohérences par rapport aux conditions de marché. Il est placé sous la présidence de Christophe BONNET, assisté de François Régis ORY et Jean Joseph MORENO, tous membres du Conseil d'Administration.

D'autres comités directement rattachés au Conseil d'Administration pourront être créés en fonction du développement et de l'augmentation de la taille du Groupe.

Le Comité stratégique

Créé en septembre 2010, il définit la stratégie et la politique générale de l'Entreprise dans le respect et conformément aux décisions et grandes orientations prises par le Conseil d'Administration, et détermine les ressources et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il est composé des membres suivants :

Denys SOURNAC, Président et Directeur Général

Nadège BOURDOIS, Directeur Juridique et des Ressources Humaines

Fabrice KILFIGER, Directeur Administratif et Financier

David RYAN, Directeur Développement et Marketing

Le Comité se réunit aussi souvent que l'évolution de l'activité et du développement de l'Entreprise le nécessitent.

Le Comité de Direction

Il regroupe les différentes directions opérationnelles du Groupe. Il s'assure de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique générale, gère l'ensemble des projets, mesure les actions accomplies et prend les actions correctives nécessaires. Il se réunit tous les trimestres et comprend les membres suivants :

Denys SOURNAC, Président et Directeur Général

Didier BONDIL, Directeur Industriel

Nadège BOURDOIS, Directeur Juridique et des Ressources Humaines

Isabelle BROCA, Responsable Qualité et Affaires Réglementaires

Rodolphe DAGNAUD, Directeur Commercial

Fabrice KILFIGER, Directeur Administratif et Financier

Thomas MOSNIER, Directeur Scientifique

Pierre Laurent RAVIS, Directeur des Systèmes d'Information

David RYAN, Directeur Développement et Marketing



NO
THING
IS
IMP
OSS
IBLE

DREAM IT
DO IT

(IM)PROVE



INFORMATIONS BOURSIÈRES ET ACTIONNARIAT

leading personalized spine | medicrea.com

1 • INFORMATIONS BOURSIÈRES

MEDICREA est coté sur Alternext d'Enternext Paris depuis le 26 juin 2006, code ISIN FR 004178572, Mnémonique ALMED. L'action a été introduite à 7,94 euros et est cotée en continu depuis février 2007.

Les principales statistiques boursières relatives au titre se résument comme suit, sur les 3 derniers exercices :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'actions au 31 décembre	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Cours le plus haut	10,60	9,49	12,00
Cours le plus bas	7,05	6,00	7,14
Cours moyen de la période	9,10	8,20	8,95
Cours au 31 décembre	8,70	8,88	7,92
Capitalisation boursière au 31 décembre	74 M€	75 M€	67 M€
Nombre de transactions	20 512	16 700	7 300
Volume échangé sur la période	3 609 057	2 219 000	1 132 000
Taux de rotation du capital	42,6%	26,2 %	12,7 %

Le cours de bourse a évolué comme suit sur l'année 2014 :



2 • ACTIONNARIAT

Depuis janvier 2014, la société a procédé à une identification précise de l'ensemble de ses actionnaires via deux TPI (Titre au Porteur Identifiable) réalisés en date du 12 mai 2014 et du 6 mars 2015. D'après ce dernier TPI, les dirigeants fondateurs détiennent 26 % du capital (38 % des droits de vote), les fonds d'investissements et business angels environ 58 % (50 % en droits de vote), le solde étant détenu par le public (15 %) et les salariés (1 %). Ces pourcentages de participation sont sans changement significatif par rapport à l'exercice précédent.

3 • CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET LISTING SPONSOR

Afin d'assurer une meilleure liquidité des échanges, le titre fait l'objet d'un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, renouvelable annuellement par tacite reconduction et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Gilbert Dupont agit également en tant que Listing Sponsor.

4 • ANALYSE FINANCIÈRE

Les sociétés de bourse Gilbert Dupont et Invest Securities ont initié un suivi de la valeur MEDICREA.

5 • CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE 2015

Les publications financières auront lieu après la clôture des marchés. Le calendrier ci-dessous est indicatif et peut être soumis à des modifications :

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015	Mercredi 8 avril 2015
Assemblée Générale	Mercredi 3 juin 2015
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2015	Mercredi 8 juillet 2015
Résultats du 1er semestre 2015	Mercredi 9 septembre 2015
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015	Jeudi 8 octobre 2015
Chiffre d'affaires annuel 2015	Mercredi 13 janvier 2016

6 • SOURCES D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTATION

> Rapport financier annuel publié dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice, disponible sur simple demande auprès du siège de la Société, et téléchargeable sur son internet www.medicrea.com

> Documents juridiques, statuts, rapports des contrôleurs légaux, procès verbaux des assemblées d'actionnaires disponibles sur demande sans frais et consultables au siège social de la Société

> Site internet de la Société www.medicrea.com détaillant les principales informations concernant le marché, les métiers, les produits, l'actualité, les communiqués et les données financières

> Site internet d'Alternext www.alternext.com reprenant toutes les informations financières réglementées et obligatoires publiées par la Société

> Responsables de l'information

Denys SOURNAC, Président et Directeur Général

Fabrice KILFIGER, Directeur Administratif et Financier

Tel : + 33(0)4 72 01 87 87

dsournac@medicrea.com

fkilfiger@medicrea.com



ANNEXES

leading personalized spine | medicrea.com

ANNEXES

I COMPTES CONSOLIDES

- ETATS FINANCIERS ET ANNEXES
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II COMPTES SOCIAUX

- ETATS FINANCIERS ET ANNEXES
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

III RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IV TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2015



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES NORMES IFRS

AU 31 DECEMBRE 2014

Leading personalized spine | medicrea.com

SOM MAI RE

ACTIVITE.....	38
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	38
MARCHE ET ENVIRONNEMENT.....	38
RESULTAT ET PERFORMANCE	39
PRODUITS.....	39
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40
ORGANISATION.....	40
FINANCEMENT.....	40
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014.....	41
BILAN CONSOLIDE.....	41
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	42
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	43
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	44
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	44
NOTES EXPLICATIVES	45 à 88

1. ACTIVITE

Le Groupe MEDICREA est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de technologies propriétaires innovantes destinées exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale. Il dispose d'une gamme étendue d'implants du rachis conçue pour traiter toutes les pathologies de la colonne, des cervicales aux vertèbres lombaires, composée notamment des produits suivants :

- des tiges d'ostéosynthèse UNiD® produites sur-mesure pour chaque patient, offre particulièrement innovante et unique à ce jour sur le marché ;
- d'un système de stabilisation et de fixation thoraco-lombaire, PASSLP®, complété par des innovations lancées récemment : PASSMIS®, LIGAPASS® et PASSOCT® ;
- des cages intersomatiques ;
- des agrafes compressives JAWS®, pour la fixation cervicale et lombaire ;
- d'une prothèse de disque cervical, GRANVIA®C, ainsi qu'une version lombaire en cours de développement.

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 25 pays au travers d'un réseau de distribution externe constitué de sociétés et d'agents de distribution indépendants exclusifs. Dans le cadre d'une stratégie globale dont le but est de maîtriser les processus de distribution, renforcer l'impact des messages techniques et marketing véhiculés et capter une part toujours plus importante de la marge brute, le Groupe s'appuie sur trois filiales de commercialisation pour les marchés prioritaires que sont les Etats-Unis (avec MEDICREA USA à New York), la France (avec MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE à Neyron) et le Royaume-Uni (avec MEDICREA TECHNOLOGIES UK à Cambridge). Une quatrième filiale est en cours de constitution en Allemagne, pour prendre position sur le plus grand marché d'Europe.

MEDICREA INTERNATIONAL, société mère, et MEDICREA TECHNOLOGIES, filiale de production basée à La Rochelle, complètent la structure du Groupe.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés ci-dessous :

2.1 Marché et environnement

L'année 2014 s'est caractérisée par :

- Une pression continue sur les prix de la part des hôpitaux, sur les conditions de remboursement de la part des organismes de sécurité sociale et mutuelles et sur les conditions d'accès au marché des dispositifs médicaux de la part des autorités de santé. La baisse des prix en France s'est poursuivie mais a été limitée à -1% à compter du 1^{er} octobre.
- Une reprise des opérations financières avec des acquisitions de grande envergure et des introductions en Bourse. Medtronic a ainsi racheté Covidien pour 34 milliards d'euros,

Zimmer a acquis Biomet pour 11 milliards d'euros, K2M a fait son entrée au NASDAQ en levant 100 millions d'euros et Integra Life Sciences a filialisé la partie 'colonne vertébrale' de son activité en vue d'une introduction en bourse sur 2015.

2.2 Résultat et performance

Le chiffre d'affaires 2014 progresse de 6% après une nette reprise de la croissance des ventes au 2^{ème} semestre (+12% par rapport au 2^{ème} semestre 2013), et le déblocage des problèmes douaniers au Brésil qui perduraient depuis plus d'un an. Le Groupe réalise désormais 60% de ses ventes aux Etats-Unis, sur un marché prioritaire, et accroît de 30% sa part de marché en France.

Le Groupe a généré en 2014 une marge brute de 19,6 millions d'euros, soit un montant additionnel de 1,3 millions d'euros par rapport à 2013, grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration du taux de marge désormais supérieur à 81%. Concomitamment, le Groupe s'est engagé dans une phase très offensive de développement en utilisant la totalité de cette ressource additionnelle générée par l'activité pour :

- Renforcer la structure commerciale aux Etats-Unis, déployer de nouvelles équipes de ventes à l'international et étoffer le département Recherche & Développement avec l'embauche d'ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies notamment d'impression 3D. Au total 18 personnes ont été recrutées en 2014
- Obtenir le marquage CE et l'homologation FDA, développer les outils logiciels et industriels pour le lancement des tiges sur-mesure UNiD®
- Adapter les structures organisationnelles à de nouvelles ambitions avec le renforcement des moyens et des équipes dédiés aux systèmes d'information.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel 2014 est négatif de 0,2 million d'euros, alors qu'il avait été largement positif lors de l'exercice précédent.

2.3 Produits

Le Groupe est devenu pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale, avec la mise au point d'un process complet intégrant l'analyse logicielle de chaque patient, la planification préparatoire de la stratégie chirurgicale et la réalisation de tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tige UNiD®), et de cages d'ostéosynthèse intersomatiques lombaires (cage UNiD® ALIF) produites sur-mesure par une imprimante 3D.

Les principaux évènements suivants ont émaillé l'année 2014 :

- Juin 2014 : première implantation mondiale sur un patient français, d'une cage d'ostéosynthèse intersomatique lombaire produite sur-mesure en PEKK par une imprimante 3D.
- Septembre 2014 : homologation FDA de la plateforme SURGIMAP™ 2.0 qui comprend le plug-in UNiD permettant de planifier et commander des tiges sur-mesure.

- Novembre 2014 : homologation FDA de UNiD, première tige d'ostéosynthèse sur-mesure au monde.

MEDICREA a également obtenu l'homologation FDA pour l'agrafe cervicale compressive K-JAWS® et le marquage CE de nombreux composants, notamment au sein de la plateforme technologique PASSLP®, et lancé la plaque antérieure lombaire STABOLT® et la cage lombaire DLIF. L'agrafe X-JAWS® et la cage antérieure ALIF S/A® ont fait l'objet d'un pré-lancement commercial sur le marché français.

2.4 Recherche et développement

Le Groupe poursuit son programme ambitieux de recherche et développement en se concentrant sur le développement de produits destinés aux chirurgies complexes de la colonne vertébrale et sur la mise à disposition d'implants spécifiques patients, produits sur-mesure grâce à des technologies de fabrication très innovantes.

L'étude clinique multicentrique européenne GRANVIA®C et l'étude clinique internationale PASSLP® des déformations de l'adulte se sont poursuivies en 2014.

2.5 Organisation

Le Groupe a renforcé ses équipes et adapté son organisation en embauchant 18 personnes. De nouveaux commerciaux ont notamment été recrutés, une cellule dédiée aux procédés innovants a été mise en place et la Direction des systèmes d'information s'est structurée avec pour objectif majeur la mise en place d'un ERP.

MEDICREA INTERNATIONAL a porté sa participation à 100% dans sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE par acquisition de 30% du capital antérieurement détenu par un associé minoritaire.

2.6 Financement

Des emprunts moyen terme ont été mis en place en 2014 pour un montant de 3 millions d'euros. Ils visent à renforcer la structure financière et à financer le besoin en fonds de roulement, les frais de recherche et développement et la mise en place du nouveau système d'informations.

Des équipements industriels ont par ailleurs été acquis par voie de location-financement, notamment une machine d'impression 3D, pour environ 1 million d'euros.

3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

3.1 BILAN CONSOLIDE

En Euros	Notes	Total IFRS 31.12.2014	Total IFRS 31.12.2013
Ecarts d'acquisition	6.1	2 633 541	2 419 861
Immobilisations incorporelles	6.6	3 970 394	3 649 787
Immobilisations corporelles	6.6	5 481 290	3 474 099
Immobilisations financières	6.6	418 701	349 312
Impôts différés	12.2	602 597	233 332
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		13 106 523	10 126 391
Stocks et en-cours	7	6 331 266	5 101 747
Clients et comptes rattachés	8	4 381 333	3 383 573
Autres actifs courants	8	2 302 642	1 446 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1.2	1 181 506	1 839 129
TOTAL ACTIFS COURANTS		14 196 747	11 771 167
TOTAL ACTIF		27 303 270	21 897 558

En Euros	Notes	Total IFRS 31.12.2014	Total IFRS 31.12.2013
Capital	14	1 357 025	1 355 121
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14	34 353 357	34 302 066
Réserves consolidées	14	(22 065 987)	(23 047 124)
Résultat Groupe de l'exercice	14	(1 022 923)	470 675
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		12 621 472	13 080 738
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES		-	(140 607)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12 621 472	12 940 131
Avances conditionnées	10.1.2	455 000	573 612
Provisions non courantes	9	336 485	232 554
Impôts différés	12.2	715 371	218 373
Dettes financières long terme	10.1.1	3 921 022	2 394 942
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		5 427 878	3 419 481
Provisions courantes	9	11 126	99 193
Dettes financières court terme	10.1.1	3 048 845	1 572 625
Autres passifs financiers courants		25 102	1 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	4 180 347	2 276 246
Autres passifs courants	11	1 988 500	1 588 726
TOTAL PASSIFS COURANTS		9 253 920	5 537 946
TOTAL PASSIF		27 303 270	21 897 558

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Notes	Total IFRS 31.12.2014	Total IFRS 31.12.2013
Chiffre d'affaires	4.1	24 204 255	22 856 222
Coût des ventes	4.2	(4 562 692)	(4 568 667)
Marge brute		19 641 563	18 287 555
Frais de recherche et développement		(1 379 692)	(1 266 785)
Frais de commercialisation		(10 807 749)	(8 790 876)
Commissions sur ventes		(2 591 696)	(2 374 176)
Frais administratifs		(4 993 452)	(4 324 308)
Autres produits et charges opérationnels	4.5	(71 970)	(171)
Résultat opérationnel avant paiements en actions		(202 996)	1 531 239
Charges de personnel liées aux paiements en actions		(79 422)	(92 304)
Résultat opérationnel après paiements en actions		(282 418)	1 438 935
Coût de l'endettement financier net	10.4	(188 182)	(171 213)
Autres (charges) / produits financiers	10.4	(229 576)	20 157
(Charges) / produits d'impôts	12.1	(349 713)	(894 627)
Résultat net consolidé		(1 049 889)	393 252
Résultat Groupe		(1 022 923)	470 675
Résultat hors Groupe		(26 966)	(77 423)
RESULTAT NET PAR ACTION	14.2	(0,12)	0,06
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	14.2	(0,12)	0,05

Résultat net par action et résultat net dilué par action calculés à partir du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En Euros	Total IFRS 31.12.2014	Total IFRS 31.12.2013
RESULTAT NET CONSOLIDE	(1 049 889)	393 252
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 504 610	2 372 683
Provisions pour dépréciation	(200 547)	148 919
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	449 654	314 575
Charges de personnel liées aux actions	79 422	92 304
Variation d'impôts différés	127 733	793 300
Impôts sur le résultat	(537 689)	(464 282)
Coût de l'endettement financier net	188 182	171 213
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 561 476	3 821 964
Variation des stocks et en cours	(1 004 250)	(16 053)
Variation des créances clients	(1 006 618)	(278 000)
Variation des dettes fournisseurs et sur immobilisations	1 904 101	24 114
Variation des autres créances et autres dettes	332 074	619 384
TRESORERIE PROVENANT DU BFR	225 307	349 445
Impôts versés / remboursements d'impôts	(250 535)	(51 212)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 536 248	4 120 197
Acquisitions d'immobilisations	(5 061 716)	(2 917 726)
Cessions d'immobilisations	120	32 583
Incidences des variations de périmètre	(46 106)	-
Subventions reçues / (reversées)	(118 612)	(127 000)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 226 314)	(3 012 143)
Augmentation de capital	154 474	1 840
Emission d'emprunts	4 053 041	967 785
Remboursement d'emprunts	(1 357 625)	(1 219 891)
Intérêts versés	(152 178)	(114 526)
Autres variations	84 403	(87 498)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 782 115	(452 290)
Ecart de conversion relatif aux liquidités	(58 642)	7 523
Autres variations	98 547	(256 583)
VARIATION DE TRESORERIE	(868 046)	406 704
Trésorerie passive à l'ouverture	1 501 422	1 094 718
Trésorerie passive à la clôture	633 376	1 501 422
Trésorerie active à l'ouverture	1 839 129	1 446 102
Trésorerie active à la clôture	1 181 506	1 839 129
VARIATION DE TRESORERIE ACTIVE	(657 623)	393 027
Trésorerie passive à l'ouverture	(337 707)	(351 384)
Trésorerie passive à la clôture	(548 130)	(337 707)
VARIATION DE TRESORERIE PASSIVE	(210 423)	13 677
VARIATION DE TRESORERIE	(868 046)	406 704

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En Euros	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Part des Minoritaires	Capitaux Propres Consolidés
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2012	8 458 005	1 353 281	11 454 955	12 808 236	(63 182)	12 745 054
Augmentation de capital	11 500	1 840	(1 840)	-	-	-
Résultat global de l'exercice 2013	-	-	180 206	180 206	(77 423)	102 783
Stocks options et actions gratuites	-	-	92 304	92 304	-	92 304
Autres variations	-	-	(8)	(8)	(2)	(10)
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2013	8 469 505	1 355 121	11 725 617	13 080 738	(140 607)	12 940 131
Augmentation de capital	11 900	1 904	49 403	51 307	-	51 307
Résultat global de l'exercice 2014	-	-	(340 266)	(340 266)	(26 966)	(367 232)
Stocks options et actions gratuites	-	-	79 422	79 422	-	79 422
Autres variations	-	-	(249 729)	(249 729)	167 573	(82 156)
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2014	8 481 405	1 357 025	11 264 447	12 621 472	-	12 621 472

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.5 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En Euros	Total IFRS 31.12.2014	Total IFRS 31.12.2013
Résultat Groupe	(1 022 923)	470 675
Ecart de conversion	682 657	(290 469)
Résultat global total part du Groupe	(340 266)	180 206
Résultat hors Groupe	(26 966)	(77 423)
Résultat global total	(367 232)	102 783

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.6 NOTES EXPLICATIVES

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis aux normes IFRS.

MEDICREA est cotée sur le marché Alternext d'EnterNext Paris, code ISIN FR004178572, Mnémonique ALMED.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2015.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces normes comprennent :

- les IAS (International Accounting Standards) ;
- les IFRS (International Financial Reporting Standards) ;
- les interprétations SIC (Standard Interpretation Committee) ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Interpretation Committee).

Les comptes annuels sont établis selon le respect du principe de continuité d'exploitation qui s'apprécie au regard de la capacité du Groupe au cours des 12 prochains mois à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme en générant une capacité d'autofinancement positive.

1.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014

L'IASB a publié les normes suivantes sur la consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée : « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée : « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement ».

L'application de ces normes, amendements et interprétations aux comptes consolidés du Groupe, n'a pas d'incidence significative.

1.3 Autres normes, amendements et interprétations

L'IASB a également publié les amendements suivants :

- amendements à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » ;
- amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.4 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2014 et non anticipés par le Groupe

L'Union européenne a adopté, le 14 juin 2014, l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». Cette interprétation est obligatoire aux exercices ouverts, à compter du 17 juin 2014, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2015 pour le Groupe MEDICREA dont l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

1.5 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore adoptés par l'Union européenne

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers des prochains exercices.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes statutaires des différentes entités juridiques composant le Groupe arrêtés au 31 décembre 2014.

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;

- a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values sur cessions d'actifs, marges en stocks, amortissements et dépréciations d'actifs fabriqués et détenus par le Groupe).

2.2 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés :

- MEDICREA INTERNATIONAL (société mère du Groupe) ;
- MEDICREA TECHNOLOGIES ;
- MEDICREA TECHNOLOGIES UK ;
- MEDICREA USA ;
- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêts au 31 décembre 2014 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
MEDICREA TECHNOLOGIES	La Rochelle, FR	100 %	100 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	Swaffam Bulbeck, GB	100 %	100 %
MEDICREA USA	New-York, USA	100 %	100 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	Neyron, FR	100 %	100 %

En juin 2014, MEDICREA INTERNATIONAL a porté à 100 % sa participation dans MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE (70 % au 31 décembre 2013).

2.3 Méthode de conversion

2.3.1 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés du Groupe est l'euro.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».

Au 31 décembre 2014, la variation du montant des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres part du Groupe s'analysent par devise de la façon suivante :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013
Dollar US	603 700	(276 999)
Livre Sterling	78 957	(13 470)
Total	682 657	(290 469)

2.3.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont généralement incluses dans le compte de résultat en résultat financier.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital ; ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».

2.4 Recours à des estimations de la direction

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, de la détermination du montant des provisions pour passifs courants et non courants ou des provisions pour dépréciation des stocks, de la valorisation des avantages donnant accès au capital de la société, stock-options et actions gratuites et le cas échéant, des actifs d'impôts différés.

Les changements très rapides des contextes économiques accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait au 31 décembre 2014, après prise en compte des événements postérieurs à cette période, conformément à la norme IAS 10. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, pourraient se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels (y compris brevets et écarts d'acquisition) est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges d'exploitation.

La valeur d'utilité est calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation des actifs ou de leur cession éventuelle.

Au 31 décembre 2014, aucun changement d'estimation ayant un effet significatif sur la période n'est à signaler.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe MEDICREA réalise l'essentiel de son activité dans un seul secteur d'activité, celui des implants pour la colonne vertébrale. Par conséquent, le Groupe ne présente qu'un seul niveau d'information sectorielle qui est la zone géographique qui correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe via ses entités de commercialisation.

Les différentes zones géographiques sont les suivantes :

- France;
- Etats-Unis ;
- Royaume-Uni ;
- Reste du monde.

3.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique, le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
France	3 862 765	3 937 978	4 028 000
Etats-Unis	13 995 488	12 306 533	10 122 651
Royaume-Uni	1 163 251	1 378 951	1 295 337
Reste du monde	5 182 751	5 232 760	5 233 828
<i>dont Europe</i>	<i>2 738 360</i>	<i>1 472 387</i>	<i>1 399 036</i>
<i>dont Amérique du Sud</i>	<i>1 412 172</i>	<i>2 063 393</i>	<i>2 397 891</i>
<i>dont Asie</i>	<i>892 179</i>	<i>1 192 950</i>	<i>990 401</i>
<i>dont Océanie</i>	<i>97 877</i>	<i>193 126</i>	<i>77 185</i>
<i>dont Moyen Orient et Afrique</i>	<i>42 163</i>	<i>310 904</i>	<i>369 315</i>
Total	24 204 255	22 856 222	20 679 816

3.2 Compte de résultat sectoriel 2014

En Euros	France	Etats-Unis	Royaume Uni	Reste du monde	Total IFRS 31.12.2014
Chiffre d'affaires	3 862 765	13 995 488	1 163 251	5 182 751	24 204 255
Coût des ventes	(918 722)	(1 061 114)	(163 468)	(2 419 388)	(4 562 692)
Marge brute	2 944 043	12 934 374	999 783	2 763 363	19 641 563
Frais de recherche et développement	(1 229 146)	(150 546)	-	-	(1 379 692)
Frais de commercialisation	(3 568 746)	(5 464 175)	(784 336)	(990 492)	(10 807 749)
Commissions sur ventes	68 684	(2 660 380)	-	-	(2 591 696)
Frais administratifs	(3 523 604)	(1 216 521)	(217 858)	(35 469)	(4 993 452)
Autres produits et charges opérationnels	(71 970)	-	-	-	(71 970)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	(5 380 739)	3 442 752	(2 411)	1 737 402	(202 996)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(5 334)	(74 088)	-	-	(79 422)
Résultat opérationnel après paiement en actions	(5 386 073)	3 368 664	(2 411)	1 737 402	(282 418)
Coût de l'endettement financier net	(219 546)	23 452	6 913	999	(188 182)
Autres (charges) / produits financiers	186 943	21 026	(2 162)	(435 383)	(229 576)
(Charges) / produits d'impôts	(75 965)	(366 438)	1 526	91 164	(349 713)
Résultat net consolidé	(5 494 641)	3 046 704	3 866	1 394 182	(1 049 889)
Résultat Groupe	(5 467 675)	3 046 704	3 866	1 394 182	(1 022 923)
Résultat hors Groupe	(26 966)	-	-	-	(26 966)

3.3 Compte de résultat sectoriel 2013

En Euros	France	Etats-Unis	Royaume Uni	Reste du monde	Total IFRS 31.12.2013
Chiffre d'affaires	3 937 978	12 306 533	1 378 951	5 232 760	22 856 222
Coût des ventes	(945 765)	(915 219)	(167 153)	(2 540 530)	(4 568 667)
Marge brute	2 992 213	11 391 314	1 211 798	2 692 230	18 287 555
Frais de recherche et développement	(1 164 524)	(102 261)	-	-	(1 266 785)
Frais de commercialisation	(2 882 988)	(4 581 486)	(707 641)	(618 761)	(8 790 876)
Commissions sur ventes	(6 849)	(2 344 077)	-	(23 250)	(2 374 176)
Frais administratifs	(3 071 955)	(1 004 570)	(200 376)	(47 411)	(4 324 308)
Autres produits et charges opérationnels	(167)	-	-	-	(171)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	(4 134 270)	3 358 920	303 781	2 002 808	1 531 239
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(31 787)	(59 051)	(1 466)	-	(92 304)
Résultat opérationnel après paiement en actions	(4 166 057)	3 299 869	302 315	2 002 808	1 438 935
Coût de l'endettement financier net	(184 361)	14 236	(1 088)	-	(171 213)
Autres (charges) / produits financiers	20 302	(145)	-	-	20 157
(Charges) / produits d'impôts	(148 636)	(689 613)	(56 378)	-	(894 627)
Résultat net consolidé	(4 478 752)	2 624 347	244 849	2 002 808	393 252
Résultat Groupe	(4 401 329)	2 624 347	244 849	2 002 808	470 675
Résultat hors Groupe	(77 423)	-	-	-	(77 423)

Les dépenses des départements Recherche et Développement, Marketing, Distribution Export, Finance et Administration Générale engagées par le siège du Groupe sont toutes présentées sous le secteur « France et Europe Francophone », sans réallocation analytique aux autres zones géographiques.

3.4 Bilan sectoriel 2014

Rubriques	France	Etats-Unis	Royaume Uni	Reste du monde	Total IFRS 31.12.2014
Ecart d'acquisition	2 633 541	-	-	-	2 633 541
Immobilisations incorporelles	3 848 307	121 997	90	-	3 970 394
Immobilisations corporelles	3 460 921	1 569 863	213 910	236 596	5 481 290
Immobilisations financières	297 905	120 796	-	-	418 701
Impôts différés	648 966	(221 821)	175 452	-	602 597
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	10 889 640	1 590 835	389 452	236 596	13 106 523
Stocks et en-cours	5 293 199	853 001	185 066	-	6 331 266
Clients et comptes rattachés	1 084 857	2 347 757	238 655	710 064	4 381 333
Autres actifs courants	2 091 166	182 163	29 313	-	2 302 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	950 029	42 451	189 026	-	1 181 506
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	9 419 251	3 425 372	642 060	710 064	14 196 747
TOTAL ACTIF	20 308 891	5 016 207	1 031 512	946 660	27 303 270
Rubriques	France	Etats-Unis	Royaume Uni	Reste du monde	Total IFRS 31.12.2014
Capital	1 357 025	-	-	-	1 357 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 353 357	-	-	-	34 353 357
Réserves consolidées	(23 337 437)	1 010 827	856 464	(595 841)	(22 065 987)
Résultat Groupe de l'exercice	(5 467 675)	3 046 704	3 866	1 394 182	(1 022 923)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	6 905 270	4 057 531	860 330	798 341	12 621 472
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 905 270	4 057 531	860 330	798 341	12 621 472
Avances conditionnées	455 000	-	-	-	455 000
Provisions non courantes	347 611	-	-	-	347 611
Impôts différés	715 371	-	-	-	715 371
Dettes financières long terme	3 921 022	-	-	-	3 921 022
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	5 439 004	-	-	-	5 439 004
Autres passifs financiers courants	3 048 845	-	-	-	3 048 845
Dettes financières court terme	25 102	-	-	-	25 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 140 081	805 980	89 908	144 378	4 180 347
Autres passifs courants	1 750 589	152 696	81 274	3 941	1 988 500
TOTAL PASSIFS COURANTS	7 964 617	958 676	171 182	148 319	9 242 794
TOTAL PASSIF	20 308 891	5 016 207	1 031 512	946 660	27 303 270

3.5 Bilan sectoriel 2013

Rubriques	France	Etats-Unis	Royaume Uni	Reste du monde	Total IFRS 31.12.2013
Ecarts d'acquisition	2 419 861	-	-	-	2 419 861
Immobilisations incorporelles	3 607 473	41 479	835	-	3 649 787
Immobilisations corporelles	2 056 735	907 575	240 612	269 177	3 474 099
Immobilisations financières	270 526	78 786	-	-	349 312
Impôts différés	(71 971)	124 847	180 456	-	233 332
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	8 282 624	1 152 687	421 903	269 177	10 126 391
Stocks et en-cours	4 237 448	644 736	219 563	-	5 101 747
Clients et comptes rattachés	761 082	1 437 870	210 499	974 122	3 383 573
Autres actifs courants	1 291 759	138 710	16 249	-	1 446 718
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 264 734	278 121	296 274	-	1 839 129
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	7 555 023	2 499 437	742 585	974 122	11 771 167
TOTAL ACTIF	15 837 647	3 652 124	1 164 488	1 243 299	21 897 558
Rubriques	France	Etats-Unis	Royaume Uni	Reste du monde	Total IFRS 31.12.2013
Capital	1 355 121	-	-	-	1 355 121
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 302 066	-	-	-	34 302 066
Réserves consolidées	(23 224 663)	350 037	698 747	(871 245)	(23 047 124)
Résultat Groupe de l'exercice	(4 401 329)	2 624 347	244 849	2 002 808	470 675
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 031 195	2 974 384	943 596	1 131 563	13 080 738
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	(140 607)	-	-	-	(140 607)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 890 588	2 974 384	943 596	1 131 563	12 940 131
Avances conditionnées	573 612	-	-	-	573 612
Provisions non courantes	232 554	-	-	-	232 554
Impôts différés	218 373	-	-	-	218 373
Dettes financières long terme	2 394 942	-	-	-	2 394 942
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 419 481	-	-	-	3 419 481
Provisions courantes	99 193	-	-	-	99 193
Dettes financières court terme	1 572 625	-	-	-	1 572 625
Autres passifs financiers courants	1 156	-	-	-	1 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 666 684	438 276	92 048	79 238	2 276 246
Autres passifs courants	1 187 920	239 464	128 844	32 498	1 588 726
TOTAL PASSIFS COURANTS	4 527 578	677 740	220 892	111 736	5 537 946
TOTAL PASSIF	15 837 647	3 652 124	1 164 488	1 243 299	21 897 558

NOTE 4 : DONNEES OPERATIONNELLES

4.1 Produits de l'activité

Conformément à la norme IAS 18, les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs et escomptes. Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, soit le plus souvent lors de l'expédition des produits. Dans certains cas spécifiques, lorsque le Groupe livre directement certains établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs du Groupe. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Des inventaires des actifs en dépôts sont réalisés de façon régulière, soit directement sur le terrain, soit après renvoi et examen des actifs dans les centres de distribution du Groupe et les ajustements comptables nécessaires sont enregistrés dans les états financiers.

Le résultat issu du débouclage des couvertures de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels.

4.2 Charges d'amortissement et de dépréciation

Les charges d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

Amortissements	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Droits de propriété industrielle et commerciale	290 467	277 271	260 682
Autres immobilisations incorporelles	925 277	869 608	751 706
Constructions	1 722	361	22
Installations techniques, matériel et outillage	1 012 884	1 082 829	1 206 877
Autres immobilisations corporelles	274 260	142 614	167 441
Total	2 504 610	2 372 683	2 386 728

Dépréciations	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Installations techniques, matériel et outillage	-	(11 000)	11 000
Stocks	(225 269)	436 242	(170 544)
Clients	8 858	(96 417)	2 322
Total	(216 411)	328 825	(157 222)

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Coûts des ventes	225 973	191 306	188 934
Frais de recherche et développement et brevets	1 213 760	1 137 965	986 258
Frais de commercialisation	817 511	784 199	929 503
Frais administratifs	247 366	259 213	293 033
Total	2 504 610	2 372 683	2 397 728

4.3 Redevances

Les redevances versées à certains chirurgiens concepteurs sont calculées et payées trimestriellement sur la base du chiffre d'affaires généré par le Groupe sur chacun des produits concernés. Ces redevances sont enregistrées en charges d'exploitation.

Les redevances perçues sur les brevets dont le Groupe est propriétaire et qui sont utilisés dans d'autres applications médicales sont enregistrées en produits d'exploitation.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants.

Ce poste est principalement composé des dotations et reprises de provisions comptabilisées dans le cadre de litiges salariaux et des frais d'avocats afférents, des plus et moins-values de cessions d'immobilisations, ainsi que du résultat issu du débouclage des couvertures de change portant sur les transactions commerciales.

4.5 Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le Groupe est le résultat opérationnel avant paiement en actions. Il comprend le résultat des activités courantes ainsi que les autres produits et charges opérationnels composés des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs et du résultat de change sur les transactions commerciales.

NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

5.1 Effectif

L'effectif par collègue et par zone géographique se répartit comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	67	58	42
Agents de maîtrise - Employés	61	51	55
Total	128	109	97
<i>dont France</i>	<i>90</i>	<i>74</i>	<i>70</i>
<i>dont Royaume Uni</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
<i>dont Etats-Unis</i>	<i>33</i>	<i>28</i>	<i>21</i>

5.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées à partir de paramètres propres à chaque salarié (âge, catégorie socioprofessionnelle), et d'hypothèses spécifiques à l'entreprise (convention collective, taux de rotation du personnel, projection de salaires futurs, table de mortalité). Avant l'entrée en application d'IAS 19 R, le Groupe avait opté pour la constatation immédiate en résultat des écarts actuariels. Ainsi, les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 n'ont pas été ajustés compte tenu de l'absence d'impact sur les comptes de l'application d'IAS 19 R.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat. La charge comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Le Groupe ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à des fonds externes.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par les conventions collectives dont dépendent les sociétés MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE ainsi que MEDICREA TECHNOLOGIES (respectivement Import/ Export et Métallurgie de Charente Maritime) fait l'objet d'une provision enregistrée en passif non courant. L'engagement correspondant est évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques propres à ces sociétés et de facteurs d'évolution externe résumés comme suit :

- âge de départ à la retraite : âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 45 % pour les cadres et 44 % pour les non cadres ;

- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE TD/TV 2009-2011 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, avec un taux de rotation nul au-delà de 50 ans ;
- taux d'actualisation : 1,90 %, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros à la date de l'évaluation, en application de la recommandation du CNC.

Le montant des droits acquis provisionnés au 31 décembre 2014 s'élève à 347 611 euros, comparé à 232 554 euros au 31 décembre 2013. Les variations s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014
Dettes actuarielles au 31.12.2013	232 554
<i>Coût des services en résultat opérationnel</i>	40 325
<i>Coût financier net</i>	7 558
Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies	47 883
Ecart actuariels	67 174
Dettes actuarielles au 31.12.2014	347 611

Les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

Pour les filiales étrangères, une revue détaillée des obligations en matière d'engagements de retraite est réalisée sur la base des règles applicables à chaque pays et des provisions sont comptabilisées si nécessaires.

5.3 Médailles de travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, les conventions collectives applicables ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

5.4 Paiements fondés sur des actions

Des stocks-options et des actions gratuites sont attribuées aux salariés des sociétés du Groupe.

Les plans d'options de souscription et d'actions gratuites sont des plans dits « equity settled » selon la classification définie dans la norme IFRS 2. Le Groupe évalue à la date d'attribution à leur juste valeur les instruments des plans dont le paiement est fondé sur des actions. La juste valeur des actions est déterminée selon le modèle de Black & Scholes qui satisfait aux critères de la norme IFRS 2.

La juste valeur est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires, de la probabilité d'acquisition des droits ajustée des hypothèses de départ, du prix du sous-jacent, de la maturité des options, du taux de dividendes, de la volatilité du

titre MEDICREA et du taux sans risque. Ces charges sont reconnues sur la durée d'acquisition des droits. Pour les options de souscription d'actions, un tiers de la juste valeur est reconnue l'année de l'attribution des options, un tiers l'année suivante et le solde deux ans plus tard. Pour les actions gratuites, la juste valeur des instruments accordés aux bénéficiaires est reconnue sur deux ans hormis pour les salariés américains pour lesquels la durée est de quatre ans.

La volatilité retenue a été déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre MEDICREA et a été comparée à celles des titres d'un échantillon de sociétés comparables. Le taux sans risque correspond au taux zéro coupon Eurozone 6 ans à la date d'attribution. Les titres annulés ont été pris en compte pour ne valoriser que les instruments restant en circulation.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

5.4.1 Description des plans existants

Les Assemblées Générales des 10 mars 2006, 25 juin 2009, 14 juin 2012 et du 25 juin 2014 ont délégué au Conseil d'Administration l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites. Les Conseils d'Administration des 5 juin 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009, 17 juin 2010, 16 juin 2011, 17 décembre 2013 et 27 mars 2014 ont attribué des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites.

▪ Options de souscription

Les principales caractéristiques des plans d'options en vigueur sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Conseil d'Administration)	05.06.08	25.06.09	17.12.09	17.06.10	16.06.11	17.12.13	27.03.14
Nombre d'options attribuées	25 215	99 200	15 000	112 800	95 500	10 000	30 000
Prix de souscription	6 €	6,16 € /6,56 €* /6,28 €* /11,44 €* /11,44 €* /11,44 €* /11,44 €*	6,32 €	6,14 €	9,10 €	8,77 €	9,10 €
Période d'acquisition des droits	0-2 ans ⁽¹⁾	1-3 ans ⁽²⁾	0-2 ans ⁽²⁾	1-3 ans ⁽³⁾	1-3 ans ⁽⁴⁾	1-3 ans ⁽⁵⁾	1-3 ans ⁽⁶⁾
Durée de vie des options	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans

* Le prix d'exercice est différent pour les salariés américains car les dates d'attribution définitives sont effectives 20 jours de bourse après la date du Conseil d'Administration décidant de l'attribution.

(1) Les options sont intégralement exerçables depuis le 05 juin 2010

(2) Les options sont intégralement exerçables depuis 23 juillet 2012

(3) Les options sont intégralement exerçables depuis le 15 juillet 2013

(4) Les options sont intégralement exerçables depuis 16 juillet 2014

(5) Un tiers des options seront exerçables à compter du 17 janvier 2015, un tiers le seront dès le 17 janvier 2016 et un tiers dès le 17 janvier 2017

(6) Un tiers des options seront exerçables à compter du 28 avril 2015, un tiers le seront dès le 28 avril 2016 et un tiers dès le 28 avril 2017.

L'exercice des options est subordonné à la présence du salarié dans le Groupe à la date d'exercice. Sur les 387 715 options totales attribuées, compte tenu des départs des salariés intervenus depuis

la mise en place des premiers plans, 132 356 d'entre elles sont caduques au 31 décembre 2014. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, 15 147 options ont été exercées. Le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2014 est donc de 240 212.

▪ **Actions gratuites**

113 284 actions ont été attribuées depuis 2008. Ces actions sont acquises par le bénéficiaire au terme d'une période de deux ans pour les salariés français et de quatre ans pour les salariés américains. Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2014, le nombre d'actions gratuites attribuées aux salariés s'élève à 94 284, après annulation de 19 000 actions.

5.4.2 Evolution du nombre d'instruments en circulation

Les opérations intervenues sur les instruments de paiements sur base d'actions se résument comme suit pour l'exercice 2014 :

	Options de souscription			Actions gratuites		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	Prix d'exercice moyen (en €)	Nombre d'actions	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	
					France	Etats-Unis
Solde au 31.12.13	228 359	3,53	6,89	11 800	0,46	0,46
- attribuées	30 000	5,24	9,10	-	-	-
- annulées	3 000	0,26	6,64	-	-	-
- expirées	-	-	-	-	-	-
- exercées (2)	15 147	2,32	6,11	(1) 11 800	0,46	0,46
Solde au 31.12.14	240 212	2,89	7,21	-	-	-

(1) correspond aux actions gratuites attribuées aux salariés américains et anglais en 2010

(2) 15 147 stocks options ont été exercés au 31 décembre 2014. La constatation de l'augmentation de capital correspondante n'a pas encore été réalisée.

Pour l'exercice 2013, ces opérations se résumaient comme suit :

	Options de souscription			Actions gratuites		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	Prix d'exercice moyen (en €)	Nombre d'actions	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne	
					France	Etats-Unis
Solde au 31.12.12	304 482	4,47	6,90	32 300	0,84	1,07
- attribuées	10 000	6,96	8,77	-	-	-
- annulées	86 133	4,20	7,17	9 000	-	1,02
- expirées	-	-	-	-	-	-
- exercées (1)	-	-	-	11 500	0,84	1,07
Solde au 31.12.13	228 359	3,53	6,89	11 800	0,46	0,46

(1) correspond aux actions gratuites attribuées aux salariés américains et anglais en 2009 (8 000) et aux salariés français en 2011 (3 500)

5.4.3 Traductions comptables des instruments attribués

Les impacts comptables des instruments attribués sont les suivants :

Date d'attribution	Type	Nombre d'instruments en circulation	Prix d'exercice (en €)	Prix de l'action à la date d'attribution (en €)	Taux de dividende	Volatilité attendue	Taux sans risque	Juste valeur (en €)	Charge comptable 2014 (en K€)	Charge totale du plan (en K€)
05.06.2008	Option	9 759	6,00	5,73	0%	40%	4,44%	2,74	-	27
05.06.2008	Action	17 163	Gratuite	5,73	0%	-	-	5,73	-	99
25.06.2009	Option	55 700	6,16	6,55	0%	40%	2,89%	2,83	-	158
25.06.2009	Option	12 500	6,56	6,55	0%	40%	2,89%	2,27	-	28
25.06.2009	Action	35 700	Gratuite	6,55	0%	-	-	6,55	-	234
17.12.2009	Option	14 000	6,32	5,96	0%	40%	2,54%	2,31	-	32
17.12.2009	Action	2 000	Gratuite	5,96	0%	-	-	5,96	-	12
17.06.2010	Option	52 500	6,14	6,22	0%	40%	1,83%	2,47	-	130
17.06.2010	Option	23 400	6,28	6,22	0%	40%	1,83%	2,38	-	56
17.06.2010	Action	35 920	Gratuite	6,22	0%	-	-	6,22	7	223
16.06.2011	Option	27 500	9,10	9,40	0%	33%	2,37%	3,06	5	84
16.06.2011	Option	20 000	11,44	9,40	0%	33%	2,37%	4,78	8	95
16.06.2011	Action	3 500	Gratuite	9,40	0%	-	-	9,40	-	33
17.12.2013	Option	10 000	8,77	8,88	0%	36%	2,69%	3,05	18	30
27.03.2014	Option	30 000	9,10	9,15	0%	35%	2,33%	3,02	41	91
TOTAL		349 642							79	1 332

Ce tableau ne tient pas compte des 15 147 stocks options qui ont été exercés en 2014.

5.5 Droit Individuel de Formation (DIF), désormais Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées au titre du droit individuel à la formation, suite à une décision mutuelle entre le salarié et le Groupe sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et le Groupe, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

Le volume d'heures de droit à la formation (DIF) acquis par les salariés des sociétés françaises du Groupe et n'ayant pas jusqu'à présent donné lieu à demande d'utilisation s'élève à 6 246 heures au 31 décembre 2014. Le Groupe ne dispose pas du recul statistique nécessaire (très peu d'heures de formation ont été utilisées dans le cadre du DIF) et n'est par conséquent pas en mesure de chiffrer de façon fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit par les salariés. Compte tenu de

la possibilité pour le Groupe d'intégrer l'essentiel du coût du droit à la formation dans son plan de formation générale, aucune provision n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2014.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 le DIF laisse place au Compte Personnel de Formation (CPF) dont le compteur ne sera plus assuré par le Groupe mais par la Caisse des Dépôts et Consignation. La contribution du Groupe au titre du CPF (0,2% de la masse salariale des sociétés françaises) continuera à être versée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui assureront par conséquent, le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

5.6 Employee Stock Purchase Plan (ESPP) - Plan d'achat d'actions salarié aux Etats-Unis

Un plan d'achat d'actions réservé aux salariés américains de MEDICREA USA est en place depuis le 1^e janvier 2015. Il leur permet d'acquérir des actions de la société mère MEDICREA INTERNATIONAL, dans un cadre fiscal et juridique strictement défini par la réglementation américaine, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les salariés présents depuis au moins deux ans dans la Société peuvent effectuer des virements mensuels sur un compte nominatif ;
- Les sommes accumulées leur permettront, chaque fin d'année, d'acheter des actions MEDICREA INTERNATIONAL à un prix égal à 85% du cours de l'action ;
- Ces actions devront être conservées 12 mois avant de pouvoir être vendues ou transférées.

Afin de pouvoir mettre en place ce plan au 1^e janvier 2015, les souscriptions ont été ouvertes en décembre 2014. 8 salariés de la filiale MEDICREA USA participent au plan 2015.

5.7 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur SOURNAC est Président, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurées par Monsieur SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2014 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2013).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est Directeur Général, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2014 à MEDICREA INTERNATIONAL, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 151 458 euros HT (191 314 euros HT en 2013). Il est précisé que depuis le 1er janvier 2015, suite à la demande de Monsieur CAFFIERO de réduire ses activités au sein du Groupe, le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL a été significativement revu à la baisse.

Monsieur CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

5.8 Répartition des frais de personnel

Les frais de personnel se ventilent (hors dépenses d'intérimaires) de la manière suivante, après prise en compte du crédit compétitivité emploi (99 594 euros au titre de l'exercice 2014) :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Coûts des ventes	1 477 098	1 271 472	1 181 357
Frais de recherche et développement (1)	178 238	145 059	128 506
Frais de commercialisation	5 586 637	4 737 090	4 641 740
Frais administratifs	2 034 897	1 637 579	1 605 451
Total	9 276 870	7 791 200	7 557 054

(1) : correspond aux frais de personnel non activés

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 Ecart d'acquisition ou goodwill

Lors d'un regroupement d'entreprises, les paiements effectués par le Groupe en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et enregistrés séparément sont comptabilisés comme écart d'acquisition à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition concernent principalement la société MEDICREA TECHNOLOGIES à La Rochelle acquise en 2002 à l'issue d'un LBO. L'augmentation du solde par rapport au 31 décembre 2013 est liée au rachat de 30 % du capital de la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, MEDICREA INTERNATIONAL étant désormais l'unique actionnaire de cette société.

En application de la norme IAS 36, ces écarts ne sont plus amortis, et font l'objet de tests de dépréciation effectués au moins à chaque clôture d'exercice en comparant l'ensemble des actifs à leur valeur de marché, représentée par la capitalisation boursière.

6.2 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an, pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les écarts d'acquisition. En application de la norme IAS 36, lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour ces tests, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes de génération de trésorerie. Au regard de l'organisation en place dans le Groupe et des flux entre les différentes sociétés, une seule UGT a été identifiée.

6.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de recherche et de développement, les brevets et marques et les logiciels. Les frais de recherche et de développement, lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères selon la norme IAS 38, sont inscrits à l'actif du bilan. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux actifs. Les frais de recherche et de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus. Cette durée est généralement de 5 ans.

En application de la norme IAS 23, les coûts d'emprunts, attribués au financement des dépenses de recherche et développement faisant l'objet d'une inscription en immobilisations incorporelles, sont considérés comme un élément du coût de ces actifs et donc capitalisés.

Les brevets, licences et marques sont amortis sur 5 à 10 ans, en fonction de leur durée d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur des durées allant de un à trois ans.

6.4 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages au Groupe selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les agencements et les aménagements des terrains sont amortis sur 15 ans ;
- le matériel industriel est amorti sur sa durée d'utilité estimée comprise entre 3 et 10 ans ;
- l'outillage industriel est amorti sur sa durée d'utilité estimée comprise entre 2 et 3 ans ;
- les installations techniques et agencements sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, comprise entre 5 et 10 ans ;
- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que le matériel de bureau et informatique, et le mobilier sont amorties sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 10 ans.

Les biens acquis au moyen d'un contrat de location financement, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisés selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour les valeurs d'origine du contrat, et donc par comptabilisation d'un actif amortissable et d'une dette financière. La qualification des contrats s'apprécie au regard de la norme IAS 17. Les biens concernés sont composés de divers équipements industriels utilisés pour la fabrication des implants et des ancillaires.

Les biens sous contrat de locations financières (principalement du matériel informatique et de bureau), utilisés sur leur durée de vie totale et dont le montant de la location couvre le prix des actifs financés sont également, en application de la norme IAS 17, comptabilisés selon des modalités identiques à une acquisition à crédit.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients jusqu'à leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence, sont amortis sur une durée de trois ans. Le matériel de démonstration est amorti en règle générale sur 5 ans.

6.5 Immobilisations et amortissements relatifs aux trois derniers exercices

Les immobilisations (hors écarts d'acquisition) se décomposent comme suit :

Immobilisations – En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Frais de recherche & développement	6 414 152	5 350 501	4 348 519
Brevets et droits similaires	3 463 728	3 318 865	3 158 822
Licences et logiciels	526 130	193 211	181 317
Marques	25 133	25 133	25 133
Immobilisations incorporelles	10 429 143	8 887 710	7 713 791
Terrains	-	-	-
Constructions	22 855	4 046	1 050
Installations techniques	3 935 289	2 571 341	2 554 967
Matériel de démonstration	684 146	638 653	548 659
Kits d'instruments	4 559 887	3 487 997	3 426 878
Matériel informatique et de bureau	1 002 030	730 322	677 299
Autres immobilisations	1 246 422	1 129 174	1 109 694
Immobilisations corporelles	11 450 629	8 561 533	8 318 547
Dépôts et cautionnements	260 344	195 762	195 115
Placements en garantie	158 357	153 550	153 550
Immobilisations financières	418 701	349 312	348 665
Total valeurs brutes	22 298 473	17 798 555	16 381 003

Amortissements et provisions – En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Amortissements immobilisations incorporelles	6 458 749	5 237 923	4 098 580
Amortissements immobilisations corporelles	5 969 339	5 087 434	4 965 690
Dépréciations immobilisations corporelles	-	-	11 000
Total amortissements et provisions	12 428 088	10 325 357	9 075 270
Total valeurs nettes	9 870 385	7 473 198	7 305 733

Sur une période de 3 années, les variations (hors écarts d'acquisition) des immobilisations se présentent comme suit :

Immobilisations nettes – En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Au 1^{er} janvier	7 473 198	7 305 733	7 610 276
Investissements de la période	5 190 354	2 808 796	1 640 204
Cessions de la période	(453 364)	(1 391 243)	(112 686)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 339 803)	(1 250 088)	(1 832 061)
Au 31 décembre	9 870 385	7 473 198	7 305 733

6.6 Variation des immobilisations et amortissements au cours de 2014

La variation des immobilisations hors écart d'acquisition se présente comme suit :

MEDICREA • RAPPORT ANNUEL • 2014

En Euros	01.01.2014	Variation taux de change	Acquisitions	Cessions	31.12.2014
Valeurs brutes					
Frais de recherche & développement	5 350 501	-	1 068 897	5 246	6 414 152
Brevets et droits similaires	3 318 865	-	144 863	-	3 463 728
Licences et logiciels	193 211	5 340	327 579	-	526 130
Marques	25 133	-	-	-	25 133
Immobilisations incorporelles	8 887 710	5 340	1 541 339	5 246	10 429 143
Constructions	4 046	-	18 809	-	22 855
Installations techniques	2 571 341	1 175	1 362 773	-	3 935 289
Matériel de démonstration	638 653	41 155	226 873	222 535	684 146
Kits d'instruments	3 487 997	252 455	1 493 321	673 886	4 559 887
Matériel informatique et de bureau	730 322	10 203	262 731	1 226	1 002 030
Autres immobilisations	1 129 174	23 644	93 604	-	1 246 422
Immobilisations corporelles	8 561 533	328 632	3 458 111	897 647	11 450 629
Dépôts et cautionnements	195 762	10 710	57 460	3 588	260 344
Placements en garantie	153 550	-	4 807	-	158 357
Immobilisations financières	349 312	10 710	62 267	3 588	418 701
Total valeurs brutes	17 798 555	344 682	5 061 717	906 481	22 298 473

En Euros	01.01.2014	Variation taux de change	Dotations	Reprises	31.12.2014
Amortissements					
Frais de recherche & développement	3 016 478	-	904 406	206	3 920 678
Brevets et droits similaires	2 025 960	-	290 467	-	2 316 427
Licences et logiciels	173 749	5 288	18 902	-	197 939
Marques	21 736	-	1 969	-	23 705
Immobilisations incorporelles	5 237 923	5 288	1 215 744	206	6 458 749
Constructions	383	-	1 722	-	2 105
Installations techniques	1 616 399	1 058	204 534	-	1 821 991
Matériel de démonstration	395 185	2 177	135 335	132 607	400 090
Kits d'instruments	1 956 035	16 433	673 015	319 162	2 326 321
Matériel informatique et de bureau	432 514	9 334	162 715	1 142	603 421
Autres immobilisations	686 918	16 948	111 545	-	815 411
Immobilisations corporelles	5 087 434	45 950	1 288 866	452 911	5 969 339
Total amortissements	10 325 357	51 238	2 504 610	453 117	12 428 088

En Euros	01.01.2014	Variation taux de change	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Valeurs nettes					
Immobilisations incorporelles	3 649 787	52	325 595	5 040	3 970 394
Immobilisations corporelles	3 474 099	282 682	2 169 245	444 736	5 481 290
Immobilisations financières	349 312	10 710	62 267	3 588	418 701
Total valeurs nettes	7 473 198	293 444	2 557 107	453 364	9 870 385

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour le Groupe. Les principaux frais engagés en 2014 portent sur :

- le développement de la gamme thoraco-lombaire, avec notamment les évolutions des systèmes d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®) et de traitement des pathologies occipito-cervicales (PASSOCT®) ;
- la mise en place d'une solution complète (UNiD™) incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant de proposer des implants sur-mesure aux patients ;
- le développement d'une cage antérieure « stand alone » IMPIX ALIF SA® destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires et d'un implant de corporectomie radio transparent, CARYATID®, issu de la technologie de fabrication additive.

Le montant des frais de R&D ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 068 897 euros contre 1 016 630 euros en 2013. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après imputation du crédit impôt recherche et activation des dépenses s'élève à 1 379 692 euros (1 266 785 euros en 2013) y compris 904 406 euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés (841 467 euros en 2013).

2/ Les dépenses de brevets activées en 2014 s'élèvent à 144 863 euros, pour 160 043 euros au titre de l'exercice précédent. Elles concernent principalement le système de fixation thoraco-lombaire PASSLP® et ses extensions, ainsi que les prothèses de non fusion de la gamme GRANVIA®.

3/ L'augmentation des licences et logiciels est liée à la mise en place d'un nouveau système d'informations qui devrait être opérationnel début 2015.

4/ Le Groupe poursuit le renouvellement de son parc machines avec notamment l'acquisition en 2014 d'une machine d'impression 3D de dernière génération et l'installation d'une cellule de prototypage rapide qui sera mise en service sur le 1^{er} trimestre 2015 et pour laquelle des acomptes ont été versés en 2014.

5/ Le matériel de démonstration fait l'objet d'un inventaire exhaustif chaque année. Il comprend l'ensemble des produits, aux sérigraphies propres et non revendables en l'état, utilisé par la force commerciale pour former les clients aux manipulations des implants et instruments. Ce matériel est régulièrement mis à jour en fonction des entrées / sorties de nouveaux / anciens produits.

6/ Pour la réalisation des chirurgies, le Groupe met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans. Le développement de l'activité du Groupe le conduit à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients, notamment aux Etats-Unis pour qui les

instruments de la gamme PASSLP® ont été redesignés et renouvelés en 2014. Les instruments complètement amortis sont régulièrement sortis des livres comptables.

7/ Les acquisitions de matériel informatique et de bureau comprennent principalement des achats de serveurs et d'équipements dans le cadre du déploiement du nouveau système d'informations.

8/ Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement les installations et agencements des différents sites, ainsi que le matériel de transport.

6.7 Contrats de location

6.7.1 Locations financement et locations financières

Les immobilisations acquises par voie de location financement concernent des installations techniques, des matériels et outillages et des équipements informatiques. Elles s'élèvent en valeur nette à 1 723 750 euros au 31 décembre 2014 contre 842 220 euros au 31 décembre 2013 et se répartissent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Installations techniques et matériels	2 683 357	1 759 097	1 492 237
Equipements informatiques	388 535	244 294	285 784
Total valeurs brutes	3 071 892	2 003 391	1 778 021
Amortissement installations techniques	1 104 494	965 705	850 253
Amortissements équipements informatiques	243 648	195 466	223 023
Total amortissements	1 348 142	1 161 171	1 073 276
Total valeurs nettes	1 723 750	842 220	704 745

L'augmentation constatée en 2014 s'explique essentiellement par l'acquisition d'une machine d'impression 3D utilisant la technologie de fabrication additive, et permettant de produire spécifiquement des implants sur-mesure en matière poreuse, en tenant compte de l'anatomie particulière de la colonne vertébrale de chaque patient obtenu après reconstruction 3D des scanners pré-opératoires.

La dette financière correspondant aux actifs financés par ces contrats est de 1 420 084 euros au 31 décembre 2014 contre 589 536 euros au 31 décembre 2013.

Les engagements s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Valeur d'origine	3 071 892	2 003 391	1 778 021
Amortissement	(1 348 142)	(1 161 171)	(1 073 276)
<i>Dont dotation aux amortissements de l'exercice</i>	<i>(186 971)</i>	<i>(180 310)</i>	<i>(180 096)</i>
Valeur nette	1 723 750	842 220	704 745
Redevances payées			
Cumul sur exercices antérieurs (1)	1 552 860	1 281 706	1 143 337
Redevances de l'exercice (1)	262 660	271 154	237 367
Total	1 815 520	1 552 860	1 380 704
Redevances restant à payer			
A un an au plus	386 662	209 449	224 768
Entre 1 et 5 ans	922 873	412 822	331 932
Au-delà de 5 ans	221 842	-	-
Total	1 531 377	622 271	556 700
Valeurs résiduelles	15 806	6 760	6 429

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

6.7.2 Locations simples

Les locations simples concernent principalement les loyers afférents aux bâtiments utilisés dans le cadre de l'activité, et se répartissent comme suit :

Sociétés	Montant du loyer annuel
MEDICREA INTERNATIONAL – Lyon	228 800 euros
MEDICREA TECHNOLOGIES – La Rochelle	142 300 euros
MEDICREA TECHNOLOGIES UK – Cambridge	10 500 livres sterling
MEDICREA USA – New York	355 100 dollars

Les engagements de location simple à venir se résument comme suit, hors locations financières enregistrées en immobilisations corporelles :

En Euros	31.12.2014	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Loyers immobiliers et matériels	1 148 700	841 519	307 181	-

6.8 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements. Ceux-ci ne sont pas actualisés en l'absence de date d'échéance connue, et compte tenu de leur valeur non significative. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières sont évalués au prix moyen pondéré, incluant les frais d'approche. Les stocks de produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient, hors frais de

commercialisation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Matières premières	281 250	261 417	258 346
En-cours de production	440 106	400 363	383 385
Produits semi-finis	625 615	319 106	312 118
Produits finis	6 677 120	6 038 955	6 049 939
Valeurs brutes	8 024 091	7 019 841	7 003 788
Provision pour dépréciation	(1 692 825)	(1 918 094)	(1 481 852)
Valeurs nettes	6 331 266	5 101 747	5 521 936

En valeur brute, le stock augmente de 14 % par rapport à 2013 consécutivement à l'élargissement de la gamme et à un volume important de nouveaux produits en phase d'évaluation pré-commerciale et n'ayant pas encore fait l'objet de lancement généralisé sur le marché.

Les provisions pour dépréciation par catégorie de stocks se répartissent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Matières premières	16 964	17 162	21 069
En-cours de production	9 834	63 294	-
Produits semi-finis	23 547	50 368	45 436
Produits finis	1 642 480	1 787 270	1 415 347
Provisions pour dépréciation	1 692 825	1 918 094	1 481 852

La baisse des dépréciations est liée aux destructions en 2014 d'articles obsolètes et périmés entièrement dépréciés et pour lesquels les provisions correspondantes ont été reprises en résultat.

NOTE 8 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Le Groupe mobilise, en fonction des besoins de trésorerie, ses créances clients par le recours au factoring. Les factures faisant l'objet d'un financement sont maintenues en créances clients.

Les créances clients et autres actifs courants s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients – valeur brute	4 392 691	3 386 073	3 108 073
Provision sur créances douteuses	(11 358)	(2 500)	(98 917)
Créances clients	4 381 333	3 383 573	3 009 156
Créances sociales	25 970	21 614	16 373
Créances fiscales	1 354 602	913 737	878 560
Autres créances	485 635	210 387	122 044
Charges constatées d'avance	436 435	300 980	417 966
Autres actifs courants	2 302 642	1 446 718	1 434 943
Total créances – valeurs brutes	6 695 333	4 832 791	4 543 016
Total créances – valeurs nettes	6 683 975	4 830 291	4 444 099

Le délai moyen d'encaissement des créances clients s'établit à 56 jours au 31 décembre 2014, contre 49 jours à la clôture de l'exercice précédent, sous l'effet de conditions de règlement avec les établissements de santé qui se durcissent notamment aux Etats-Unis et en France.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement est fortement improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances fiscales comprennent essentiellement le crédit d'impôt recherche, le crédit d'impôt compétitivité pour l'emploi et la TVA à récupérer.

Les autres créances augmentent sous l'effet d'acomptes sur commandes versés aux fournisseurs et intègrent le paiement d'une avance de 400 000 dollars dans le cadre d'un contrat de coopération avec une société informatique américaine.

NOTE 9 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier seulement si l'impact est significatif.

Les provisions courantes et non courantes sont formées des provisions pour risques et se décomposent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour pensions et assimilés	347 611	232 554	194 409
Provisions pour litiges	-	93 700	168 770
Provisions pour impôt	-	-	133 474
Provisions pour charges	-	5 493	15 000
Total	347 611	331 747	511 653

Les provisions pour litiges constatées au 31 décembre 2013 concernaient une affaire prudhommale avec un ancien salarié. Elles ont été reprises en totalité sur le 3^{ème} trimestre 2014 suite à la signature d'une transaction.

L'évolution des provisions pour risques s'analyse comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Au 1^{er} janvier 2014	331 747	511 653	410 126
Dotations aux provisions	115 057	45 559	212 527
Reprises de provisions – montants utilisés	(99 193)	(182 020)	(103 986)
Reprises de provisions – montants non utilisés	-	(43 445)	(7 014)
Au 31 décembre 2014	347 611	331 747	511 653

Les échéances des provisions courantes et non courantes se ventilent comme suit :

En Euros	31.12.2014	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Provisions pour pensions et assimilés	347 611	11 126	56 818	279 667
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
Total	347 611	11 126	56 818	279 667

NOTE 10 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 Endettement financier net

10.1.1 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Emprunt obligataire	545 000	545 000	545 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 335 608	2 470 740	2 791 129
Crédit bail	1 327 899	540 109	454 607
Locations financières	92 185	49 427	66 646
Concours bancaires courants	400 000	199 801	240 099
Factoring	148 130	137 906	111 285
Intérêts courus bancaires	8 773	5 001	6 976
Intérêts courus sur emprunts	15 048	15 293	19 229
Autres dettes financières	97 224	4 290	34 730
Total	6 969 867	3 967 567	4 269 701

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros.

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2014 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription des nouveaux emprunts suivants :

- 350 000 euros à taux fixe de 1,95 % sur une durée de 3 ans, pour financer la mise en place du nouveau système d'informations ;
- 300 000 euros à taux fixe de 4,53% sur une durée de 7 ans, dans le cadre du renforcement de la structure financière ;
- 400 000 euros à taux fixe de 3,11 % sur une durée de 5 ans, pour financer les investissements logiciels et matériels engagés pour le développement d'implants sur-mesure ;
- 463 000 euros à taux fixe de 4,64 % sur une durée de 2 ans, pour financer les frais de recherche et développement 2014 éligibles au Crédit d'Impôt Recherche ;
- 1 500 000 euros à taux fixe de 2,25 % sur une durée de 4 ans, pour financer le besoin en fonds de roulement.

Par nature de taux, les emprunts auprès des établissements de crédit se répartissent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts à taux fixe	4 220 390	1 885 298	1 687 905
Emprunt à taux variable	115 218	585 442	1 103 224
Total	4 335 608	2 470 740	2 791 129

Les intérêts relatifs à l'emprunt à taux variable qui sera totalement remboursé en juin 2015, ne font plus l'objet d'une couverture de taux depuis décembre 2014.

La dette contractée sous forme de crédit-bail augmente suite à l'acquisition de matériels industriels pour 0,9 million d'euros et de matériels informatiques pour 0,1 million d'euros.

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice 2014 s'établit à 4,24 % contre 5,21 % au titre de 2013. Ce taux tient compte des commissions versées à BPI dans le cadre des garanties octroyées sur des financements bancaires moyen terme.

Les échéances des dettes financières se ventilent comme suit :

En Euros	31.12.2014	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	545 000	545 000	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 335 608	1 484 277	2 746 331	105 000
Crédit bail	1 327 899	310 885	802 223	214 791
Crédit bail	92 185	39 508	52 677	-
Locations financières	400 000	400 000	-	-
Concours bancaires courants	148 130	148 130	-	-
Factoring	8 773	8 773	-	-
Intérêts courus bancaires	15 048	15 048	-	-
Intérêts courus sur emprunts	97 224	97 224	-	-
Autres dettes financières	6 969 867	3 048 845	3 601 231	319 791
Total				

Les sûretés données sur certains actifs du Groupe pour garantir les emprunts ainsi que les clauses ou covenants d'exigibilité sont détaillées en NOTE 15.1 « Engagements hors bilan ».

10.1.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au titre de l'exercice 2014.

10.1.3 Trésorerie et équivalents

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable. Ces dernières sont constituées principalement de Sicav monétaires détenues en garantie de financements obtenus par ailleurs.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation de ces placements est inférieure à la valeur d'achat. Les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

La trésorerie nette évolue comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Disponibilités	1 181 506	1 834 938	1 387 223
Valeurs mobilières de placement	-	4 191	58 879
Trésorerie et équivalents	1 181 506	1 839 129	1 446 102
Concours bancaires courants	(400 000)	(199 801)	(240 099)
Factoring	(148 130)	(137 906)	(111 285)
Trésorerie nette	633 376	1 501 422	1 094 718

10.1.4 Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7 en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan suivantes : trésorerie et équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

Le tableau des flux de trésorerie sur les deux derniers exercices est détaillé en page 6 des états financiers au 31 décembre 2014.

10.2 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés. Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan. En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories qui ne correspondent pas à des rubriques du bilan IFRS. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- placements détenus jusqu'à l'échéance : aucun instrument de valeur significative ne répond à ce jour à cette définition ;
- actifs désignés en tant que juste valeur par le résultat : cette rubrique concerne les placements de trésorerie éventuels dont les variations de juste valeur sont constatées en résultat ;
- actifs et passifs constatés au coût amorti : cette rubrique comprend essentiellement les dépôts et cautionnements, prêts au personnel, créances clients, dettes fournisseurs et dettes financières. Ces actifs et passifs sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ils sont évalués au coût amorti et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur ;
- actifs disponibles à la vente : aucun instrument détenu ne répond à cette définition ;
- instruments dérivés : le Groupe est amené à utiliser des instruments financiers de couverture afin de limiter son exposition aux risques. Il s'agit essentiellement d'instruments de couverture de change et de taux, tels que les opérations de change à terme, les options de change à primes, les CAP de taux d'intérêt. L'essentiel des encours au 31 décembre 2014 couvre des flux.

Le Groupe n'ayant pas mis en place la documentation permettant de démontrer l'efficacité de ces couvertures au sens d'IAS 39, la contrepartie des variations de juste valeur de ces instruments

dérivés est constatée directement en autres produits et charges financiers et les instruments dérivés sont présentés parmi les autres actifs courants ou les autres passifs courants.

10.2.1 Informations au bilan

Le tableau suivant présente pour les actifs et passifs leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IAS 39.

Rubriques	Au 31.12.2014			Au 31.12.2013		
	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Dont évalué à la juste valeur (1)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Dont évalué à la juste valeur (1)
ACTIF EN EUROS						
Clients et comptes rattachés	C	4 381 333	4 381 333	C	3 383 573	3 383 573
Autres actifs courants (2)	C	485 635	485 635	C	210 387	210 387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1 181 506	1 181 506	A	1 839 129	1 839 129
PASSIF EN EUROS						
Trésorerie passive (3)	A	548 130	548 130	A	337 707	337 707
Dettes financières courantes et non courantes hors trésorerie passive	B	6 421 737	6 421 737	B	3 629 860	3 629 860
Instruments financiers	A	25 102	25 102	A	1 156	1 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	C	4 180 347	4 180 347	C	2 276 246	2 276 246
Autres passifs courants (4)	C	109 604	109 604	C	70 565	70 565

(1) la valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur

(2) hors créances fiscales et sociales, et comptes de régularisation

(3) incluant les concours bancaires courants et le factoring

(4) hors dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation

A : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat

B : actifs et passifs évalués au coût amorti

C : actifs et passifs évalués au coût

Les variations de juste valeur et les dépréciations ont été constatées uniquement en résultat. Aucun montant n'a été directement imputé sur les capitaux propres.

10.2.2 Informations au compte de résultat

Le tableau suivant présente les impacts en compte de résultat sur les exercices 2014 et 2013 des actifs et passifs financiers, et la ventilation de ces impacts selon les catégories prévues par la norme IAS 39.

	Désignation des instruments financiers	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Produits et (charges) constatés en résultat opérationnel		(206 363)	27 015
Dont :			
Résultat de change hors instruments financiers	B	(206 363)	27 015
Produits de placement		617	522
Dont :			
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement et intérêts sur certificats de dépôt et dépôts à terme	A	617	522
Charges de financement		(188 182)	(172 055)
Dont :			
Charges d'intérêt	B	(188 182)	(172 055)
Autres produits financiers		226 988	127 109
Dont :			
Produits d'intérêt	B	116	840
Gains de change	A	250 818	118 313
Variations de juste valeur sur instruments dérivés	A	(23 946)	7 956
Autres charges financières		(457 181)	(106 632)
Dont :			
Pertes de change	A	(457 181)	(91 298)
Résultat sur instruments dérivés	A	-	(15 334)

10.3 Gestion des risques

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL ;
- un objectif de couverture ;
- une évaluation des risques effectuée grâce à des prévisions détaillées sur un an ;
- un suivi des écarts entre prévisions et réalisations.

10.3.1 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de deux matériaux, titane et Peek (PolyEtherEtherKetone). Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats. Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une faible part dans le prix de revient des produits fabriqués.

10.3.2 Risque de crédit

Le Groupe suit mensuellement le délai moyen de règlement de ses clients. Ce ratio s'élève à 56 jours au 31 décembre 2014. Pour les clients internationaux ne réglant pas d'avance, le Groupe met en place des mécanismes de couverture, tels que :

- demande de garantie auprès de la Coface. A fin décembre 2014, le montant maximum des encours clients potentiellement garantissables par la Coface s'élève à 1 006 000 euros ;
- crédits documentaires (pas d'encours au 31 décembre 2014).

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif comme le montre le tableau ci-dessous.

En Euros	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients brutes	4 392 691	3 386 073
Montant des impayés de plus de 6 mois	8 001	141 085
% du poste client	0,18 %	4,17 %
Montant des provisions clients	11 358	2 500
% du poste client	0,26 %	Non significatif
Montant des pertes sur créances irrécouvrables	70	92 584

Les créances impayées de plus de 6 mois au 31 décembre 2013 ont toutes été encaissées sur le 1^{er} trimestre de l'exercice 2014.

10.3.3 Risques de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds pour un total d'environ 30 millions d'euros ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires ou mettre en place de nouveaux emprunts si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion sur les nouveaux marchés qu'il convoite s'avéraient plus importants que prévus.

Un emprunt bancaire de 1,125 millions d'euros souscrit en juin 2010 pour 5 ans, et 2 emprunts bancaires totalisant 1,5 millions d'euros souscrits en novembre 2014 pour 4 ans comportent certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt ;
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

Au 31 décembre 2014, le rapport dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés est supérieur à 0,33. Cette situation ne soulève pas de problème pour l'emprunt de 1,125 millions dont il reste à rembourser 0,1 million d'euros sur le 1^{er} semestre 2015. Pour les 2 autres, le Groupe a obtenu un « waiver » de la part de l'établissement bancaire concerné, sans modification des conditions initiales des emprunts et sans coût additionnel.

Le covenant sur les dividendes n'est pas applicable, le Groupe n'ayant jamais procédé à aucune distribution.

10.3.4 Risques de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise fonctionnelle du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises.

10.3.5 Risques de taux

Au 31 décembre 2014, la dette à taux variable est constituée d'un emprunt moyen terme de 1,125 millions d'euros mis en place en juin 2010, dont l'en-cours s'élève à 0,1 million d'euros et qui sera totalement remboursé sur le 1^{er} semestre 2015. Les intérêts restant à payer sur cet emprunt ne font plus l'objet d'une couverture de taux.

10.3.6 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé 58 % de son chiffre d'affaires consolidé 2014 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait continuer à progresser au cours des prochains exercices, avec un chiffre d'affaires libellé en dollars qui pourrait potentiellement représenter près des deux tiers des ventes consolidées du Groupe.

Les filiales américaine et anglaise sont facturées dans leur devise fonctionnelle et des couvertures de change ont été mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises correspondantes (dollars principalement).

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

Une appréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2014, se traduirait mécaniquement par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,1 millions d'euros et une augmentation d'environ 1,1 millions d'euros de son bénéfice opérationnel compte tenu des résultats dégagés par la filiale américaine sur l'exercice 2014 dont la totalité des achats et frais de structure sont engagés en dollars.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2014 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

10.4 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, intérêts sur contrats de location financement et de location financière, commissions et agios bancaires) diminué des produits de placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ces éléments s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur emprunts	106 140	82 208	87 465
Intérêts sur obligations	38 150	38 150	17 829
Intérêts sur location financement	23 510	21 663	21 075
Garantie BPI sur emprunts	15 206	15 450	26 139
Intérêts sur factoring	3 337	3 360	3 375
Intérêts sur découverts	1 016	2 889	7 320
Autres charges / (produits) financiers	823	7 493	7 910
Coût de l'endettement financier net	188 182	171 213	171 113
Gains / (pertes) de change	(230 300)	19 624	59 131
Plus-value latente sur VMP	724	533	1 523
Autres produits / (charges) financiers	(229 576)	20 157	60 654

NOTE 11 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants évoluent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Dettes fournisseurs	4 180 347	2 276 246	2 252 132
Dettes sociales	1 567 927	1 139 663	1 088 437
Dettes fiscales	310 969	378 498	330 340
Autres passifs courants	109 604	70 565	54 284
Autres passifs courants	1 988 500	1 588 726	1 473 061
Total dettes d'exploitation	6 168 847	3 864 972	3 725 193

Au 31 décembre 2014, l'échéance de l'ensemble des dettes d'exploitation est à moins d'un an.

La croissance des dettes fournisseurs est directement liée à la hausse de l'activité sur le 2^{ème} semestre 2014.

L'augmentation des dettes sociales est à rapprocher de l'augmentation significative des effectifs du Groupe présentés en note 5.1.

NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les sociétés MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA TECHNOLOGIES sont intégrées au sein du même groupe fiscal, la société MEDICREA INTERNATIONAL en qualité de maison mère, étant seule redevable de l'impôt sur les sociétés à raison du résultat d'ensemble réalisé par le Groupe. La société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, détenue désormais à 100% (70% au 31 décembre 2013) sera intégrée à compter du 1^{er} janvier 2015. Les économies découlant de l'application de la convention d'intégration sont conservées par la société mère.

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent de retraitements apportés aux comptes sociaux, ainsi que de certains décalages d'imposition dans le temps qui existent entre le résultat comptable et le résultat fiscal, conformément à l'IAS 12.

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en tenant compte des taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront applicables lors du reversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les crédits d'impôt et rappels de crédits d'impôt ont été comptabilisés en résultat opérationnel, conformément à la norme IAS 20.

Le crédit impôt recherche a été constaté en diminution des frais de recherche et développement pour 536 622 euros (462 149 euros en 2013).

12.1 Analyse du taux d'imposition

Au 31 décembre 2014, la charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net consolidé	(1 049 889)	393 252	(1 207 723)
Impôts sur les résultats	(349 713)	(894 627)	(303 675)
Résultat avant impôts	(700 176)	1 287 879	(904 048)
Païement en actions	(79 422)	(92 304)	(263 603)
Résultat imposable	(620 754)	1 380 183	(640 445)
Ajustement crédit impôt recherche et compétitivité emploi	(637 283)	(525 092)	(308 349)
Ajustement impôts d'Etat Fédéral (Etats-Unis)	(193 638)	(101 332)	(65 189)
Résultat imposable hors ajustements	(1 451 675)	753 759	(1 013 983)
Profit / (charge) d'impôt théorique @ 33,33 %	483 843	(251 228)	337 961
Ecart de taux sociétés étrangères	(18 971)	789	(5 147)
Impôts sur différences permanentes	(129 098)	(77 608)	(44 577)
Déficits reportables non activés	(452 035)	(543 722)	(462 741)
Utilisation de déficits reportables non activés	390 178	-	-
Correction de déficits antérieurs	112 975	19 621	(47 805)
Correction de taux d'imposition	(8 593)	-	-
Plafonnement des impôts différés actifs	(594 601)	40 205	(15 497)
Ajustement impôts d'Etat Fédéral (Etats-Unis)	(193 638)	(101 332)	(65 189)
Autres	60 227	18 648	(680)
Profit / (charge) d'impôt comptabilisé	(349 713)	(894 627)	(303 675)

12.2 Analyse des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Déficits fiscaux reportables	400 212	493 633	1 137 240
Retraitements de consolidation	202 385	(260 301)	(178 424)
Total impôts différés actifs	602 597	233 332	958 816
Différences temporaires fiscales	94 463	72 869	24 329
Retraitements de consolidation	620 908	145 504	126 228
Total impôts différés passifs	715 371	218 373	150 557

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où celles-ci sont intégralement récupérables dans un horizon de 5 ans au plus.

Les tests de récupération des déficits reportables effectués filiale par filiale conduisent ainsi à ne pas activer les déficits fiscaux générés par les sociétés françaises. Par ailleurs, pour ces mêmes sociétés, les impôts différés actifs liés aux retraitements de consolidation sont limités aux impôts différés passifs.

Le montant des impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 6,2 millions de pertes reportables non constatées et 2,2 millions liés à des retraitements de consolidation.

Les déficits fiscaux dont bénéficie le Groupe sont les suivants :

En Euros	31.12.2014	dont activés	impôts différés correspondants
Intégration fiscale MEDICREA INTERNATIONAL	17 167 189	-	-
MEDICREA UK	1 146 775	1 057 985	211 597
MEDICREA USA	538 899	538 899	188 615
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	10 809	-	-
Total des déficits fiscaux disponibles	18 863 672	1 596 884	400 212

Les mouvements intervenus sur les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014
Déficits fiscaux reportables au 1^{er} janvier 2014	493 633
Correction pertes reportables – MEDICREA USA	112 975
Utilisation pertes reportables – MEDICREA USA	(202 355)
Utilisation pertes reportables – MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(4 041)
Déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014	400 212

L'augmentation des impôts différés actifs est due aux retraitements de consolidation pratiqués en matière d'avantages au personnel et de marges intragroupes ainsi qu'aux déficits fiscaux activés.

L'augmentation des impôts différés passifs est principalement liée aux différences de traitement relatives aux locations financements.

Dans les deux cas, ces augmentations sont impactées par le plafonnement des impôts différés actifs aux impôts différés passifs, sur le périmètre des sociétés françaises.

12.3 Contrôle fiscal

La société MEDICREA TECHNOLOGIES a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2012 et 2013, par suite étendue aux exercices 2006 à 2011. La proposition de rectification a été reçue après le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes. L'administration Fiscale considère que les redevances comptabilisées en charge et versées à des chirurgiens en rémunération de l'acquisition par la société des droits d'inventeur après signature d'un contrat de cession de droits, ne revêtent pas le caractère de charges d'exploitation au sens de l'article 39-1 du CGI et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, et qu'ainsi les droits d'inventeurs acquis doivent être comptabilisés comme des actifs incorporels amortis sur la durée de versement des redevances. En substance, cette rectification qui identifie un total de redevances de 1 315 718 euros sur les exercices 2006 à 2013, non admises en déduction du résultat fiscal n'a pas d'impact sur la situation financière de la société et du Groupe, puisque des dotations aux amortissements des actifs incorporels d'un montant équivalent doivent être comptabilisées en lieu et place des redevances d'exploitation. Par contre elle modifie substantiellement la façon dont ces redevances à compter de l'exercice 2015 devront désormais être enregistrées dans les états financiers.

NOTE 13 : INCIDENCES DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT DU GROUPE

Les variations de change n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des états financiers des exercices 2014 et 2013. Le taux moyen de conversion EUR / USD s'élève à 1,335 en 2014, contre 1,325 en 2013.

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

14.1 Capitaux propres

14.1.1 Capital

Suite aux opérations réalisées sur le capital au cours de l'exercice, le capital social est composé au 31 décembre 2014 de 8 481 405 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune, pour un montant total de 1 357 024,80 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'actions autorisées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions de préférence	100	-	-
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions non encore libérées	-	-	-
Valeur nominale en euros	0,16	0,16	0,16
Nombre d'actions en circulation en fin de période	8 481 405	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions à droit de vote double	2 744 677	2 473 956	2 750 802
Nombre d'actions détenues en autocontrôle	-	-	-
Nombre d'actions détenues en auto-détention	2 722	-	-

Les opérations intervenues sur le capital de la société MEDICREA INTERNATIONAL sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 se résument comme suit :

- Au 1er janvier 2014, le capital social était composé de 8 467 505 actions pour un montant de 1 354 800,80 euros.
- Pour mémoire le 17 décembre 2013, après émission de 2 000 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en décembre 2009, le capital social a été porté à 8 469 505 actions pour un montant de 1 355 120,80 euros. L'augmentation de capital a bien été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013, mais les titres correspondants n'ont été créés qu'en janvier 2014. De ce fait, le nombre de titres composant le capital social au 31 décembre 2013 s'élevait à 8 467 505 actions.
- Le 18 juin 2014, après émission de 11 800 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais et américains d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en juin 2010, le capital social est porté à 8 481 305 actions pour un montant de 1 357 008,80 euros.

- Le 17 décembre 2014, après émission de 100 actions de préférence présentant des caractéristiques et droits particuliers, le capital social est porté à 8 481 405 actions pour un montant de 1 357 024,80 euros. Il est à noter que la constatation de l'augmentation de capital résultant de cette émission d'actions de préférence, n'est pas formalisée au 31 décembre 2014.

14.1.2 Actions de préférence

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 a décidé de créer 100 actions de préférence au profit de la société MMCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 14 Porte du Grand Lyon, 01700 NEYRON.

Ces actions de préférence seront convertibles en actions ordinaires de MEDICREA INTERNATIONAL, déterminées par référence au cours moyen pondéré des volumes de l'action MEDICREA INTERNATIONAL entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des actions de préférence est de 210 000, soit 2,5% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale. Ces actions de préférence ne disposent pas du droit de vote et ne bénéficient d'aucun droit de participation aux dividendes. Elles ne sont pas inscrites à la côte d'Alternext.

14.1.3 Actions auto-détenues

Les actions MEDICREA détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

Au cours de l'exercice 2014, le contrat de liquidité portant sur les actions MEDICREA cotées sur Alternext et antérieurement administré par la société ORCHARD INTERNATIONAL a été transféré à la société MEDICREA INTERNATIONAL.

14.1.4 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices est détaillée en page 7 des états financiers au 31 décembre 2014. Les écarts de conversion liés à la consolidation en euros des comptes des filiales étrangères sont présentés dans la colonne réserves, leurs montants n'ayant pas d'impact matériel sur les états financiers au 31 décembre 2014.

14.1.5 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

Néant.

14.1.6 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant.

14.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions composant le capital social ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires et tenant compte des variations potentielles du nombre d'actions. Il intègre :

- les futures levées des options de souscription d'actions ;
- les attributions gratuites d'actions ;
- le nombre d'actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice ;
- tout autre instrument donnant droit à un accès différé au capital de la société.

Le résultat par action de base et dilué évolue comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net part du Groupe	(1 022 923)	470 675	(1 151 067)
<i>Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice</i>	<i>8 475 542</i>	<i>8 452 505</i>	<i>8 372 214</i>
<i>Nombre moyen d'actions auto-détenues sur l'exercice</i>	<i>(778)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Nombre moyen d'actions pris en compte avant dilution	8 474 764	8 452 505	8 372 214
Résultat par action	(0,12)	0,06	(0,14)

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net part du Groupe	(1 022 923)	470 675	(1 151 067)
<i>Nombre moyen d'actions pris en compte avant dilution</i>	<i>8 474 764</i>	<i>8 452 505</i>	<i>8 372 214</i>
<i>Effet de dilution des plans d'options</i>	<i>248 718</i>	<i>396 871</i>	<i>408 880</i>
Nombre moyen d'actions pris en compte après dilution	8 723 482	8 849 376	8 781 094
Résultat par action après dilution	(0,12)	0,06	(0,14)

Au 31 décembre 2014, les actions de préférence n'ont pas été prises en considération dans la détermination de l'effet de dilution, les critères de conversion n'étaient pas satisfaits. En cas de

conversion des actions de préférence, le nombre maximum d'actions ordinaires susceptibles d'être créées est de 210 000 actions.

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

15.1 Engagements hors bilan

15.1.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nantissements de fonds de commerce (1)	7 572 500	4 025 000	4 554 000
Gages sur instruments financiers (2)	153 550	153 550	203 550
Garanties solidaires (3)	300 000	700 000	560 000
Gages espèces (4)	37 500	22 500	22 500

(1) Nantissements sur fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires (principal + intérêts y compris le nantissement de 1,3 millions d'euros non encore levé relatif à la ligne moyen terme de décembre 2009 totalement remboursée)

(2) Sicav monétaires garantissant une caution bancaire pour paiement de loyers

(3) Garanties sur crédits de trésorerie

(4) Retenues de garantie conservées par BPI comme gage espèces lors de la mise en place de prêts pour un total de 750 000 euros

15.1.2 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédit court terme

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Cessions de créances commerciales – Dailly	400 000	300 000	300 000
Avals et cautions divers	307 239	-	61 057
Contre garanties BPI (1)	1 492 156	1 423 865	1 566 317

(1) contre-garanties accordées par BPI à MEDICREA INTERNATIONAL en faveur des partenaires bancaires lors de la mise en place de certains financements moyens terme

Le montant total des découverts autorisés mais non confirmés au 31 décembre 2014 s'élève à 245 000 euros.

15.1.3 Autres engagements

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a lancé en coopération avec une société informatique américaine, le développement conjoint d'un logiciel spécifique permettant de concevoir des implants sur mesure pour la colonne vertébrale, destinés à être ensuite fabriqués et commercialisés de manière exclusive par MEDICREA pour une durée initiale de 4 ans. Les conditions contractuelles prévoient le paiement par MEDICREA d'une redevance sur le chiffre d'affaires des produits commandés au travers du logiciel. Les parties ont convenu du paiement annuel par MEDICREA d'un montant d'avances sur redevances de 400 000 dollars pendant toute la durée du contrat. Ainsi, les redevances dues par MEDICREA au titre du contrat viendront s'imputer sans limitation de durée sur les avances sur redevances déjà perçues par le partenaire américain.

En application des normes IFRS, les avances sur redevances qui seront versées par MEDICREA constituent un actif, qui sera étalé en résultat au rythme des prestations réalisées et des

redevances versées. Les montants déjà versés qui s'élèvent à 400 000 dollars ont été enregistrés en autres créances au 31 décembre 2014.

15.2 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de MEDICREA INTERNATIONAL ont évolué comme suit :

	31.12.2014			31.12.2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orchard International (1)	1 727 490	20,33	30,11	1 727 490	20,40	30,93
Jean Philippe Caffiero	246 089	2,90	4,24	247 589	2,92	4,37
Denys Sournac	202 054	2,38	3,47	202 054	2,39	3,56
Autres Administrateurs						
François Régis Ory (2)	108 652	1,28	0,97	96 333	1,14	0,88
Patrick Bertrand (2)	93 392	1,10	0,96	96 080	1,13	1,14
Pierre Burel (2)	91 707	1,08	1,48	-	-	-
Christophe Bonnet	52 128	0,61	0,91	52 128	0,62	0,93
Jean Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,27	0,35
Marc Recton	18 752	0,22	0,28	12 500	0,15	0,23
Total	2 563 164	30,17 %	42,76 %	2 457 074	29,02 %	42,39 %

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2014 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

- Société civile Denys Sournac Company	57,15 %
- Société civile PLG Invest (Jean Philippe CAFFIERO)	37,67 %
- Améliane SAS	5,01 %
- Christelle Lyonnet	0,14 %
- Denys Sournac	0,03 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

15.3 Informations relatives aux parties liées

Comme mentionné au point 5.7 précédent, la société ORCHARD INTERNATIONAL facture différentes prestations à la société MEDICREA INTERNATIONAL dont les montants ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

En Euros	Montant HT facturé 2014	Montant HT facturé 2013	Montant HT facturé 2012
Prestations management	292 000	432 000	292 000
Refacturation personnel	151 500	151 498	151 498
Refacturation directeur délégué	151 458	191 314	171 312
Refacturation frais directeur délégué	6 681	32 685	48 283
Quote part sur frais	11 000	11 000	11 000
Loyer et charges locatives	20 464	43 223	20 317
Total	633 103	861 720	694 410

15.4 Honoraires des commissaires aux comptes

En Euros	Cabinet Henri Roche				EY				Odiceo			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT												
Emetteur	-	21 600			44 000	44 500			22 100	-		
Filiales intégrées (1)	7 350	6 800			18 000	16 500			11 000	10 500		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 350	28 400	100%	100%	62 000	61 000	95%	100%	33 100	10 500	100%	100%
Emetteur	-	-			3 000	-			-	-		
Filiales intégrées (1)	-	-			-	-			-	-		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	0%	0%	3 000	-	5%	0%	-	-	0%	0%
SOUS-TOTAL AUDIT	7 350	28 400	100%	100%	65 000	61 000	100%	100%	33 100	10 500	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES												
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 350	28 400	100%	100%	65 000	61 000	100%	100%	33 100	10 500	100%	100%

(1) MEDICREA TECHNOLOGIES, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et MEDICREA USA.

15.5 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2014

Leading personalized spine | medicrea.com

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Medicrea International

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

ODICEO
115, boulevard Stalingrad
B.P. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Medicrea International

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medicrea International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 6 et 12 de l'annexe exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Alain Fayen

Lionel Denjean



MEDICREA INTERNATIONAL COMPTES ANNUELS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2014

Leading personalized spine | medicrea.com

SOM MAI RE

ACTIVITE.....	95
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	96
MARCHE ET ENVIRONNEMENT.....	96
DISTRIBUTION ET ACTIVITE	96
PRODUITS.....	96
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	97
ORGANISATION.....	97
FINANCEMENT.....	97
COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014	98
BILAN	98
COMPTE DE RESULTAT	99
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	100
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014	101 à 126

1. ACTIVITE

Le Groupe MEDICREA est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de technologies propriétaires innovantes destinées exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale. Il dispose d'une gamme étendue d'implants du rachis conçue pour traiter toutes les pathologies de la colonne, des cervicales aux vertèbres lombaires, composée notamment des produits suivants :

- des tiges d'ostéosynthèse UNiD® produites sur-mesure pour chaque patient, offre particulièrement innovante et unique à ce jour sur le marché ;
- d'un système de stabilisation et de fixation thoraco-lombaire, PASSLP®, complété par des innovations lancées récemment : PASSMIS®, LIGAPASS® et PASSOCT® ;
- des cages intersomatiques ;
- des agrafes compressives JAWS®, pour la fixation cervicale et lombaire ;
- d'une prothèse de disque cervical, GRANVIA®C, ainsi qu'une version lombaire en cours de développement.

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 25 pays au travers d'un réseau de distribution externe constitué de sociétés et d'agents de distribution indépendants exclusifs. Dans le cadre d'une stratégie globale dont le but est de maîtriser les processus de distribution, renforcer l'impact des messages techniques et marketing véhiculés et capter une part toujours plus importante de la marge brute, le Groupe s'appuie sur trois filiales de commercialisation pour les marchés prioritaires que sont les Etats-Unis (avec MEDICREA USA à New York), la France (avec MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE à Neyron) et le Royaume-Uni (avec MEDICREA TECHNOLOGIES UK à Cambridge). Une quatrième filiale est en cours de constitution en Allemagne, pour prendre position sur le plus grand marché d'Europe.

MEDICREA INTERNATIONAL, société mère, et MEDICREA TECHNOLOGIES, filiale de production basée à La Rochelle, complètent la structure du Groupe.

MEDICREA INTERNATIONAL regroupe les activités de direction générale, de distribution à l'export, de marketing, de recherche et développement, de suivi des études cliniques et scientifiques, ainsi que les fonctions administratives et financières pour les différentes entités du Groupe. La Société a pour clients des distributeurs indépendants répartis sur l'ensemble du globe et des filiales de distribution comme indiqué ci-dessus.

MEDICREA INTERNATIONAL est coté sur Alternext, code ISIN FR004178572, Mnémonique ALMED.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés ci-dessous :

2.1 Marché et environnement

L'année 2014 s'est caractérisée par :

- Une pression continue sur les prix de la part des hôpitaux, sur les conditions de remboursement de la part des organismes de sécurité sociale et mutuelles et sur les conditions d'accès au marché des dispositifs médicaux de la part des autorités de santé. La baisse des prix en France s'est poursuivie mais a été limitée à -1% à compter du 1^{er} octobre.
- Une reprise des opérations financières avec des acquisitions de grande envergure et des introductions en Bourse. Medtronic a ainsi racheté Covidien pour 34 milliards d'euros, Zimmer a acquis Biomet pour 11 milliards d'euros, K2M a fait son entrée au NASDAQ en levant 100 millions d'euros et Integra Life Sciences a filialisé la partie 'colonne vertébrale' de son activité en vue d'une introduction en bourse sur 2015.

2.2 Distribution et activité

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 14,3 millions d'euros en hausse de 3,7 millions par rapport à 2013.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, diminue de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Cette décroissance s'explique principalement par des difficultés d'importation au Brésil, qui ont pénalisé l'activité jusqu'à la fin du 1^{er} semestre.

2.3 Produits

La Société est devenue pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale, avec la mise au point d'un process complet intégrant l'analyse logicielle de chaque patient, la planification préparatoire de la stratégie chirurgicale et la réalisation de tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tige UNiD®), et de cages d'ostéosynthèse intersomatiques lombaires (cage UNiD® ALIF) produites sur-mesure par une imprimante 3D.

Les principaux évènements suivants ont émaillé l'année 2014 :

- Juin 2014 : première implantation mondiale sur un patient français, d'une cage d'ostéosynthèse intersomatique lombaire produite sur-mesure en PEKK par une imprimante 3D.
- Septembre 2014 : homologation FDA de la plateforme SURGIMAP™ 2.0 qui comprend le plug-in UNiD permettant de planifier et commander des tiges sur-mesure.

- Novembre 2014 : homologation FDA de UNiD, première tige d'ostéosynthèse sur-mesure au monde.

La Société a également obtenu l'homologation FDA pour l'agrafe cervicale compressive K-JAWS® et le marquage CE de nombreux composants, notamment au sein de la plateforme technologique PASSLP®, et lancé la plaque antérieure lombaire STABOLT® et la cage lombaire DLIF. L'agrafe X-JAWS® et la cage antérieure ALIF S/A® ont fait l'objet d'un pré-lancement commercial sur le marché français.

2.4 Recherche et développement

MEDICREA INTERNATIONAL poursuit son programme ambitieux de recherche et développement en se concentrant sur le développement de produits destinés aux chirurgies complexes de la colonne vertébrale et sur la mise à disposition d'implants spécifiques patients, produits sur-mesure grâce à des technologies de fabrication très innovantes.

L'étude clinique multicentrique européenne GRANVIA®C et l'étude clinique internationale PASSLP® des déformations de l'adulte se sont poursuivies en 2014.

2.5 Organisation

La Société a renforcé ses équipes et adapté son organisation en embauchant 10 personnes. De nouveaux commerciaux ont notamment été recrutés, une cellule dédiée aux procédés innovants a été mise en place et la Direction des systèmes d'information s'est structurée avec pour objectif majeur la mise en place d'un ERP.

La Société a porté sa participation à 100% dans sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE par acquisition de 30% du capital antérieurement détenu par un associé minoritaire.

2.6 Financement

Des emprunts moyen terme ont été mis en place en 2014 pour un montant de 2,4 millions d'euros. Ils visent à renforcer la structure financière et à financer le besoin en fonds de roulement, les frais de recherche et développement et la mise en place du nouveau système d'informations.

Des équipements industriels ont par ailleurs été acquis par voie de location-financement, notamment une machine d'impression 3D, pour environ 1 million d'euros.

3. COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

3.1 BILAN

En Euros	Notes	31.12.2014			31.12.2013
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.6	8 581 704	4 952 484	3 629 220	3 309 730
Immobilisations corporelles	4.6	1 731 169	900 162	831 007	739 905
Immobilisations financières	4.6	22 087 870	1 650 000	20 437 870	18 291 943
ACTIF NON CIRCULANT		32 400 743	7 502 646	24 898 097	22 341 578
Stocks et en-cours	5	4 555 522	1 249 477	3 306 045	3 056 519
Créances clients	6	4 205 860	3 719	4 202 141	1 607 651
Autres créances	6	3 220 729	1 500 000	1 720 729	1 697 616
Trésorerie et équivalents	7.1.2	663 126	518	662 608	1 141 961
ACTIF CIRCULANT		12 645 237	2 753 714	9 891 523	7 503 747
TOTAL ACTIF		45 045 980	10 256 360	34 789 620	29 845 325
Capital social	11.1			1 357 025	1 355 121
Réserves	11.1			19 040 685	19 921 035
Résultat de l'exercice				241 888	(929 753)
CAPITAUX PROPRES				20 639 598	20 346 403
Avances conditionnées	12			455 000	573 612
AUTRES FONDS PROPRES				455 000	573 612
Dettes financières long terme	7.1.1			2 454 293	1 782 939
Groupe et associés	7.1.1			4 542 743	3 435 959
PASSIF NON COURANT				6 997 036	5 218 898
Provisions pour risques et charges				582	5 567
Dettes financières court terme	7.1.1			1 960 843	1 096 333
Dettes fournisseurs	8			3 684 060	1 981 644
Autres dettes	8			1 052 501	622 868
PASSIF COURANT				6 697 986	3 706 412
TOTAL PASSIF				34 789 620	29 845 325

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

3.2 COMPTE DE RESULTAT

En Euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	2.1	14 335 814	10 630 773
Production stockée		6 762	(73 684)
Production immobilisée		1 100 007	1 094 201
Subventions d'exploitation		1 000	26 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	2.2	319 078	189 171
Autres produits		35 165	27 685
PRODUITS D'EXPLOITATION		15 797 826	11 894 146
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements		6 766 964	4 809 914
Autres achats et charges externes		4 124 379	3 599 642
Impôts et taxes		192 003	151 479
Salaires et traitements		2 329 736	1 843 088
Charges sociales		970 525	772 830
Dotations aux amortissements		1 363 343	1 297 480
Dotations aux provisions		4 746	416 397
Autres charges		403 900	162 180
CHARGES D'EXPLOITATION		16 155 596	13 053 010
RESULTAT D'EXPLOITATION		(357 770)	(1 158 864)
Produits financiers		3 651 341	208 587
Charges financières		2 635 619	282 106
RESULTAT FINANCIER	7.2	1 015 722	(73 519)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		657 952	(1 232 383)
Produits exceptionnels		52 432	55 075
Charges exceptionnelles		920 012	28 350
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.4	(867 580)	26 725
Impôts sur les résultats	9	(451 516)	(275 905)
RESULTAT NET		241 888	(929 753)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

3.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En Euros	31.12.2014	31.12.2013
RESULTAT NET	241 888	(929 753)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	1 363 343	1 297 480
Provisions	(1 733 004)	207 114
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	59 020	119 993
Abandon de créances	920 000	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	851 247	694 834
Variation des stocks et en-cours	(6 762)	73 684
Variation des créances clients	(2 598 209)	(321 383)
Variation des dettes fournisseurs et sur immobilisations	1 702 416	(161 741)
Variation des autres créances et autres dettes	(117 854)	(344 807)
TRESORERIE PROVENANT DU BFR	(1 020 409)	(754 247)
TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(169 162)	(59 413)
Acquisitions d'immobilisations	(1 927 589)	(1 538 243)
Cessions d'immobilisations	120	7 500
Avances conditionnées reçues / (remboursées)	(118 612)	(86 000)
Autres variations	3 588	(4 209)
TRESORERIE AFFECTEE A DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(2 042 493)	(1 620 952)
Augmentation de capital	51 307	-
Emissions d'emprunts	2 464 681	590 000
Remboursement d'emprunts	(1 021 746)	(868 796)
Augmentation / (diminution) des comptes courants filiales	145 131	1 961 187
Autres variations	92 929	(5 933)
TRESORERIE CONSACREE A DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 732 302	1 676 458
VARIATION DE TRESORERIE	(479 353)	(3 907)
Trésorerie à l'ouverture	1 141 961	1 145 868
Trésorerie à la clôture	662 608	1 141 961

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

3.4 NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2015.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel appliqué

Les comptes annuels de la société MEDICREA INTERNATIONAL sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. La continuité d'exploitation s'apprécie au regard de la capacité de la Société au cours des 12 prochains mois à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières en générant une capacité d'autofinancement positive. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2014 sont identiques à ceux de l'exercice 2013.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL sont présentés en euros.

1.2 Recours à des estimations de la direction

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes annuels, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et financiers, des provisions pour dépréciation des stocks ou de la détermination du montant des provisions pour risques et charges.

Les changements très rapides des contextes économiques accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait au 31 décembre 2014, après prise en compte des événements postérieurs à cette période et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges d'exploitation.

La valeur d'utilité est calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation des actifs ou de leur cession éventuelle.

Au 31 décembre 2014, aucun changement d'estimation ayant un effet significatif sur la période n'est à signaler.

1.3 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de l'opération. A la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont enregistrés en résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers dans le compte de résultat.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, soit le plus souvent lors de l'expédition des produits. Dans certains cas spécifiques, les implants et instruments peuvent être mis en dépôt chez certains distributeurs sélectionnés. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés en actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Des inventaires des dispositifs médicaux en dépôts sont réalisés de façon régulière soit directement sur le terrain, soit après renvoi et examen des actifs à la Société et les ajustements comptables nécessaires sont enregistrés dans les états financiers.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2014			31.12.2013		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	3 053 133	10 831 059	13 884 192	2 175 902	8 176 312	10 352 214
Prestations de service	273 637	177 985	451 622	205 865	72 694	278 559
Total chiffre d'affaires	3 326 770	11 009 044	14 335 814	2 381 767	8 249 006	10 630 773

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

En euros	2014	2013	Var.
MEDICREA USA	6 237 501	2 986 152	+ 109 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	3 224 282	2 293 117	+ 41 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	263 595	157 506	+ 67 %
MEDICREA TECHNOLOGIES	58 614	39 401	+ 49 %
Total ventes et refacturations intragroupe	9 783 992	5 476 176	+ 79 %
Distributeurs	4 498 965	5 104 033	(12) %
Autres	52 857	50 564	+ 5 %
Chiffres d'affaires	14 335 814	10 630 773	+ 35 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société progresse de près de 80% par rapport à l'exercice précédent, concomitamment au développement de l'activité de ces entités sur leur marché respectif, notamment aux Etats-Unis et en France. Ces ventes répondent à la demande des hôpitaux clients et à celle des filiales pour reconstituer leurs stocks.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, baisse de 12% par rapport à 2013. Les difficultés d'importation rencontrées sur le marché brésilien depuis 2013 ont perduré jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2014. Elles sont désormais résolues, mais la Société enregistre pour la 2^{ème} année consécutive une baisse sensible de ses ventes sur l'un de ses principaux marchés. En Europe, la hausse du chiffre d'affaires en Belgique a permis de compenser l'érosion régulière de l'activité depuis plusieurs années sur les pays du pourtour méditerranéen. En Asie, l'essentiel du chiffre d'affaires reste généré par les distributeurs historiques de la Société, principalement en Chine et Malaisie.

2.2 Reprises sur provisions et transfert de charges

Les reprises sur provisions et transfert de charges se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciation des stocks	242 764	-
Dépréciation des créances clients	-	5 192
Provision pour risques et charges	5 493	158 520
Transfert de charges	70 821	25 459
Reprises sur provisions et transfert de charges	319 078	189 171

En 2014, la Société a détruit des produits obsolètes ou devenus inutilisables du fait de dates de péremption dépassées. Les provisions pour dépréciation dont ces produits avaient fait l'objet au cours des exercices précédents ont été reprises en résultat.

2.3 Redevances

Les redevances perçues sur les brevets dont la Société est propriétaire et utilisés dans d'autres applications médicales sont enregistrées en autres produits d'exploitation.

2.4 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

En 2014, le résultat exceptionnel négatif est lié à un abandon partiel de créances de 920 000 euros consenti par la Société à sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

8.1 Effectif

L'effectif par collègue se répartit comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	35	26	24
Agents de maîtrise - Employés	13	12	11
Total	48	38	35
<i>dont France</i>	<i>48</i>	<i>38</i>	<i>35</i>

8.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes de la Société, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend MEDICREA INTERNATIONAL (Import/Export) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la Société. En moyenne, les taux sont de 45 % pour les cadres et de 44 % pour les non cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE TD/TV 2009-2011 par sexe ;

- mobilité annuelle : en fonction du collègue (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, avec un taux de rotation nul au-delà de 50 ans ;
- taux d'actualisation : 1,90 %, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros à la date de l'évaluation, en application de la recommandation du CNC.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2014 s'élève ainsi à 165 114 euros comparé à 105 837 euros au 31 décembre 2013. Les variations s'analysent comme suit :

En Euros	31.12.2014
Dettes actuarielles au 31.12.2013	105 837
Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies	25 812
<i>dont résultat opérationnel</i>	22 372
<i>dont coût financier net</i>	3 440
Ecart actuariels	33 465
Dettes actuarielles au 31.12.2014	165 114

Les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

8.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision. Les conventions collectives applicables ne prévoient pas de disposition particulière en la matière.

8.4 Stock-options et actions gratuites

Les Assemblées Générales des 10 mars 2006, 25 juin 2009, 14 juin 2012 et du 25 juin 2014 ont délégué au Conseil d'Administration l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites. Les Conseils d'Administration des 5 juin 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009, 17 juin 2010, 16 juin 2011, 17 décembre 2013 et 27 mars 2014 ont attribué des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites.

En cumul, compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2014, le nombre d'actions gratuites et de stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 94 283 (entièrement livrées) et 255 359 (dont 15 147 exercées) au 31 décembre 2014.

En 2014, il a été procédé à la livraison aux salariés par émission d'actions nouvelles de 11 800 actions qui avaient été attribuées gratuitement.

8.5 Droit Individuel de Formation (DIF), désormais Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées au titre du droit individuel à la formation, suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

Le volume d'heures de droit à la formation (DIF) acquis par les salariés de MEDICREA INTERNATIONAL s'élève à 2 945 heures au 31 décembre 2014. La Société ne dispose pas du recul statistique nécessaire et n'est par conséquent pas en mesure de chiffrer de façon fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit par les salariés. Compte tenu de la possibilité pour la Société d'intégrer l'essentiel du coût du droit à la formation dans son plan de formation générale, aucune provision n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2014.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 le DIF laisse place au Compte Personnel de Formation (CPF) dont le suivi ne sera plus assuré par la Société mais par la Caisse des Dépôts et Consignation. La contribution de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) continuera à être versée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui assureront par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

8.6 Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, en diminution des charges de personnel. Il est utilisé pour améliorer la compétitivité de la Société et lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissements, d'innovation, de formation, de recrutement, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de fonds de roulement.

Le montant du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi comptabilisé en 2014 s'élève 45 039 euros. Il était de 26 863 euros en 2013.

8.7 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur SOURNAC est Président, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurée par Monsieur SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2014 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2013).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est Directeur Général, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2014 à MEDICREA INTERNATIONAL, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 151 458 euros HT (191 314 euros HT en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de recherche et de développement, les brevets et marques, et les logiciels. Les frais de recherche et de développement lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères autorisant leur inscription à l'actif, sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets, licences et marques sont amortis sur 5 à 10 ans en fonction de leur durée d'utilisation. Les logiciels sont amortis sur des durées allant de 1 à 3 ans.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;

- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les immobilisations corporelles sont composées essentiellement de matériel de démonstration, de kits d'instruments en dépôt auprès de certains distributeurs, d'agencements des locaux, de matériel informatique et de mobilier.

Les durées d'amortissement appliquées par la Société sont les suivantes :

- le matériel de démonstration et les kits d'instruments en dépôt sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, comprise entre 3 et 5 ans ;
- les installations techniques et agencements sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, comprise entre 5 et 10 ans ;
- le matériel de bureau et informatique, le mobilier sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 10 ans.

4.4 Immobilisations financières et comptes courants

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition et les comptes courants détenus sur les filiales à leur valeur comptable. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Siège social	Pourcentage de contrôle
MEDICREA TECHNOLOGIES	La Rochelle, FR	100 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	Swaffam Bulbeck, GB	100 %
MEDICREA USA	New-York, USA	100 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	Neyron, FR	100 %

En juin 2014, MEDICREA INTERNATIONAL a porté à 100 % sa participation dans MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE (70 % au 31 décembre 2013).

Les titres de participation se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
MEDICREA TECHNOLOGIES	11 946 000	11 946 000
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	2 465 018	2 465 018
MEDICREA USA	7 395 058	7 395 058
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	150 000	105 000
Total valeurs brutes	21 956 076	21 911 076
Dépréciation	(1 650 000)	(3 705 000)
Total valeurs nettes	20 306 076	18 206 076

L'actualisation au 31 décembre 2014 des flux de trésorerie futurs générés par les filiales a conduit à reprendre en résultat financier la totalité de la provision pour dépréciation de 3,6 millions d'euros antérieurement comptabilisé sur les titres de MEDICREA TECHNOLOGIES, et à enregistrer un complément de dotation aux provisions de 1,5 millions d'euros sur les titres et comptes courants de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et de MEDICREA TECHNOLOGIES UK.

4.5 Actions auto-détenues

Les actions MEDICREA auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode du premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré. Les résultats de cession sont inscrits en résultat financier.

Au cours de l'exercice 2014, le contrat de liquidité portant sur les actions MEDICREA cotées sur Alternext et antérieurement administré par la société ORCHARD INTERNATIONAL a été transféré à la société MEDICREA INTERNATIONAL.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actions auto-détenues s'analyse ainsi de la manière suivante :

En euros	2014		2013	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Contrat de liquidité	2 722	23 355	-	-
Total actions MEDICREA	2 722	23 355	-	-

4.6 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2014

La variation des immobilisations se présente comme suit :

En euros	01.01.2014	Acquisitions	Cessions	31.12.2014
Valeurs brutes				
Frais de recherche & développement	5 169 695	960 389	5 246	6 124 838
Brevets et droits similaires	1 902 030	144 864	-	2 046 894
Logiciels et licences	95 179	289 660	-	384 839
Marques	25 133	-	-	25 133
Immobilisations incorporelles	7 192 037	1 394 913	5 246	8 581 704
Installations techniques	9 763	125 202	-	134 965
Matériel de démonstration	381 685	142 303	108 535	415 453
Matériel en dépôts	317 752	54 731	125 453	247 030
Matériel informatique et de bureau	485 788	75 846	1 226	560 408
Autres immobilisations	333 234	40 079	-	373 313
Immobilisations corporelles	1 528 222	438 161	235 214	1 731 169
Titres de participations	21 911 076	45 000	-	21 956 076
Actions auto-détenues (1)	-	23 355	-	23 355
Dépôts et cautionnements	85 867	26 160	3 588	108 439
Immobilisations financières	21 996 943	94 515	3 588	22 087 870
Total valeurs brutes	30 717 202	1 927 589	244 048	32 400 743

En euros	01.01.2014	Dotation	Reprise	31.12.2014
Amortissements et dépréciations				
Frais de recherche & développement	2 925 556	866 538	206	3 791 888
Brevets et droits similaires	854 646	193 433	-	1 048 079
Logiciels et licences	80 368	8 443	-	88 811
Marques	21 737	1 969	-	23 706
Immobilisations incorporelles	3 882 307	1 070 383	206	4 952 484
Installations techniques	7 446	1 705	-	9 151
Matériel de démonstration	228 026	91 768	108 535	211 259
Matériel en dépôts	166 213	75 114	71 437	169 890
Matériel informatique et de bureau	266 467	92 783	1 143	358 107
Autres immobilisations	120 165	31 590	-	151 755
Immobilisations corporelles	788 317	292 960	181 115	900 162
Titres de participations	3 705 000	1 545 000	3 600 000	1 650 000
Immobilisations financières	3 705 000	1 545 000	3 600 000	1 650 000
Total amortissements et dépréciations	8 375 624	2 908 343	3 781 321	7 502 646

En euros	01.01.2014	Augmentation	Diminution	31.12.2014
Valeurs nettes				
Immobilisations incorporelles	3 309 730	324 530	5 040	3 629 220
Immobilisations corporelles	739 905	145 201	54 099	831 007
Immobilisations financières	18 291 943	(1 450 485)	(3 596 412)	20 437 870
Total valeurs nettes	22 341 578	(980 754)	(3 537 273)	24 898 097

(1) les disponibilités du contrat de liquidité sont comptabilisées en Trésorerie et équivalents.

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés en 2014 portent sur :

- le développement de la gamme thoraco-lombaire, avec notamment les évolutions des systèmes d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®) et de traitement des pathologies occipito-cervicales (PASSOCT®) ;
- la mise en place d'une solution complète (UNiD™) incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant de proposer des implants sur-mesure aux patients ;
- le développement d'une cage antérieure « stand alone » IMPIX ALIF SA® destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires et d'un implant de corporectomie radio transparent, CARYATID®, issu de la technologie de fabrication additive.

2/ L'augmentation des dépenses de brevets en 2014 concerne principalement le système de fixation thoraco-lombaire PASSLP® et ses extensions, ainsi que les prothèses de non fusion de la gamme GRANVIA®.

3/ L'augmentation des licences et logiciels est liée à la mise en place d'un nouveau système d'informations qui devrait être opérationnel début 2015.

4/ Les installations techniques acquises en 2014 intègrent les premiers acomptes versés aux fabricants de machines dans le cadre du déploiement d'une cellule de prototypage rapide qui sera mise en service sur le 1^{er} trimestre 2015.

5/ Le matériel de démonstration fait l'objet d'un inventaire exhaustif chaque année. Il comprend l'ensemble des produits, aux sérigraphies propres et non revendables en l'état, utilisé par la force commerciale pour former les clients aux manipulations des implants et instruments. Ce matériel est régulièrement mis à jour en fonction des entrées / sorties de nouveaux / anciens produits.

6/ Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de certains de ses distributeurs pour des contrats spécifiques des kits composés d'instruments et d'implants dont elle reste propriétaire. Ces matériels sont ensuite consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans. Les instruments complètement amortis sont régulièrement sortis des livres comptables.

7/ Les acquisitions de matériel informatique et de bureau comprennent principalement des achats de serveurs et d'équipements dans le cadre du déploiement du nouveau système d'informations.

8/ Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement les installations et agencements ainsi que le matériel de transport.

9/ Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations, d'actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements versés.

4.7 Contrats de location

4.7.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Installations techniques et matériels	947 405	23 145
Matériel informatique	67 533	-
Total valeurs brutes	1 014 938	23 145
Amortissements des installations techniques et matériels	16 748	311
Amortissements du matériel informatique	14 197	-
Total amortissements	30 945	311
Total valeurs nettes	983 993	22 834

Les installations techniques et les matériels acquis en 2014 par voie de crédit-bail concernent principalement une machine d'impression 3D utilisant la technologie de fabrication additive, et permettant de produire spécifiquement des implants sur-mesure en matière poreuse, en tenant compte de l'anatomie particulière de la colonne vertébrale de chaque patient obtenue après reconstruction 3D des scanners pré opératoires.

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Valeur d'origine	1 014 938	23 145
Amortissements	(30 945)	(311)
<i>Dont dotation aux amortissements de l'exercice</i>	<i>30 634</i>	<i>311</i>
Valeur nette	983 993	22 834
Redevances payées (1)		
Cumul sur exercices antérieurs	1 085	-
Redevances de l'exercice	48 217	1 085
Total	49 302	1 085
Redevances restant à payer		
A un an au plus	189 581	7 972
Entre 1 et 5 ans	873 411	14 860
Total	1 062 992	22 832
Valeurs résiduelles	10 139	231

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

4.7.2 Locations simples

Certains équipements (principalement photocopieurs et matériel informatique) font l'objet de contrat de locations financières, sur des périodes de 3 à 5 ans.

Le siège social de la Société est loué dans le cadre d'un bail commercial classique de neuf années pouvant être dénoncé à partir de la 6^{ème} année (juin 2016), pour un loyer annuel de 201 347 euros HT.

Les engagements de location simple se résument donc comme suit :

En euros	31.12.14	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Loyers immobiliers et locations matériels	510 304	341 719	168 585	-

NOTE 5 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont composés principalement de produits finis valorisés à leur coût d'achat plus frais accessoires, hors frais de commercialisation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Stock de produits finis - valeur brute	4 555 522	4 548 760
Dépréciation	(1 249 477)	(1 492 241)
Stock - valeur nette	3 306 045	3 056 519

MEDICREA INTERNATIONAL est propriétaire des stocks destinés à alimenter les filiales de commercialisation et les besoins des distributeurs indépendants. Elle gère de façon centralisée ses stocks de produits finis, et à ce titre optimise et anticipe sur son site les besoins de ses filiales de distribution.

En valeur brute, le stock reste stable par rapport à l'exercice précédent. La baisse des dépréciations est liée aux destructions en 2014 d'articles obsolètes et périmés déjà entièrement dépréciés et pour lesquels les provisions correspondantes ont été reprises en résultat (voir paragraphe 2.2).

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société, mobilise, en fonction de ses besoins de trésorerie, ses créances clients par le recours au factoring. Le montant des factures faisant l'objet d'un financement à la clôture de l'exercice, et donc n'apparaissant plus dans le poste clients à cette date est communiqué dans le détail des engagements hors bilan.

Les créances clients et autres créances s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients	4 205 860	1 607 651
Dépréciation des créances douteuses	(3 719)	-
Créances clients nettes	4 202 141	1 607 651
Créances sociales	8 100	1 850
Créances fiscales	766 778	583 760
Comptes courants intragroupe	1 772 497	1 730 844
Autres créances	110 589	75 974
Avances et acomptes fournisseurs	373 037	78 495
Charges constatées d'avance	189 146	161 619
Ecart de conversion actif	582	74
Autres créances brutes	3 220 729	2 632 616
Dépréciation des comptes courants intragroupe	(1 500 000)	(935 000)
Autres créances nettes	1 720 729	1 697 616
Total créances brutes	7 426 589	4 240 267
Total créances nettes	5 922 870	3 305 267

L'évolution des créances clients entre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
MEDICREA USA	2 309 719	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 144 780	653 716
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	37 376	6 705
MEDICREA TECHNOLOGIES	38 573	17 241
Créances Groupe	3 530 448	677 662
Créances hors-Groupe	675 412	929 989
Total	4 205 860	1 607 651

L'augmentation des créances Groupe est à rapprocher de l'augmentation du chiffre d'affaires décrite en note 2.1.

Le délai moyen d'encaissement des créances clients s'établit à 48 jours au 31 décembre 2014, contre 76 jours à la clôture de l'exercice précédent grâce à la résolution des problèmes d'importation au Brésil qui avaient temporairement considérablement allongé les termes de paiement.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement est fortement improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant intégral hors TVA.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche de l'année 2014 pour un montant de 451 516 euros et le crédit impôt compétitivité pour l'emploi pour 45 039 euros. Les autres créances fiscales sont essentiellement composées de TVA à récupérer.

Au 31 décembre 2014, les comptes courants intragroupe se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 772 497	1 730 844
Total comptes courants intragroupe (valeur brute)	1 772 497	1 730 844
Dépréciation du compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(1 500 000)	(935 000)
Total comptes courants intragroupe (valeur nette)	272 497	795 844

Au cours de l'exercice 2014, MEDICREA INTERNATIONAL a procédé à un abandon de compte courant de 920 000 euros au bénéfice de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE. L'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cette filiale conduit à comptabiliser sur l'exercice une provision supplémentaire pour dépréciation du compte courant de 565 000 euros.

Les avances et acomptes fournisseurs intègrent le paiement d'une avance de 400 000 dollars dans le cadre d'un contrat de coopération avec une société informatique américaine (voir point 13.1.5).

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2014	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	108 439	7 761	85 637	15 041
Créances clients	4 205 860	4 205 860	-	-
Créances sociales	8 100	8 100	-	-
Créances fiscales	766 778	766 778	-	-
Comptes courants intragroupe	1 772 497	1 772 497	-	-
Autres créances	110 589	110 589	-	-
Avances et acomptes fournisseurs	373 037	373 037	-	-
Charges constatées d'avance	189 146	189 146	-	-
Total	7 534 446	7 433 768	85 637	15 041

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients	323 281	34 843
Créances fiscales	1 000	-
Autres créances	20 308	23 918
Total	344 589	58 761

NOTE 7 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Endettement financier net

7.1.1 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Emprunt obligataire	545 000	545 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 746 031	2 305 744
Intérêts courus bancaires	5 426	2 951
Intérêts courus sur emprunts	14 255	14 082
Autres dettes financières	104 424	11 495
Dettes financières auprès des établissements de crédit	4 415 136	2 879 272
Groupe et associés	4 542 743	3 435 959
Total des dettes financières	8 957 879	6 315 231

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros.

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2014 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription des nouveaux emprunts suivants :

- 350 000 euros à taux fixe de 1,95 % sur une durée de 3 ans, pour financer la mise en place du nouveau système d'informations ;
- 300 000 euros à taux fixe de 4,53% sur une durée de 7 ans, dans le cadre du renforcement de la structure financière ;
- 400 000 euros à taux fixe de 3,11 % sur une durée de 5 ans, pour financer les investissements logiciels et matériels engagés pour le développement d'implants sur-mesure ;
- 395 000 euros à taux fixe de 4,64 % sur une durée de 2 ans, pour financer les frais de recherche et de développement 2014 éligibles au Crédit d'Impôt Recherche ;
- 1 000 000 euros à taux fixe de 2,25 % sur une durée de 4 ans, pour financer le besoin en fonds de roulement.

Les dettes financières vis à vis des sociétés du Groupe s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES	2 069 518	1 628 847
Compte courant MEDICREA USA	2 171 467	1 643 066
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES UK	301 758	164 046
Groupe et Associés	4 542 743	3 435 959
Caution MEDICREA TECHNOLOGIES	3 412	3 412
Caution MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	3 790	3 790
Autres dettes financières	7 202	7 202
Total	4 549 945	3 443 161

Par nature de taux, les emprunts auprès des établissements de crédit se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts à taux fixe	3 630 813	1 720 302
Emprunts à taux variable	115 218	585 442
Total	3 746 031	2 305 744

Le taux d'intérêt moyen de l'année 2014 s'établit à 4,43 % contre 5,64 % au titre de 2013. Cette évolution s'explique par la souscription en 2014 d'emprunts à des taux fixes inférieurs aux financements en-cours.

Les échéances des dettes financières se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2014	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	545 000	545 000	-	-
Emprunts auprès établissements de crédit	3 746 031	1 303 233	2 337 798	105 000
Intérêts courus bancaires	5 426	5 426	-	-
Intérêts courus sur emprunts	14 255	14 255	-	-
Groupe et associés	4 542 743	-	4 542 743	-
Autres dettes financières	104 424	92 929	11 495	-
Total	8 957 879	1 960 843	6 892 036	105 000

7.1.2 Trésorerie et équivalents

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable. Ces dernières sont constituées principalement de Sicav monétaires et de trésorerie détenues en garantie de financements obtenus par ailleurs.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation de ces placements est inférieure à la valeur d'achat. Les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

La trésorerie nette évolue comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Disponibilités	509 058	988 411
Valeurs mobilières de placement	153 550	153 550
Trésorerie et équivalents	662 608	1 141 961
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	662 608	1 141 961

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de Sicav en garantie d'une caution bancaire accordée pour paiement de loyers.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

7.1.3 Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur une partie de son chiffre d'affaires qu'elle couvre en fonction des opportunités par des opérations de ventes à terme de devises.

Au 31 décembre 2014, les engagements de ventes à terme de dollars contre euros s'élèvent à 450 000 dollars dans le cadre d'une enveloppe d'un million de dollars mise en place sur le 4^{ème} trimestre avec un cours de couverture de 1,3023 et utilisable jusqu'au 17 mars 2015.

7.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Coût de l'endettement financier net	(190 472)	(163 328)
<i>dont intérêts sur comptes courants</i>	<i>(26 796)</i>	<i>1 478</i>
Résultat de change	(280 469)	87 687
Résultat de cession des VMP	(2 829)	2 196
Dotations aux provisions pour pertes de change	(508)	(74)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(45 000)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(1 500 000)	-
Reprise de provision des titres MEDICREA TECHNOLOGIES	3 600 000	-
Dotations aux provisions pour dépréciation du compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(565 000)	-
Résultat financier	1 015 722	(73 519)

La perte de change de 0,3 million d'euros provient principalement de la conversion au 31 décembre 2014 des créances et comptes courants intragroupe libellés en devises étrangères.

Le résultat financier 2014 est positif suite à la reprise de provisions pour dépréciation des titres de filiales antérieurement comptabilisées.

NOTE 8 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Dettes fournisseurs	3 684 060	1 981 644
Dettes sociales	625 901	431 718
Dettes fiscales	142 703	122 024
Autres dettes	77 441	69 126
Ecart de conversion passif	206 456	-
Total autres dettes	1 052 501	622 868
Total dettes d'exploitation	4 736 561	2 604 512

L'évolution des dettes fournisseurs entre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	5 074	943
MEDICREA TECHNOLOGIES	2 732 486	1 293 458
Dettes Groupe	2 737 560	1 294 401
Dettes hors-Groupe	946 500	687 243
Total	3 684 060	1 981 644

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par l'activité avec les sociétés du Groupe qui est à rapprocher de l'évolution du chiffre d'affaires des filiales de distribution décrite en note 2.1.

L'écart de conversion passif concerne principalement au 31 décembre 2014, la conversion des créances Groupe libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2014, toutes les dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Dettes financières	19 681	17 033
Dettes fournisseurs	680 825	371 128
Dettes sociales	386 037	273 759
Dettes fiscales	125 791	115 118
Autres dettes	48 000	60 498
Total	1 260 334	837 536

NOTE 9 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Depuis le 1er janvier 2003, les sociétés MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA TECHNOLOGIES sont intégrées au sein du même groupe fiscal, la société MEDICREA INTERNATIONAL en qualité de maison mère, étant seule redevable de l'impôt sur les sociétés à raison du résultat d'ensemble réalisé par le Groupe. La société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, détenue désormais à 100% (70% au 31 décembre 2013) sera intégrée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les économies découlant de l'application de la convention d'intégration sont conservées par la société mère.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2014 s'élève à 0,45 million d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent (hors incidence du contrôle fiscal en 2013).

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée en 2014 compte tenu des déficits reportables existants. Le montant des charges non déductibles temporairement s'établit à 234 110 euros au 31 décembre 2014 contre 23 696 euros au 31 décembre 2013.

Le déficit cumulé du Groupe fiscal intégré MEDICREA INTERNATIONAL s'élève à 17 167 189 euros au 31 décembre 2014.

NOTE 10 : INCIDENCES DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT

Les variations de change n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des états financiers des exercices 2014 et 2013. Le taux moyen de conversion EUR / USD s'élève à 1,335 en 2014, contre 1,325 en 2013.

NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES

16.1 Capitaux propres

16.1.1 Capital

Suite aux opérations réalisées au cours de l'exercice, le capital social est composé au 31 décembre 2014 de 8 481 405 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune, pour un montant total de 1 357 024,80 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit :

En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'actions autorisées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions de préférence	100	-	-
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions non encore libérées	-	-	-
Valeur nominale en euros	0,16	0,16	0,16
Nombre d'actions en circulation en fin de période	8 481 405	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions à droit de vote double	2 744 677	2 473 956	2 750 802
Nombre d'actions détenues en autocontrôle	-	-	-
Nombre d'actions détenues en auto-détention	2 722	-	-

Les opérations intervenues sur le capital de la société MEDICREA INTERNATIONAL sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 se résument comme suit :

- Au 1er janvier 2014, le capital social était composé de 8 467 505 actions pour un montant de 1 354 800,80 euros.
- Pour mémoire le 17 décembre 2013, après émission de 2 000 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en décembre 2009, le capital social a été porté à 8 469 505 actions pour un montant de 1 355 120,80 euros. L'augmentation de capital a bien été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013, mais les titres correspondants n'ont été créés qu'en janvier 2014. De ce fait, le nombre de titres composant le capital social au 31 décembre 2013 s'élevait à 8 467 505 actions.
- Le 18 juin 2014, après émission de 11 800 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais et américains d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en juin 2010, le capital social est porté à 8 481 305 actions pour un montant de 1 357 008,80 euros.
- Le 17 décembre 2014, après émission de 100 actions de préférence présentant des caractéristiques et droits particuliers, le capital social est porté à 8 481 405 actions pour un montant de 1 357 024,80 euros. Il est à noter que la constatation de l'augmentation de capital résultant de cette émission d'actions de préférence, n'est pas formalisée au 31 décembre 2014.

16.1.2 Actions de préférence

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 a décidé de créer 100 actions de préférence au profit de la société MMCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 14 Porte du Grand Lyon, 01700 NEYRON.

Ces actions de préférence seront convertibles en actions ordinaires de MEDICREA INTERNATIONAL, déterminées par référence au cours moyen pondéré des volumes de l'action MEDICREA INTERNATIONAL entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des actions de préférence est de 210 000, soit 2,5% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale. Ces actions de préférence ne disposent pas du droit de vote et ne bénéficient d'aucun droit de participation aux dividendes. Elles ne sont pas inscrites à la côte d'Alternext.

16.1.3 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	01.01.2014	Augmentation	Diminution	31.12.2014
Capital social	1 355 121	1 904	-	1 357 025
Prime de fusion	2 738 619	-	-	2 738 619
Prime d'émission	33 976 098	154 474	-	34 130 572
Imputation frais augmentation de capital	(2 412 651)	-	103 183	(2 515 834)
Réserve légale	19 360	-	-	19 360
Réserve d'actions et parts propres	10 055	-	1 888	8 167
Réserves statutaires	208 270	-	-	208 270
Autres réserves	449 244	-	-	449 244
Report à nouveau	(15 067 960)	-	929 753	(15 997 713)
Résultat de l'exercice 2013	(929 753)	929 753	-	-
Résultat de l'exercice 2014	-	241 888	-	241 888
Capitaux propres	20 346 403	1 328 019	1 034 824	20 639 598

Les mouvements sur la prime d'émission se résument comme suit :

En euros	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	31 563 447	31 563 447
Augmentation de capital en numéraire	154 474	-
Sous total	31 717 921	31 563 447
Imputation des frais d'augmentation de capital	103 183	-
Solde au 31 décembre	31 614 738	31 563 447

Les frais liés aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission conformément à l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 21 décembre 2000.

16.1.4 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

16.1.5 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

Néant

NOTE 12 : AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au titre de l'exercice 2014.

NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS**18.1 Engagements hors bilan****18.1.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme**

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Nantissements de fonds de commerce (1)	7 572 500	4 025 000
Gage instruments financiers (2)	153 550	153 550
Garanties solidaires (3)	300 000	700 000
Créances cédées non échues	148 130	137 906
Gage espèces (4)	37 500	22 500

(1) Nantissements sur fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires (principal + intérêts y compris le nantissement de 1,3 millions d'euros non encore levé relatif à la ligne moyen terme de décembre 2009 totalement remboursée)

(2) Sicav monétaires garantissant une caution bancaire pour paiement de loyers

(3) Garanties pour un crédit de trésorerie

(4) Retenues de garantie conservées par BPI comme gage espèces lors de la mise en place de prêts de 450 000 euros

Un emprunt bancaire de 1,125 millions d'euros souscrit en juin 2010 pour 5 ans, et un emprunt bancaire de 1 million d'euros souscrit en novembre 2014 pour 4 ans comportent certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt ;
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

Au 31 décembre 2014, le rapport dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés est supérieur à 0,33. Cette situation ne soulève pas de problème pour l'emprunt de 1,125 millions dont il reste à rembourser 0,1 million d'euros sur le 1^{er} semestre 2015. Pour l'emprunt de 1 million d'euros, la Société a obtenu un « waiver » de la part de l'établissement bancaire concerné, sans modification des conditions initiales de l'emprunt et sans coût additionnel.

Le covenant sur les dividendes n'est pas applicable, la Société n'ayant jamais procédé à aucune distribution.

18.1.2 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédit court terme

En euros	31.12.2014	31.12.2013
Avals et cautions divers	-	-
Contre garanties BPI (1)	1 415 356	1 387 865

(1) contre-garanties accordées par BPI à MEDICREA INTERNATIONAL en faveur des partenaires bancaires lors de la mise en place de certains financements moyens terme.

Le montant total des découverts autorisés mais non confirmés au 31 décembre 2014 s'élève à 245 000 euros.

18.1.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de couverture de taux

Au 31 décembre 2014, la dette à taux variable est constituée essentiellement d'un emprunt moyen terme de 1,125 millions d'euros mis en place en juin 2010.

Les 4 premières annuités d'intérêts de l'emprunt mis en place en juin 2010 ont été couvertes par une opération de CAP moyennant le paiement de primes lissées, ayant les caractéristiques suivantes :

Taux plafond garanti : 2,5 %

Montant des primes payées sur la période : 2 409 euros

Cette couverture est arrivée à échéance en décembre 2014.

18.1.4 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de couverture de change

Au cours de l'exercice 2014, les opérations de ventes à terme de dollars mises en place fin 2014 sur la période septembre 2014 – mars 2015 ont été débouclées pour 550 000 dollars.

18.1.5 Autres engagements

Au cours de l'exercice 2013, MEDICREA INTERNATIONAL a lancé en coopération avec une société informatique américaine, le développement conjoint d'un logiciel spécifique permettant de concevoir des implants sur-mesure pour la colonne vertébrale, destinés à être ensuite fabriqués et commercialisés de manière exclusive par la Société et ses filiales pour une durée initiale de 4 ans. Les conditions contractuelles prévoient le paiement par MEDICREA INTERNATIONAL d'une redevance sur le chiffre d'affaires des produits commandés au travers du logiciel. Les parties ont convenu du paiement annuel par la Société d'un montant d'avances sur redevances de 400 000 dollars pendant toute la durée du contrat. Ainsi, les redevances dues par MEDICREA INTERNATIONAL au titre du contrat viendront s'imputer sans limitation de durée sur les avances sur redevances déjà perçues par le partenaire américain.

Les montants déjà versés qui s'élèvent à 400 000 dollars ont été enregistrés en autres créances au 31 décembre 2014.

18.2 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société ont évolué comme suit :

	31.12.2014			31.12.2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orchard International (1)	1 727 490	20,33	30,11	1 727 490	20,40	30,93
Jean Philippe Caffiero	246 089	2,90	4,24	247 589	2,92	4,37
Denys Sournac	202 054	2,38	3,47	202 054	2,39	3,56
<u>Autres Administrateurs</u>						
François Régis Ory (2)	108 652	1,28	0,97	96 333	1,14	0,88
Patrick Bertrand (2)	93 392	1,10	0,96	96 080	1,13	1,14
Pierre Burel (2)	91 707	1,08	1,48	-	-	-
Christophe Bonnet	52 128	0,61	0,91	52 128	0,62	0,93
Jean Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,27	0,35
Marc Recton	18 752	0,22	0,28	12 500	0,15	0,23
Total	2 563 164	30,17 %	42,76 %	2 457 074	29,02 %	42,39 %

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2014 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

- Société civile Denys Sournac Company	57,15 %
- Société civile PLG Invest (Jean Philippe CAFFIERO)	37,67 %
- Améliane SAS	5,01 %
- Christelle Lyonnet	0,14 %
- Denys Sournac	0,03 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

18.3 Informations relatives aux parties liées

Comme mentionné au point 5.6 précédent, la société ORCHARD INTERNATIONAL facture différentes prestations à la société MEDICREA INTERNATIONAL dont les montants ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

En euros	Montant HT facturé 2014	Montant HT facturé 2013	Montant HT facturé 2012
Prestations management	292 000	432 000	292 000
Refacturation personnel	151 500	151 498	151 498
Refacturation directeur délégué	151 458	191 314	171 312
Refacturation frais directeur délégué	6 681	32 685	48 283
Quote part sur frais	11 000	11 000	11 000
Loyer et charges locatives	20 464	43 223	20 317
Total	633 103	861 720	694 410

18.4 Honoraires des commissaires aux comptes

	EY				Odiceo			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
En Euros	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	44 000	44 500	94%	100%	22 100	-	100%	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3 000	-	6%	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUDIT	47 000	44 500	100%	100%	22 100	-	100%	-
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES								
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	47 000	44 500	100%	100%	22 100	-	100%	-

18.5 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

18.6 Tableau de résultat des cinq derniers exercices

Voir rapport de gestion.

18.7 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES	4 326 475	100 %	11 946 000	11 946 000	-	-	7 922 802	788 630	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	26 328	100 %	150 000	-	1 772 497	300 000	3 873 123	491 415	-
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	1 181 989	100 %	2 465 018	965 018	-	-	1 163 251	(22 924)	-
MEDICREA USA	8 708 063	100 %	7 395 058	7 395 058	-	-	13 995 526	442 803	-



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2014

Leading personalized spine | medicrea.com

Medicrea International

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

ODICEO
115, boulevard Stalingrad
B.P. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Medicrea International

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medicrea International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.4 de l'annexe expose les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Alain Fayen
ODICEO

Lionel Denjean
ERNST & YOUNG et Autres



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DECEMBRE 2014

Leading personalized spine | medicrea.com

MEDICREA INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 1 360 360 euros
Siège social : 14, Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 03 JUIN 2015**

Spécialisé dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de technologies propriétaires innovantes destinées exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale, le Groupe MEDICREA évolue sur un marché estimé à 11 milliards de dollars. Conséquence de la crise financière et économique, et dans un contexte général de réforme des politiques de santé, ce marché a connu une faible croissance depuis 2010. La reprise semble cependant s'amorcer, favorisée par l'évolution des facteurs démographiques (vieillesse de la population, augmentation des cas d'obésité, accès aux soins des pays émergents), les techniques chirurgicales (réduction des temps opératoires, chirurgies moins invasives), et les opérations de rapprochements entre les grands acteurs du secteur.

Le marché de la chirurgie de la colonne vertébrale est fortement concentré et dominé par dix géants américains dont MEDTRONIC, DEPUY / SYNTHES, NUVASIVE et STRYKER, mais sur lequel des sociétés de plus petite taille très innovantes se développent dont MEDICREA, qui se distingue singulièrement par son dynamisme et sa capacité d'innovation. En proposant une gamme d'implants et d'instruments destinés aux segments de la fusion et de la non-fusion rachidienne, la Société est portée par un triple objectif : améliorer le confort opératoire du praticien, diminuer les temps d'intervention et soulager durablement le patient, grâce à une expertise unique.

L'année 2014 s'est caractérisée par une croissance de 6% du chiffre d'affaires et par des investissements importants en ressources humaines et en matériels industriels dans le but d'accroître toujours plus la réactivité et la capacité d'innovation du Groupe.

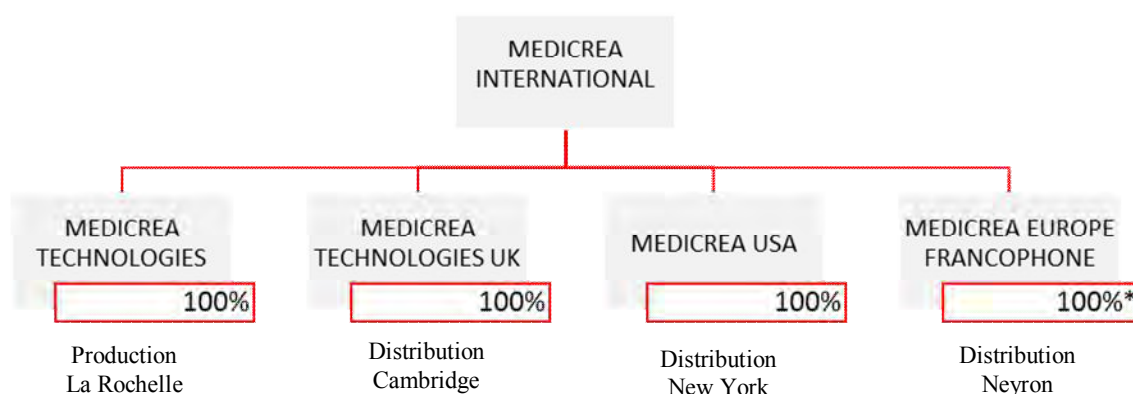
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la Société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1 - PERIMETRE DU GROUPE

Le Groupe distribue ses produits dans plus de vingt-cinq pays grâce à trois filiales de commercialisation et à un réseau d'agents indépendants.

Au 31 décembre 2014, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



* MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE est détenue à 100% depuis juin 2014 (70% au 31 décembre 2013)

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

2 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les faits marquants de l'exercice 2014 se résument comme suit :

- Marché et environnement

L'année 2014 s'est caractérisée par :

- 1/ Une pression continue sur les prix de la part des hôpitaux, sur les conditions de remboursement de la part des organismes de sécurité sociale et mutuelles et sur les conditions d'accès au marché des dispositifs médicaux de la part des autorités de santé. La baisse des prix en France s'est poursuivie mais a été limitée à -1% à compter du 1^{er} octobre.
- 2/ Une reprise des opérations financières avec des acquisitions de grande envergure et des introductions en Bourse. MEDTRONIC a ainsi racheté COVIDIEN pour 34 milliards d'euros, ZIMMER a acquis BIOMET pour 11 milliards d'euros, K2M a fait son entrée au NASDAQ en levant 100 millions d'euros et INTEGRA LIFE SCIENCES a filialisé la partie « colonne vertébrale » de son activité en vue d'une introduction en bourse sur 2015.

- Résultat et performance

Le chiffre d'affaires 2014 progresse de 6% après une nette reprise de la croissance des ventes au 2^{ème} semestre (+12% par rapport au 2^{ème} semestre 2013), et le déblocage des problèmes douaniers au Brésil qui perduraient depuis plus d'un an. Le Groupe réalise désormais 60% de ses ventes aux Etats-Unis, sur son marché prioritaire, et accroît de 30% sa part de marché en France.

Le Groupe a généré en 2014 une marge brute de 19,6 millions d'euros, soit un montant additionnel de 1,3 million d'euros par rapport à 2013, grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration du taux de marge désormais supérieur à 81%. Concomitamment, le Groupe s'est engagé dans une phase très offensive de développement en utilisant la totalité de cette ressource additionnelle générée par l'activité pour :

- 1/ Renforcer la structure commerciale aux Etats-Unis, déployer de nouvelles équipes de ventes à l'international et étoffer le département Recherche & Développement avec l'embauche d'ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies notamment d'impression 3D. Au total 18 personnes ont été recrutées en 2014
- 2/ Obtenir le marquage CE et l'homologation FDA, développer les outils logiciels et industriels pour le lancement des tiges sur-mesure UNiD®
- 3/ Adapter les structures organisationnelles à de nouvelles ambitions avec le renforcement des moyens et des équipes dédiés aux systèmes d'information.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel 2014 est négatif de 0,2 million d'euros, alors qu'il avait été largement positif lors de l'exercice précédent.

- Produits

Le Groupe est devenu pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale, avec la mise au point d'un process complet intégrant l'analyse logicielle de chaque patient, la planification préparatoire de la stratégie chirurgicale et la réalisation de tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tige UNiD®), et de cages d'ostéosynthèse intersomatiques lombaires (cage UNiD® ALIF) produites sur-mesure par une imprimante 3D.

Les principaux évènements suivants ont émaillé l'année 2014 :

- Juin 2014 : première implantation mondiale sur un patient français, d'une cage d'ostéosynthèse intersomatique lombaire produite sur-mesure en PEKK par une imprimante 3D.
- Septembre 2014 : homologation FDA de la plateforme SURGIMAP™ 2.0 qui comprend le plug-in UNiD® permettant de planifier et commander des tiges sur-mesure.
- Novembre 2014 : homologation FDA de UNiD®, première tige d'ostéosynthèse sur-mesure au monde.

MEDICREA a également obtenu l'homologation FDA pour l'agrafe cervicale compressive K-JAWS® et le marquage CE de nombreux composants, notamment au sein de la plateforme technologique PASSLP®, et lancé la plaque antérieure lombaire STABOLT® et la cage lombaire DLIF. L'agrafe X-JAWS® et la cage antérieure ALIF S/A® ont fait l'objet d'un pré-lancement commercial sur le marché français.

- Recherche et développement

Le Groupe poursuit son programme ambitieux de recherche et développement en se concentrant sur le développement de produits destinés aux chirurgies complexes de la colonne vertébrale et sur la mise à disposition d'implants spécifiques patients, produits sur-mesure grâce à des technologies de fabrication très innovantes.

L'étude clinique multicentrique européenne GRANVIA®C et l'étude clinique internationale PASSLP® des déformations de l'adulte se sont poursuivies en 2014.

- Organisation

Le Groupe a renforcé ses équipes et adapté son organisation en embauchant 18 personnes. De nouveaux commerciaux ont notamment été recrutés, une cellule dédiée aux procédés innovants a été mise en place et la Direction des systèmes d'information s'est structurée avec pour objectif majeur la mise en place d'un ERP.

MEDICREA INTERNATIONAL a porté sa participation à 100% dans sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE par acquisition de 30% du capital antérieurement détenu par un associé minoritaire.

- Financement

Des emprunts moyen terme ont été mis en place en 2014 pour un montant de 3 millions d'euros. Ils visent à renforcer la structure financière et à financer le besoin en fonds de roulement, les frais de recherche et développement et la mise en place du nouveau système d'informations.

Des équipements industriels ont par ailleurs été acquis par voie de location-financement, notamment une machine d'impression 3D, pour environ 1 million d'euros.

2.1 Examen des états financiers

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	24 204	22 856
Coût des ventes	(4 562)	(4 569)
Marge brute	19 642	18 287
Frais de recherche et de développement	(1 380)	(1 267)
Frais de commercialisation	(10 808)	(8 791)
Commissions sur ventes	(2 592)	(2 374)
Frais administratifs	(4 993)	(4 324)
Résultat opérationnel courant	(131)	1 531
Autres produits et charges opérationnels	(72)	-
Résultat opérationnel avant paiement en actions	(203)	1 531
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(79)	(92)
Résultat opérationnel après paiement en actions	(282)	1 439
Coût de l'endettement financier net	(188)	(171)
Autres (charges) / produits financiers	(230)	20
(Charges) / produits d'impôts	(350)	(895)
Résultat net consolidé	(1 050)	393
Résultat Groupe	(1 023)	470
Résultat hors Groupe	(27)	(77)

Bilan consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Ecart d'acquisition	2 634	2 420
Immobilisations incorporelles	3 970	3 650
Immobilisations corporelles	5 481	3 474
Immobilisations financières	419	349
Impôts différés	603	233
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	13 107	10 126
Stocks et en-cours	6 331	5 102
Clients et comptes rattachés	4 381	3 384
Autres actifs courants	2 303	1 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 182	1 839
TOTAL ACTIFS COURANTS	14 197	11 771
TOTAL ACTIF	27 303	21 898

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Capital	1 357	1 355
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 353	34 302
Réserves consolidées	(22 066)	(23 047)
Résultat Groupe de l'exercice	(1 023)	471
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	12 621	13 081
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	-	(141)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 621	12 940
Avances conditionnées	455	574
Provisions non courantes	337	233
Impôts différés	715	218
Dettes financières long terme	3 921	2 395
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	5 428	3 419
Provisions courantes	12	99
Dettes financières court terme	3 049	1 573
Autres passifs financiers courants	25	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 180	2 276
Autres passifs courants	1 988	1 589
TOTAL PASSIFS COURANTS	9 254	5 538
TOTAL PASSIF	27 303	21 898

2.2 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

MEDICREA a réalisé un chiffre d'affaires de 24,2 millions d'euros et poursuit ainsi son développement avec des ventes en progression de 6% par rapport à 2013. Le Groupe affiche une solide croissance sur ses deux principaux marchés : +14% aux Etats-Unis, qui représentent 58% de l'activité totale, et +29% en France. Le chiffre d'affaires généré par les distributeurs est en retrait suite à des difficultés d'importation au Brésil au cours du 1^{er} semestre mais devrait rebondir dès 2015 grâce au renforcement des équipes commerciales.

Les trois filiales de distribution directe aux hôpitaux et aux cliniques (MEDICREA USA, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et MEDICREA TECHNOLOGIES UK) génèrent 81 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 (75 % en 2013).

L'ensemble des dispositifs implantables qui composent la plateforme technologique PASSLP® représente désormais près de 85 % des ventes du Groupe (83 % en 2013).

La marge brute consolidée continue de progresser en 2014 et s'établit à 81.2% du chiffre d'affaires, en hausse de 1,2 point par rapport à 2013. Cette performance est liée à l'augmentation des ventes aux Etats-Unis où les prix sont les plus élevés et à l'amélioration continue de la productivité industrielle dans l'unité de fabrication de la Rochelle.

Les charges de personnel (hors effectifs de production) représentent 9 millions d'euros et sont en hausse de 1,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par le renforcement des équipes commerciales à l'international et aux Etats-Unis, et par des recrutements ciblés dans plusieurs départements.

Le Groupe continue d'investir fortement en recherche et développement. Le détail des projets majeurs est exposé au paragraphe 5. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après inscription à l'actif des dépenses devant être capitalisées (1,1 million d'euros) et imputation du crédit impôt recherche (0,5 million d'euros) s'élève à 1,4 million d'euros (1,3 million d'euros en 2013) dont 0,9 million d'euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés.

Les frais de commercialisation, dont la composante masse salariale représente environ 52 % du total, progressent de 23 % par rapport à 2013 pour atteindre 10,8 millions d'euros, suite au renforcement des équipes de ventes, à l'intensification des efforts marketing et à la participation à de nombreux congrès internationaux.

Les commissions sur ventes, proportionnelles au chiffre d'affaires, s'élèvent à 2,6 millions d'euros en 2014. Elles concernent uniquement MEDICREA USA et rémunèrent le travail commercial des agents auxquels la Société fait appel.

Les frais administratifs principalement composés de salaires et charges progressent de 15% par rapport à 2013 suite à l'augmentation des effectifs et des dépenses nouvelles en infrastructure informatique.

L'augmentation des effectifs et l'intensification des investissements en recherche et développement et en marketing en 2014 repoussent le point mort d'exploitation à 6,1 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre (5,3 millions d'euros en 2013).

Le résultat opérationnel courant avant paiement en actions est ainsi négatif de 0,2 million d'euros en 2014 (positif de 1,5 million d'euros en 2013).

Les nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques nécessaires au développement de l'activité font l'objet d'amortissements et de provisions et interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Avant prise en compte de ces charges, le résultat 2014 (EBITDA) ressort à 2,5 millions contre 4,4 millions d'euros en 2013.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe.

Le coût de l'endettement est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent suite à la souscription de nouveaux emprunts en 2014. Le taux d'intérêts moyen s'établit à 4,24 % en 2014 comparé à 5,21 % en 2013.

Les autres charges financières de 0,2 million d'euros sont essentiellement liées aux revalorisations des capitaux propres des filiales étrangères.

Compte-tenu de ces éléments et après prise en compte de la charge d'impôts différés liée principalement à l'utilisation de déficits reportables enregistrés à l'actif du bilan de la filiale américaine, le résultat net est négatif de 1 million d'euros. Le Groupe ne paie pas encore d'impôt sur les sociétés et dispose pour ses filiales françaises intégrées fiscalement d'une réserve de pertes reportables non constatées dans ses états financiers.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (0,5 million d'euros pour les exercices 2014 et 2013).

2.3 Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan s'établit à 27,3 millions d'euros, en hausse de 5,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs non courants, en hausse de 3 millions d'euros, représentent 48% du total du bilan.

Les écarts d'acquisition augmentent de 0,2 million d'euros suite au rachat de 30% du capital de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE désormais détenue à 100% par le Groupe.

Les immobilisations incorporelles progressent de 0,3 million d'euros du fait de l'intensification des efforts de recherche et développement et de la mise en place d'un ERP.

L'augmentation des immobilisations corporelles de 2 millions d'euros s'explique par d'importants investissements en matériel industriel en 2014 avec l'acquisition d'une imprimante 3D de dernière génération et de plusieurs machines (tour, ligne de nettoyage, appareil de mesure) destinées à améliorer et augmenter les capacités de production de l'usine de La Rochelle.

Par ailleurs, le développement de l'activité du Groupe le conduit à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients, notamment aux Etats-Unis où les instruments de la gamme PASSLP® ont été redessinés et renouvelés en 2014, représentant ainsi un investissement d'un million d'euros.

La hausse des impôts différés actifs de 0,4 million d'euros est directement liée aux retraitements de consolidation.

Au sein des actifs courants, les stocks nets augmentent de 1,2 million d'euros par rapport à 2013, incluant une provision pour dépréciation en baisse de 0,2 million d'euros. Ils représentent 23% du total du bilan, stable par rapport à 2013. La valeur brute des stocks est en hausse de 14% dans un contexte de lancement de nouveaux produits et de croissance des ventes.

Les créances clients augmentent sensiblement. Le délai moyen d'encaissement s'établit à 56 jours au 31 décembre 2014, contre 49 jours un an auparavant. La dégradation est principalement liée à un retard ponctuel de collecte des créances au cours du mois de décembre aux Etats-Unis.

La hausse des autres actifs courants de 0,9 million d'euros s'explique principalement par l'augmentation de 0,4 million d'euros des créances fiscales (Crédit de TVA, Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Compétitivité et Emploi) et de 0,3 million d'euros des autres créances (acompte fournisseurs).

La baisse du poste Trésorerie et équivalents traduit la politique d'investissements menée par le Groupe en 2014.

Les capitaux propres s'élèvent à 12,6 millions d'euros à fin 2014. La variation par rapport à 2013 est principalement liée au résultat global de l'exercice.

Les provisions non-courantes comprennent uniquement les droits acquis par le personnel des filiales françaises dans le cadre des régimes d'indemnités de fin de carrière.

La dette financière s'élève à 7 millions d'euros, en hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2013. L'augmentation résulte des nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail mis en place pour financer le nouveau système d'informations et ses infrastructures, le besoin en fonds de roulement, les matériels industriels et les investissements logiciels et matériels engagés pour le développement d'implants sur-mesure.

La variation des avances conditionnées provient des plans de remboursement en cours auprès de BPI.

L'augmentation des impôts différés passifs est principalement liée aux retraitements de consolidation, notamment ceux concernant les locations financements.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 4,2 million d'euros en augmentation de 2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la hausse de l'activité sur le 2^{ème} semestre 2014. Les autres passifs courants (2 millions d'euros) se composent principalement de dettes sociales (1,5 million d'euros) et de dettes fiscales (0,3 million d'euros).

3 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La phase offensive de développement dans laquelle le Groupe s'est engagé depuis le début de l'année 2014 sera reconduite en 2015 avec le maintien d'un niveau élevé d'investissements en Recherche et Développement et un renforcement des moyens dédiés au marketing scientifique et à la commercialisation de ses nouveaux implants sur l'ensemble des pays dans lesquels MEDICREA est présent.

L'essentiel des marges générées par l'activité continuera donc à être réinvesti dans le lancement des nouvelles générations de produits qui ont déjà obtenu leur marquage CE et leur homologation FDA, parmi lesquelles principalement les tiges sur-mesure UNiD®, le système de fixation occipito-cervical PASSOCT®, et la plaque antérieure de stabilisation lombo-sacrée STABOLT®.

Pour accompagner et intensifier ce mouvement, le Groupe prévoit à nouveau d'augmenter ses effectifs en 2015 d'une vingtaine de collaborateurs répartis entre la France et les Etats-Unis. Une nouvelle filiale de commercialisation devrait également être lancée en Allemagne sur le 2^{ème} trimestre sur le plus grand marché de la colonne vertébrale en Europe.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 s'établit à 5,8 millions d'euros en progression de 7% par rapport à la même période en 2014.

4 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2014 sont exposés ci-dessous :

- MEDICREA INTERNATIONAL SA

En milliers d'euros	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	14 336	10 631	10 125
Résultat d'exploitation	(358)	(1 159)	(1 835)
Résultat financier	1 016	(74)	(1 156)
Résultat exceptionnel	(868)	27	(53)
Résultat net	242	(930)	(2 661)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	48	38	35

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2014 et 2013 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013	Var.
MEDICREA USA	6 238	2 986	+ 109 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	3 224	2 293	+ 41 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	263	158	+ 67 %
MEDICREA TECHNOLOGIES	59	39	+ 49 %
Total ventes et refacturations intragroupe	9 784	5 476	+ 79 %
Ventes distributeurs	4 499	5 104	(12) %
Autres	53	51	+ 5 %
Chiffres d'affaires	14 336	10 631	+ 35 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société progresse de près de 80% par rapport à l'exercice précédent, concomitamment au développement de l'activité de ces entités sur leur marché respectif, notamment aux Etats-Unis et en France. Ces ventes traduisent la demande des hôpitaux clients et celle des filiales pour reconstituer leurs stocks.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui reflète l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, baisse de 12% par rapport à 2013. Les difficultés d'importation rencontrées sur le marché brésilien depuis 2013 ont perduré jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2014. Elles sont désormais résolues, mais la Société enregistre pour la 2^{ème} année consécutive une baisse sensible de ses ventes sur l'un de ses principaux marchés. En Europe, la hausse du chiffre d'affaires en Belgique a permis de compenser l'érosion régulière de l'activité depuis plusieurs années sur les pays du pourtour méditerranéen. En Asie, l'essentiel du chiffre d'affaires reste généré par les distributeurs historiques de la Société, principalement en Chine et Malaisie.

La marge brute s'établit à 52 % du chiffre d'affaires en 2014, contre 47 % en 2013. Cette hausse marque le développement de l'activité en 2014 avec MEDICREA USA, filiale avec laquelle MEDICREA INTERNATIONAL génère ses marges les plus fortes.

Les charges d'exploitation, notamment les frais commerciaux, sont en augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent, compte tenu :

- du déploiement d'une nouvelle équipe de vente à l'international, avec le recrutement d'un directeur commercial export et de 4 responsables de zones géographiques
- d'investissements marketing importants, notamment dans des congrès et salons internationaux
- de la prise en compte depuis 2014 des redevances sur chiffre d'affaires versées aux praticiens concepteurs des produits (antérieurement comptabilisées par MEDICREA TECHNOLOGIES)

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat opérationnel 2014 est négatif de 0,3 million d'euros contre une perte de 1,1 million d'euros en 2013.

Le résultat financier est positif à 1 million d'euros suite à la reprise en résultat de provisions pour dépréciation des titres de filiales antérieurement comptabilisées.

Le résultat exceptionnel est négatif, conséquence d'un abandon partiel de créances à hauteur de 0,9 million d'euros consenti par la Société à sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

In fine, compte tenu d'un crédit impôt recherche de 0,45 million d'euros, l'exercice 2014 est bénéficiaire de 0,2 million d'euros contre une perte de 0,9 million d'euros en 2013.

- MEDICREA TECHNOLOGIES SAS

En milliers d'euros	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	7 923	5 715	7 031
Résultat d'exploitation	690	(61)	688
Résultat financier	13	16	16
Résultat exceptionnel	-	2	28
Résultat net	789	20	784
Effectif en nombre (hors stagiaires)	29	26	26

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2014 et 2013 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013	Var.
MEDICREA INTERNATIONAL	7 239	5 040	+ 44 %
Centre de réparations	644	602	+ 7 %
Autres	40	73	(45) %
Chiffre d'affaires	7 923	5 715	+ 39 %

Le chiffre d'affaires, majoritairement réalisé avec MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 39%, dégageant ainsi une marge brute supplémentaire de 0,5 million d'euros par rapport à 2013. Celle-ci s'établit à 17%, contre 13% lors de l'exercice précédent. La maîtrise des charges d'exploitation associée à la refacturation en 2014 à MEDICREA INTERNATIONAL des redevances sur chiffre d'affaires versées aux praticiens en rémunération de leurs droits d'inventeurs bonifient le résultat d'exploitation qui s'élève à 0,7 million d'euros, par rapport à une perte de 0,1 million en 2013. Le résultat net 2014 ressort à 0,8 million d'euros après la prise en compte du crédit impôt recherche.

- MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2014	2013	2012
Taux de change EUR/USD	1,3348	1,3259	1,2912
Chiffre d'affaires	13 996	12 306	10 101
Résultat d'exploitation	657	1 803	518
Résultat financier	23	7	1
Résultat net	443	1 779	454
Effectif en nombre (hors stagiaires)	33	27	21

Le chiffre d'affaires augmente de 14% sous l'effet du développement de la gamme PASSLP®, et notamment de ses composants LIGAPASS®, système de fixation thoraco-lombaire par lien souple, et PASSOCT®, système de fixation occipito-cervicale permettant d'étendre les montages jusqu'à la base du crâne. Compte tenu d'une forte pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux et par les concurrents (principalement les gros acteurs du marché) et d'une augmentation des frais opérationnels, le résultat d'exploitation s'élève à 0,7 million d'euros contre 1,8 million d'euros en 2013. La hausse des charges d'exploitation est essentiellement liée aux commissions sur chiffre d'affaires réglées aux agents, aux recrutements de responsables commerciaux réalisés tout au long de l'année, aux dépenses de représentation associées et aux taxes sur ventes de dispositifs médicaux. Après imputation des impôts d'Etats dus même en présence de déficits reportables, le résultat net s'établit à 0,4 million d'euros contre 1,8 million d'euros en 2013.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2014	2013	2012
Taux de change EUR/GBP	0,8077	0,8486	0,8137
Chiffre d'affaires	1 163	1 379	1 295
Résultat d'exploitation	(78)	272	(23)
Résultat net	(23)	272	(25)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	5	7	6

La société a connu un exercice difficile avec une diminution de 16% de son chiffre d'affaires en euros (20% en GBP), liée à une baisse d'activité avec les hôpitaux de ses deux principaux chirurgiens poseurs et le départ en fin d'année de son directeur opérationnel. Dans ce contexte, malgré une bonne maîtrise des dépenses, le résultat d'exploitation est négatif de 0,1 million d'euros, contre un profit de 0,3 million d'euros en 2013.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS

En milliers d'euros	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	3 873	3 412	3 659
Résultat d'exploitation	(395)	(238)	(143)
Résultat financier	(34)	(33)	(25)
Résultat exceptionnel	920	(3)	-
Résultat net	491	(274)	(168)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	12	9	9

Pour rappel, depuis mai 2013, les commandes du distributeur belge sont gérées et facturées par MEDICREA INTERNATIONAL. Par marché de facturation, les ventes ont donc évolué comme suit sur les trois derniers exercices :

En milliers d'euros	2014	2013	2012
France	3 823	2 991	2 428
Benelux	-	277	1 009
Pourtour Méditerranéen	50	144	222
Chiffre d'affaires	3 873	3 412	3 659

La société poursuit son développement en France avec une hausse du chiffre d'affaires de 29% par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par :

- 1/ le gain d'appels d'offres auprès de plusieurs hôpitaux
- 2/ l'augmentation des ventes de cages cervicales et lombaires
- 3/ un meilleur maillage du territoire grâce aux recrutements de responsables commerciaux

Malgré une pression tarifaire forte et des décisions des organes de tutelle visant à réduire les prix de remboursement des dispositifs médicaux, la marge brute s'améliore de 3 points par rapport à 2013. La hausse du chiffre d'affaires associée à une meilleure rentabilité des produits vendus ne permettent pas de compenser l'augmentation des frais de ventes de 0,4 million d'euros par rapport à 2013 qui trouve son origine : 1/ dans l'accroissement de la masse salariale suite aux recrutements de nouveaux commerciaux et 2/ dans des dotations aux amortissements des instruments et des dotations aux provisions pour dépréciation des implants plus élevées suite à la mise à disposition de nombreux kits en consignment auprès des établissements de santé. Dans ce contexte, le résultat d'exploitation reste déficitaire de 0,4 million d'euros contre une perte de 0,2

million d'euros en 2013. Le résultat exceptionnel matérialise un abandon de compte courant de 0,9 million d'euros accordé par MEDICREA INTERNATIONAL.

5 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et a consacré depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013	2012	2011	2010
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	1 069	1 017	845	866	807
Frais de R&D passés en charges (1)	1 893	1 729	1 741	1 553	1 134
- dont dotation aux amortissements	(904)	(842)	(717)	(569)	(402)

(1) : hors frais de brevets et de marques et avant imputation du Crédit Impôt Recherche

En 2014, MEDICREA a obtenu 2 homologations FDA pour les produits K-JAWS® et UNiD®. 843 références ont par ailleurs été marquées CE et concernent principalement les produits PASSSLP®, PASS OCT®, ALIF S/A® et UNiD®.

Sur l'exercice 2014, le travail des équipes de recherche et développement a plus particulièrement porté sur les produits suivants :

- **UNiD** : tige d'ostéosynthèse cintrée sur mesure pour un patient donné en fonction de la planification pré-opératoire définie par le chirurgien
- **LIGAPASS** : système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples, et **LIGAPASSLP** pour les indications de scolioses idiopathiques de l'adolescent
- **PASS OCT** : système de fixation occipito-cervicale permettant d'étendre les montages du rachis thoracique jusqu'à la base du crâne.
- **IMPIX ALIF SA** : cage antérieure « stand alone » destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires
- **PASS DEGEN TOPLO** : vis « top loading » polyaxiale offrant la possibilité aux chirurgiens de fixer la polyaxialité à une valeur donnée en per opératoire de manière à contrôler la correction appliquée
- **STABOLT** : plaque antérieure lombaire optimisant le design anatomique lombosacré et la stabilisation biomécanique du segment opéré
- **CARYATID** : premier implant de corporectomie radio transparent issu de la technologie de fabrication additive

Le Groupe axe principalement ses développements de produits sur les techniques dites de « fusion » vertébrale qui restent le standard de référence de la chirurgie rachidienne, en privilégiant l'optimisation de l'encombrement prothétique par la mise à disposition d'implants mini invasifs.

Cependant, les techniques dites de « non fusion » devraient représenter un potentiel important de développement dans les années à venir notamment dans la catégorie des prothèses discales cervicales et lombaires.

Ces technologies permettront de traiter ou de prévenir les pathologies des disques intervertébraux ou du rachis à des stades plus précoces afin de conserver ou de prolonger leurs fonctionnalités. Le Groupe estime que les deux approches de « fusion » et de « non fusion » pourront être souvent complémentaires et assez rarement concurrentes, et que l'évolution du marché des implants vertébraux de la « fusion » vers la « non fusion » sera progressive.

Le Groupe évalue également de façon permanente l'opportunité de partenariats avec des sociétés ou des chirurgiens ayant développé des technologies ou des projets pertinents pour la chirurgie du rachis thoracique et lombaire, et pourrait se porter acquéreur d'entreprises ayant mené de tels développements. C'est ainsi qu'est née l'idée de la première tige d'ostéosynthèse du rachis sur mesure (UNiD®).

UNiD® est une solution complète incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant aux chirurgiens d'analyser, de planifier, de dessiner et de commander en amont de la chirurgie les tiges pré-courbées sur mesure permettant d'exécuter leur planning opératoire et restaurer précisément l'équilibre sagittal spécifique à chacun de leurs patients. Ce projet qui a monopolisé de nombreuses ressources en 2014, notamment au sein du département Recherche et Développement, s'est concrétisé par l'obtention de l'homologation FDA en novembre et devrait représenter un puissant levier de développement.

MEDICREA travaille également sur le développement de cages intersomatiques et d'implants de corporectomie produits sur-mesure spécifiquement pour chaque patient. Sur le même principe que UNiD®, grâce à un logiciel et à un process spécifique, l'implant est conçu en tenant compte de l'anatomie particulière de la colonne vertébrale du patient obtenue après reconstruction 3D du scanner. Il est alors parfaitement adapté aux paramètres anatomiques de la zone opérée. La fabrication de ces implants se fera grâce à l'utilisation de la technologie de fabrication additive, c'est-à-dire l'impression 3D, qui permet de produire, de manière très rapide, des implants uniques à structure poreuse. Les équipes de recherche et développement sont mobilisées sur ce projet et le Groupe a investi dans une imprimante 3D de dernière génération.

6 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1 Informations sociales

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe comprend 128 salariés, dont trois à temps partiel, deux en contrat d'apprentissage et un en contrat de professionnalisation. Six personnes sont en contrat à durée déterminée au 31 décembre 2014. A cet effectif, s'ajoutent quelques stagiaires pour lesquels des conventions sont signées tout au long de l'année.

Sur l'effectif de 128 personnes, 90 sont salariées en France (maison mère et ses deux filiales), 5 personnes travaillent pour la filiale anglaise et 33 personnes pour la filiale américaine.

Le salaire moyen pour l'exercice 2014 s'établit à 5 540 euros, hors charges (5 326 euros en 2013). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 545 euros hors charges (4 213 euros en 2013).

La répartition hommes/femmes par catégorie se présente comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	45	22	67
Agents de maîtrise - Employés	35	26	61
TOTAL	80	48	128

- Formation

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à environ 40 500 euros en 2014 (37 000 euros en 2013) pour les trois sociétés françaises, sommes qui ont été intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe dont le budget dépasse de plus de 100% en 2014 l'obligation légale.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux étudiants d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages qui concernent plus particulièrement les services recherche et développement, marketing et affaires règlementaires à raison de 1 à 2 par an et par service ouvrent droit à gratification étant généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques ponctuelles étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage sont également conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans. Ils sont au nombre de 1 à 3 par an pour l'ensemble du Groupe.

- Sécurité

Compte tenu de leur configuration, les locaux de l'usine de La Rochelle permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité notamment au niveau de l'atelier de production, de prévenir de façon très satisfaisante les risques d'accidents du travail et d'optimiser les conditions de fonctionnement de l'entreprise. Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement dans l'ensemble des structures françaises.

La gestion des stocks de produits finis est réalisée depuis le siège de Neyron, dans des locaux spacieux, dédiés aux opérations de logistique. L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux de MEDICREA TECHNOLOGIES est également basée sur le site de Neyron.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

- Fidélisation du personnel

Un Plan d'Épargne Groupe est accessible aux salariés des entités françaises, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la société dans des conditions avantageuses, auxquelles s'ajoute un

abondement de 50 % de l'employeur à l'occasion d'éventuelles augmentations du capital. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2014, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012 en procédant à l'attribution de 30 000 options de souscription d'actions à un salarié américain. Il n'a pas été fait usage de la délégation relative à l'attribution d'actions gratuites.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, les sociétés françaises étant en situation fiscale déficitaire.

Le dispositif d'un placement d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été présenté aux délégués du personnel en 2010, mais aucun plan n'a été mis en place depuis.

- Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés, ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Les achats de composants effectués au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 2,9 millions d'euros (2,1 millions en 2013).

6.2 Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de La Rochelle, abrité sous l'entité juridique MEDICREA TECHNOLOGIES et dédié à la fabrication de dispositifs médicaux est certifié ISO 13485 version 2012 et ISO 9001. Une démarche de certification ISO 14000 a été entamée pour ce site. La norme ISO 14000 traite du management environnemental et donne des outils pratiques permettant d'identifier et de maîtriser l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement. Depuis 2010, les certifications ISO 13485 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE ont été étendus à MEDICREA INTERNATIONAL. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et le respect des normes applicables.

7 - RISQUES

7.1 Risques relatifs à l'activité de la société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel, sensible à l'introduction par ses acteurs de produits innovants à travers de larges réseaux de distribution. Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial. Ces principaux acteurs bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- de puissants réseaux de distribution,
- d'importants moyens financiers pour la recherche et le développement de nouveaux produits, leur protection en matière de propriété industrielle ainsi que pour leur promotion commerciale,
- des relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés.

7.2 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et évolutive. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite de même des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux Etats-Unis, pays prioritaire pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet d'un retrait, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été constamment renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

7.3 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Dans le cadre d'un problème relatif à un dispositif médical, les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la conception, de la fabrication, ainsi que dans le cadre des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par le client.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la société afin de détecter et d'évaluer tout problème.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE ou d'un agrément délivré par une autre autorité sanitaire compétente et empêcher la commercialisation du produit concerné.

7.4. Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de la fabrication et la vente de produits médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres brevets peuvent bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,

- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de son activité.

7.5 Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

7.6 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques notamment, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués. Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

7.7 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de crise économique durable, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années. Une nouvelle baisse de 3% de la base de remboursement des dispositifs médicaux destinés à la colonne vertébrale est d'ores et déjà programmée en France à partir de septembre 2015.

7.8 Risques de liquidité

Afin de gérer au mieux ce risque, le Groupe a mis en place un suivi quotidien de sa trésorerie et une mise à jour *à minima* mensuelle de ses prévisions d'encaissements et de décaissements pour les mois suivants. Il s'assure ainsi de toujours disposer des liquidités suffisantes pour honorer les passifs arrivant à échéance et, en cas de difficulté prévue, prend les actions nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion s'avéraient plus importants que prévus.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à moins d'un an et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

7.9 Risques de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL société mère du Groupe a un risque de change sur ses ventes en devises qu'elle gère opportunément avec la mise en place d'opérations de ventes à terme de devises.

7.10 Risques de taux

La quasi-totalité des emprunts est à taux fixe au 31 décembre 2014.

7.11 Risques actions

Les excédents de trésorerie disponible sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

7.12 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.13 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé 58 % de son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochains exercices et pourrait atteindre plus des deux tiers de l'activité.

Les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Le compte de résultat social synthétique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires	14 336	10 631	10 125
Production stockée	7	(74)	733
Production immobilisée	1 100	1 094	967
Subventions d'exploitation	1	26	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	319	189	461
Autres produits	35	28	25
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 798	11 894	12 311
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements	6 767	4 810	6 045
Autres achats et charges externes	4 124	3 600	3 564
Impôts et taxes	192	151	139
Salaires et traitements	2 330	1 843	1 766
Charges sociales	971	773	839
Dotations aux amortissements	1 363	1 298	1 112
Dotations aux provisions	5	416	642
Autres charges	404	162	39
CHARGES D'EXPLOITATION	16 156	13 053	14 146
RESULTAT D'EXPLOITATION	(358)	(1 159)	(1 835)
Produits financiers	3 651	208	135
Charges financières	2 635	282	1 291
RESULTAT FINANCIER	1 016	(74)	(1 156)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	658	(1 233)	(2 991)
Produits exceptionnels	52	55	-
Charges exceptionnelles	920	28	53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(868)	27	(53)
Impôts sur les résultats	(452)	(276)	(383)
RESULTAT NET	242	(930)	(2 661)

MEDICREA INTERNATIONAL est la Société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

MEDICREA INTERNATIONAL réalise une grande partie de ses achats auprès de MEDICREA TECHNOLOGIES, usine de production du Groupe, basée à La Rochelle.

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2014 et 2013 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013	Var.
MEDICREA USA	6 238	2 986	+ 109 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	3 224	2 293	+ 41 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	263	158	+ 67 %
MEDICREA TECHNOLOGIES	59	39	+ 49 %
Total ventes et refacturations intragroupe	9 784	5 476	+ 79 %
Ventes distributeurs	4 499	5 104	(12) %
Autres	53	51	+ 5 %
Chiffres d'affaires	14 336	10 631	+ 35 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société progresse de près de 80% par rapport à l'exercice précédent, concomitamment au développement de l'activité de ces entités sur leur marché respectif, notamment aux Etats-Unis et en France. Ces ventes traduisent la demande des hôpitaux clients et celle des filiales pour reconstituer leurs stocks.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui reflète l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, baisse de 12% par rapport à 2013. Les difficultés d'importation rencontrées sur le marché brésilien depuis 2013 ont perduré jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2014. Elles sont désormais résolues, mais la Société enregistre pour la 2^{ème} année consécutive une baisse sensible de ses ventes sur l'un de ses principaux marchés. En Europe, la hausse du chiffre d'affaires en Belgique a permis de compenser l'érosion régulière de l'activité depuis plusieurs années sur les pays du pourtour méditerranéen. En Asie, l'essentiel du chiffre d'affaires reste généré par les distributeurs historiques de la Société, principalement en Chine et Malaisie.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1,5 million d'euros contre 1,3 million d'euros en 2013. Ils sont essentiellement constitués des frais de recherche et de développement et des dépenses de brevets comptabilisés en production immobilisé et transférés à l'actif du bilan. Leur niveau, structurellement élevé, traduit les efforts de recherche et développement déployés par la Société depuis plusieurs années. En 2014, la Société a détruit des produits obsolètes ou devenus inutilisables du fait de dates de péremption dépassées. Les provisions pour dépréciation dont ces produits avaient fait l'objet au cours des exercices précédents ont été reprises en résultat, expliquant ainsi l'augmentation des autres produits d'exploitation par rapport à 2013.

La marge brute s'établit à 52 % du chiffre d'affaires en 2014, contre 47 % en 2013. Cette hausse traduit le développement de l'activité en 2014 avec MEDICREA USA, filiale avec laquelle MEDICREA INTERNATIONAL génère ses marges les plus fortes.

Les autres achats et charges externes totalisent 4,1 millions d'euros en 2014 contre 3,6 millions en 2013. Cette augmentation s'explique par des investissements marketing très soutenus, notamment dans des congrès et salons internationaux, et par la prise en compte depuis 2014 des redevances sur chiffre d'affaires versées aux praticiens concepteurs des produits (antérieurement comptabilisées par MEDICREA TECHNOLOGIES).

L'augmentation de la masse salariale traduit les efforts importants de déploiement de nouvelles équipes à l'international, avec le recrutement d'un directeur international des ventes et de 4 responsables de zones géographiques.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat opérationnel 2014 est négatif de 0,3 million d'euros contre une perte de 1,1 million d'euros en 2013.

Le résultat financier est positif à 1 million d'euros suite à la reprise en résultat de provisions pour dépréciation des titres de filiales antérieurement comptabilisés.

Le résultat exceptionnel est négatif, conséquence d'un abandon partiel de créances à hauteur de 0,9 million d'euros consenti par la Société à sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

In fine, compte tenu d'un crédit impôt recherche de 0,45 million d'euros, l'exercice 2014 est bénéficiaire de 0,2 million d'euros contre une perte de 0,9 million d'euros en 2013.

L'analyse du bilan social fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations incorporelles	3 629	3 310	3 205
Immobilisations corporelles	831	740	731
Immobilisations financières	20 438	18 292	18 288
ACTIFS NON COURANT	24 898	22 342	22 224
Stocks et en-cours	3 306	3 057	3 539
Créances clients	4 202	1 608	1 281
Autres créances	1 721	1 697	1 670
Trésorerie et équivalents de trésorerie	663	1 142	1 186
ACTIFS COURANT	9 892	7 504	7 676
TOTAL ACTIF	34 790	29 846	29 900
Capital social	1 357	1 355	1 353
Réserves	19 041	19 921	22 584
Résultat de l'exercice	242	(930)	(2 661)
CAPITAUX PROPRES	20 640	20 346	21 276
Avances conditionnées	455	574	686
AUTRES FONDS PROPRES	455	574	686
Dettes financières long terme	2 454	1 783	2 283
Groupe et associés	4 543	3 436	-
PASSIFS NON COURANT	6 997	5 219	2 283
Provisions pour risques et charges	1	6	202
Dettes financières court terme	1 961	1 096	2 458
Dettes fournisseurs	3 684	1 982	2 143
Autres dettes	1 052	623	852
PASSIFS COURANT	6 698	3 707	5 655
TOTAL PASSIF	34 790	29 846	29 900

Le total du bilan s'établit à 35 millions d'euros, en hausse de 5 millions par rapport à fin 2013.

Les actifs non courant représentent 72 % du total du bilan contre 75 % en 2013. Les principales variations concernent les immobilisations financières qui ont augmenté de 2 millions d'euros sous l'effet du rachat des minoritaires de la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et des reprises de provision pour dépréciation des titres de participation.

En valeur brute, le stock reste stable par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation en valeur nette résulte des reprises de provisions pour dépréciation suite à la destruction en 2014 d'articles obsolètes et périmés. L'augmentation des créances clients est directement liée à la hausse de l'activité intragroupe, notamment vis-à-vis de MEDICREA USA filiale avec qui les ventes ont doublé en 2014.

La baisse de la trésorerie traduit la politique d'investissements élevés menée par la Société sur l'exercice.

Les capitaux propres s'élèvent à 20,6 millions d'euros à fin 2014, globalement stables par rapport à fin 2013.

La variation des avances conditionnées résulte des plans de remboursement auprès de BPI. Les dettes financières augmentant de 2,7 millions d'euros par rapport à 2013, dont 1 million d'euros par variation de compte courant avec les filiales du Groupe, le solde étant lié à la souscription de nouveaux emprunts pour financer le besoin en fonds de roulement, les frais de recherche et de développement, et le nouveau système d'informations ainsi que les infrastructures informatiques qui l'accompagnent.

Les autres passifs courants (hors dettes financières) à 4,7 millions d'euros progressent de 2,1 millions sous l'effet principal de la hausse des dettes fournisseurs intra groupe.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Dettes fournisseurs non échues (1)	2 201	1 048
<i>dont :</i>		
<i>à 30 jours</i>	<i>1 127</i>	<i>52</i>
<i>entre 30 et 60 jours</i>	<i>1 074</i>	<i>812</i>
<i>au-delà de 60 jours</i>	<i>-</i>	<i>184</i>
Dettes fournisseurs échues (1)	802	562

(1) 85 % des dettes non échues et 52 % des dettes échues sont des dettes intragroupe.

2 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société commercialise les produits fabriqués par MEDICREA TECHNOLOGIES, via un réseau de distributeurs indépendants répartis dans environ 25 pays et au travers de filiales de commercialisation détenues directement sur les marchés stratégiques (Etats-Unis, France et Royaume-Uni). L'évolution de son développement est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Compte tenu des recrutements concrétisés au cours du 2^{ème} semestre 2014, qui ont permis de déployer à l'international une nouvelle équipe de ventes, l'activité réalisée au travers des distributeurs indépendants devrait connaître un net rebond en 2015. Par ailleurs, une nouvelle filiale de commercialisation sera lancée en Allemagne au cours du 2^{ème} trimestre 2015, permettant à la Société de prendre position sur le plus grand marché d'Europe.

3 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

4 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

5 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Gilbert Dupont. L'action est cotée sur Alternext d'Enternext Paris, sous le code ISIN FR04178572, et le Mnémonique ALMED.

Les principales statistiques boursières se résument comme suit :

	2014	2013	2012
Nombre d'actions au 31/12	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Cours le plus haut	10,60	9,49	12,0
Cours le plus bas	7,05	6,00	7,14
Cours moyen de la période	9,10	8,20	8,95
Cours au 31/12	8,70	8,88	7,92
Capitalisation boursière au 31/12	73 787 354 €	75 191 444 €	66 987 400 €
Nombre de transactions	20 512	16 700	7 300
Volume échangé	3 609 057	2 219 000	1 132 000
Taux de rotation du capital	42,6%	26,2 %	12,7 %

6 - COMPTE RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	:	105 338
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :		102 716
- cours moyen des achats :		9,01 euros
- cours moyen des ventes :		9,00 euros
- montant des frais de négociation :		Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2014 :		2 722
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :		23 643,3 euros
- valeur nominale des actions :		0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent :		Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF.

7 - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS, DETENTION, AUTOCONTROLE ET OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

7.1 Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après :

- l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	Au 31.12.2014		Au 31.12.2013	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 5%	OTC Asset Management Grandeur Peak Advisors Odyssée Venture	IXO Private Equity	Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture	
Plus de 20 %	Orchard International		Orchard International	
Plus de 25 %		Orchard International		Orchard International

- la répartition du capital social et des droits de vote, au vu des notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société, depuis l'établissement du précédent rapport jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :

Néant.

7.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

	31.12.2014			31.12.2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orchard International (1)	1 727 490	20,33	30,11	1 727 490	20,40	30,93
Jean Philippe Caffiero	246 089	2,90	4,24	247 589	2,92	4,37
Denys Sournac	202 054	2,38	3,47	202 054	2,39	3,56
Autres Administrateurs						
François Régis Ory (2)	108 652	1,28	0,97	96 333	1,14	0,88
Patrick Bertrand (2)	93 392	1,10	0,96	96 080	1,13	1,14
Pierre Burel (2)	91 707	1,08	1,48	-	-	-
Christophe Bonnet	52 128	0,61	0,91	52 128	0,62	0,93
Jean Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,27	0,35
Marc Recton	18 752	0,22	0,28	12 500	0,15	0,23
Total	2 563 164	30,17 %	42,76 %	2 457 074	29,02 %	42,39 %

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2014 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile Denys Sournac Company	57,15 %
- Société civile PLG Invest (Jean Philippe CAFFIERO)	37,67 %
- Améliane SAS	5,01 %
- Christelle Lyonnet	0,14 %
- Denys Sournac	0,03 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

7.3 Capital social et autocontrôle

Au 31 décembre 2014, la société auto-détient 2 722 actions dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation du titre sur le marché.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 1 359 432,32 euros composé de 8 496 552 actions dont :

- 15 147 actions pour lesquelles les formalités de constatation et d'admission à la côte ne sont pas réalisées.
- 100 actions de préférence qui ne seront pas admises à la côte et dont la constatation n'a pas été réalisée au 31 décembre 2014.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014, la Société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 telles que décrites au point 6. ci-dessus.

7.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2014 par les

dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- nombre de titres cédés : 0
- nombre de titres acquis : 0
- nombre de titres souscrits : 0
- nombre de titres échangés : 0

7.5 Augmentation de capital par création d'actions de préférence

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 a décidé de créer 100 actions de préférence au profit de la société MMCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 14 Porte du Grand Lyon, 01700 NEYRON.

Ladite Assemblée a également décidé du principe d'une augmentation de capital de 16 euros par l'émission de 100 actions de préférence P, de 0,16 euros de nominal et souscrite au prix de 1 544,90 euros par action de préférence P.

Le Conseil d'Administration du 2 avril 2015 a constaté la souscription de 100 actions de préférence P et l'augmentation de capital de 16 euros cprrelative.

Ces actions de préférence seront convertibles en actions ordinaires de MEDICREA INTERNATIONAL, déterminées par référence au cours moyen pondéré des volumes de l'action MEDICREA INTERNATIONAL entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des actions de préférence est de 210 000, soit 2,5% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale. Ces actions de préférence ne disposent pas du droit de vote et ne bénéficient d'aucun droit de participation aux dividendes. Elles ne sont pas inscrites à la côte d'Alternext.

8 - ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2014, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2014, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient un peu plus de 1,3 % du capital de la Société dont 0,8 % via le plan d'épargne entreprise.

8.1 Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2014, et donc aucun abondement de la part de la Société n'a été versé.

8.2 Options consenties aux salariés – Actions gratuites

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, il est précisé que, le 14 juin 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires de MEDICREA a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à :

- consentir des options donnant droit, soit 1) à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, soit 2) à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales,
- attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux.

30 000 stock-options ont été attribuées en 2014 dans le cadre de cette résolution.

L'autorisation susmentionnée, devenant caduque le 14 août 2014, a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 pour une durée de 26 mois. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette nouvelle autorisation au cours de l'exercice 2014.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2014 et des levées d'options, les actions gratuites et stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 94 283 et 240 212 au 31 décembre 2014.

9 - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les conventions autorisées au titre des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice.

10 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, du Code de Commerce, il est communiqué, en Annexe 2, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé.

11 - RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats d'Administrateur de Monsieur François-Régis ORY et de Monsieur Marc RECTON arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé de les nommer pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

12 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS ET INDIRECTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur SOURNAC est Président, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurées par Monsieur SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2014 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2013).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est Directeur Général, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2014 à la Société, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 151 458 euros HT (191 314 euros HT en 2013).

Monsieur Jean Philippe CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

13 - FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 48.000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 et pour les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

14 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La nature même des activités de MEDICREA INTERNATIONAL n'est pas susceptible de présenter des risques significatifs au niveau environnemental.

15 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat net positif de 241 888,33 euros, que le Conseil d'Administration propose d'affecter au compte de Report à Nouveau.

16 - DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

17 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint en Annexe 3, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

18 - CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent respectivement à 60 805 euros et 20 268 euros pour l'exercice 2014 (17 090 euros et 5 696 euros au titre de l'exercice précédent).

19 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

20 - AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

20.1 Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé d'autoriser la Société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- d'annulation des actions achetées.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information serait diffusé conformément à la réglementation en vigueur, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 21 255 625 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation serait valable à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

20.2 Autorisation d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider les émissions

A) Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, de consentir au Conseil d'Administration, pour une période de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A.1) Ainsi il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait, par l'émission (y-compris par attribution gratuite de bons), en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :

(i) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

et/ou

(ii) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

A.2) a) Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à quatre cent mille (400.000) euros en nominal, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global fixé au paragraphe 21.6 ci-après (le « **Plafond Global I** »), montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

b) Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourrait excéder dix millions (10.000.000)

d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé au paragraphe 21.6 ci-après (le « **Plafond Global II** ») étant précisé que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L. 228-40 et L. 228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 228-4 du Code de Commerce ou des statuts ;

- A.3) Les Actionnaires auraient proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux valeurs mobilières émises. Le Conseil d'Administration pourrait instituer un droit de souscription réductible ;

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorbent pas la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourrait, dans les conditions de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits, et/ou offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- A.4) Nous vous précisons que le Conseil d'Administration pourrait le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions concernées sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- A.5) Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, conformément à la loi, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;

- B) Nous vous proposons également, de consentir au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 125-135, L.228-91 et suivants du Code de Commerce pour une même durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

- B.1) Ainsi il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, par voie d'offre au public, en euros, d'actions de la

Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :

- (i) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;
et/ou
 - (ii) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;
- B.2) Les actions ou valeurs mobilières pourraient notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de Commerce ;
- B.3) Le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières serait supprimé. Il serait conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des Actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement, à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de Commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;
- B.4) a) Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à quatre cent mille (400.000) euros en nominal , étant précisé que ce montant s'imputerait sur le **Plafond Global I** fixé au paragraphe 21.6 ci-après, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- b) Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourrait excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant. Ce montant s'imputera sur le **Plafond Global II** fixé au paragraphe 21.6, étant précisé que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L. 228-40 et L. 228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil

d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce ou des statuts ;

- B.5) Nous vous précisons que la présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- B.6) Nous vous précisons également que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission ;

La conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se ferait, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;

- B.7) Nous vous précisons que le Conseil d'Administration pourrait le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- B.8) Il est proposé, conformément à la loi, de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- C) Il est proposé également de consentir au Conseil d'Administration, pour une même durée de vingt-six mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, en application des dispositions de l'article L411-2 II du Code Monétaire et Financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, c'est-à-dire au profit d'investisseurs qualifiés mais aussi d'un cercle restreint d'investisseurs.

- C.1) Il serait ainsi délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de

l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire soit par compensation avec des créances, ces valeurs mobilières pouvant donner droit à l'attribution de titres de créances, être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

- C.2) Le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières serait supprimé
- C.3) Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20% du capital social par an, étant précisé que cette limite de 20% s'apprécie à quelque moment que ce soit, s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée et compte non-tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé et que le montant des augmentations de capital prévues par la présente délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** fixé au paragraphe 21.6 ci-après.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** fixé au paragraphe 21.6 ci-après.

- C.4) La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- C.5) La somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- C.6) La conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se ferait, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions concernée ;

- C.7) Nous vous précisons que le Conseil d'Administration pourrait le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions concernées sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- C.8) Il est proposé de donner tous pouvoirs, conformément à la loi, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;

20.3 Autorisation en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

Compte-tenu des changements des dispositions légales et réglementaires en cours, et jugeant opportun de continuer à disposer de ce système, nous proposons donc, conformément aux dispositions des articles L.225-197 et suivant du Code de Commerce :

- 1) d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- 2) de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution des actions gratuites résultant de cette autorisation que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription attribuées au titre de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 ne pourra excéder un nombre global égal à 5 % du total des actions composant le capital de la Société à la date de leur attribution ;
- 3) de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration et que lesdites actions devront être conservées pendant une durée minimale également fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que ces période et durée ne pourront être inférieures à celles fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de la décision du Conseil d'Administration ;

4) de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale ;

5) de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, si les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de sa décision l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale aux périodes cumulées d'acquisition et de conservation fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de la décision du Conseil d'Administration ;

6) de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;

7) de prendre acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée, (ii) la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

8) L'Assemblée Générale délèguerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation,
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions,
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

20.4 Autorisation en vue d'augmenter le nombre d'actions à émettre en cas de demandes excédentaires de souscription

Il est proposé de donner au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la faculté d'augmenter, conformément à l'article R. 225-118 du Code de Commerce ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond prévu dans la délégation en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée et dans la limite du **Plafond Global I** et du **Plafond**

Global II fixés au paragraphe 21.6 ci-après, dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre dans la cadre des émissions décidées en application des délégations visées ci-dessus.

20.5 Décision à prendre en application de la loi sur l'épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de 40.000 euros de nominal, ce montant s'imputerait sur le **Plafond Global I** fixé au paragraphe 21.6 ci-après.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce par l'intermédiaire d'un FCPE dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Les actionnaires devraient renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le prix serait déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourrait être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant cinq (5) ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail précitées serait valable pendant une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites qu'il fixera, au Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué, à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

20.6 Limitation globale des autorisations d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, dans le cadre des délégations visées ci-dessus, de :

- décider que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations ci-dessus, ne pourrait être supérieur à quatre cent mille (400.000) euros en nominal (« **Plafond Global I** ») ;
- décide, en outre, que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations ci-dessus ne pourrait excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autre devises, à la date de la décision d'émission (« **Plafond Global II** »).

Il est précisé, qu'à ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société, émises par une filiale et ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

21 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur les délégations faites au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription
- rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L-225-180 du Code de Commerce
- rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et du Groupe ;

22 - RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (Annexe 4), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- aux usages faits au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée.

ANNEXE 1

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES	4 326 475	100 %	11 946 000	11 946 000	-	-	7 922 802	788 630	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	26 328	100 %	150 000	-	1 772 497	300 000	3 873 123	491 415	-
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	1 181 989	100 %	2 465 018	965 018	-	-	1 163 251	(22 924)	-
MEDICREA USA	8 708 063	100 %	7 395 058	7 395 058	-	-	13 995 526	442 803	-

ANNEXE 2

**LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2014**

Denys SOURNAC :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Président*	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Président et DG	Néant
MEDICREA TECHNOLOGIES	ZI de Chef de Baie – 17000 La Rochelle	Président	Néant
DS COMPANY	345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Gérant	Néant
LES CHALETS Z	345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
ID SOURNAC	345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SNC BDB GESTION MARINE	345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SUM LAB	345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant

Jean-Philippe CAFFIERO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Directeur Général*	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur et DG Délégué	Néant
PLG INVEST	12 Rue de la Garenne – 69005 Lyon	Gérant	Néant

Christophe BONNET :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
SAS BORNE	12 Rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Président	Néant
SCI LES ESTABLES	12 Rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur	Néant

Patrick BERTRAND :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur	Néant
SARL EURO-PJB	119 Boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne	Gérant	Néant
SCI PJB MONTCHALIN		Gérant	Néant
SCI LA TOUR ST JEAN		Gérant	Néant
MARTINET SA		Administrateur	Néant

Jean-Joseph MORENO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur	Néant
SCI MC		Gérant	Néant
SCI SAGITTAIRE		Gérant	Néant
SCI MORAY		Gérant	Néant
SAS MORE INVESTMENTS	298 Cote de Charve – 69360 Solaize	Président	Néant

Marc RECTON :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
MARC RECTON & ASSOCIES	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SC MR PIERRE 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SC MR PIERRE 3	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SC MR PARTICIPATIONS 1	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SC MR PARTICIPATIONS 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant

François Régis ORY :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur	Néant
L'AMELIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LA FLORENTIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LYPOLIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
SCI DE CHANAS	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	350 Avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon	Administrateur	Néant
SCI L'AMAURY	600 Chemin de la Ronze – 69480 Morance	Gérant	Néant
SCI L'AMELAÏS	600 Chemin de la Ronze – 69480 Morance	Gérant	Néant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
SWORD GROUP SE	9 Rue Charles de Gaulle – 69370 Saint Didier	Administrateur	Néant
ABM MEDICAL	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM ILE DE FRANCE	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM NORD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM RHONE-ALPES	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM SUD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant

Pierre BUREL :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
SUD PARTICIPATION BUREL HOLDING	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SOGET	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
PRIMULA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
RUMEX	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
PETER'S	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SOCIETE HOTELIERE LA RESIDENCE	Saint Jean – 97 133 Saint Barthélémy	Gérant	Néant
ASPHODELE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HYSOPE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
CHAMAN	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LES NOISETIERS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SYCOMORE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SAINTE JEAN D'EST	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
EGLANTINES	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
COBAE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
BERGENIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LE ROYANNAIS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
XIMENIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
ULMUS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
WISTARIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
DAPHNEE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
FLORYAL	Saint Jean – 97 133 Saint Barthélémy	Gérant	Néant
VITIS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HOTELLERIE DU SOLEIL	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Président	Néant

* au travers de leur holding respective

ANNEXE 3

TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2014	2013	2012	2011	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 357 025	1 355 121	1 353 281	1 320 212	1 278 462
Nombre d'actions émises	8 481 405	8 467 505	8 458 005	8 251 324	7 990 391
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	14 335 814	10 630 773	10 124 736	9 698 534	7 974 393
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	(127 773)	298 936	(668 623)	(438 568)	(313 149)
Impôt sur les bénéfices	451 516	275 905	382 781	203 038	240 046
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	241 888	(929 753)	(2 661 208)	458 624	(1 454 689)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	0,04	0,07	(0,31)	(0,03)	(0,01)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,03	(0,11)	(0,03)	0,06	(0,18)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	40	36	38	36	31
Masse salariale de l'exercice	2 329 736	1 810 750	1 808 422	1 615 274	1 637 953
Charges sociales de l'exercice	970 525	801 705	783 390	750 562	738 513

ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2013 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros en nominal (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
 - autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce.
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 :

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2014 a attribué des options de souscription d'actions de la société à des salariés du Groupe ; vous trouverez des informations complémentaires sur cette attribution dans le rapport spécial du Conseil d'Administration.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013 :

Néant.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 :

Néant



TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 03 JUIN 2015

Leading personalized spine | medicrea.com

MEDICREA INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 1.360.360 euros
Siège social : 14 Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 03 JUIN 2015

I - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes sociaux tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 60 805 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 20 268 euros.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 241.888,33 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions réglementées nouvelles conclues au cours de l'exercice et prend acte de la poursuite des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs, mentionnées audit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe et après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur François-Régis ORY arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc RECTON arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, d'autoriser la Société à acheter en Bourse et détenir ses propres actions à concurrence d'un nombre équivalent à 10 % maximum du capital social, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'annulation des actions achetées,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans la limite de cours suivante : le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 25 euros (hors frais d'acquisition) par action au nominal de 0,16 euro.

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 21 255 625 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général afin de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est accordée jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

II - RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, à :

- annuler les actions détenues par la Société ou acquises par cette dernière dans le cadre du programme de rachat d'actions, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois ;
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées ;
- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.
- La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission (y-compris par attribution gratuite de bons), en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :

(i) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

et/ou

(ii) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre cent mille (400.000) euros en nominal, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 18^{ème} résolution (le « **Plafond Global I** »), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 18^{ème} résolution (le « **Plafond Global II** ») étant précisé que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés

aux articles L. 228-40 et L. 228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 228-4 du Code de Commerce ou des statuts ;

- décide que les Actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution et décide que le Conseil d'Administration pourra instituer un droit de souscription réductible ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra, dans les conditions de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits, et/ou offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par

l'émission, en France et/ou à l'étranger, par voie d'offre au public, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :

(i) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

et/ou

(ii) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

- décide que ces actions ou valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de Commerce ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des Actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement, à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de Commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre cent mille (400.000) euros en nominal , étant précisé que ce montant s'imputera sur le Plafond Global I prévu à la 18ème résolution, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant. Ce montant s'imputera sur le Plafond Global II prévu à la 18ème résolution, étant précisé que ce montant est autonome

et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L. 228-40 et L. 228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce ou des statuts ;

- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- décide que la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire soit par compensation avec des créances, ces valeurs mobilières pouvant donner droit à l'attribution de titres de créances, être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières ;
- le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 20% du capital social par an, étant précisé que cette limite de 20% s'apprécie à quelque moment que ce soit, s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée et compte non-tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé et que le montant des augmentations de capital prévues à la présente résolution s'imputera sur le Plafond Global I prévu à la 18ème résolution ;
- décide, en outre, que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le Plafond Global II prévu à la 18ème résolution ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission ;

- décide que la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive de l'adoption de la 14^{ème} résolution, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1^o de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- décide que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution des actions gratuites résultant de cette autorisation que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription attribuées au titre de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 ne pourra excéder un nombre global égal à 5 % du total des actions composant le capital de la Société à la date de leur attribution ;

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration et que lesdites actions devront être conservées pendant une durée minimale également fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que ces période et durée ne pourront être inférieures à celles fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- décide que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale ;
- décide que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, si les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de sa décision l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale aux périodes cumulées d'acquisition et de conservation fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- décide que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;
- prend acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée, (ii) la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation,
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions,
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sous condition suspensive de l'adoption de la 13^{ème} résolution, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et faisant application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, délègue à compter de ce jour au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs pour fixer, en cas d'attribution d'actions nouvelles à émettre en application de la 13^{ème} résolution, le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital, constater la ou les augmentations de capital ainsi réalisées dans le limite de la durée légale, modifier les statuts en conséquences, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de la présente autorisation et de ses suites.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, en cas d'adoption des 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à augmenter, conformément à l'article R. 225-118 du Code de Commerce ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond prévu dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée et dans la limite du **Plafond Global I** et du **Plafond Global II** prévus à la 18^{ème} résolution dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires, décidées en application des 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

L'Assemblée générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et faisant application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration à compter de ce jour, pour une durée de vingt-six (26) mois, tous pouvoirs, en vue de procéder sur ses seules décisions, à une ou plusieurs augmentations de capital social dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum cumulé de 40.000 euros en nominal, réservée au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce,

étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 18^{ème} résolution (le « **Plafond Global I** »).

Le prix sera déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L 3332-25 et L 3332-26 du Code du travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer, dans les limites qu'il fixera, au Directeur Général ou au Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment décider d'augmenter le capital conformément aux conditions susvisées, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions selon les limites prévues par la loi et la présente Assemblée Générale, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la délégation au titre de la 16^{ème} résolution ci-dessus, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les dispositions du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des 10^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée, ne pourra être supérieur à quatre cent mille (400.000) euros en nominal (« **Plafond Global I** ») ;

- décide, en outre, que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des 10^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée ne pourra excéder dix millions (10.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autre devises, à la date de la décision d'émission (« **Plafond Global II** »).

A ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société, émises par une Filiale et ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.